



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
MERCURE
DE JUIN 1723.



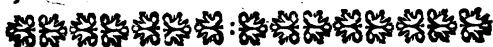
QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, rue
S. Jacques, au Lys d'Or.
ANDRE' CAILLEAU, à l'Image Saint
André, Place de Sorbonne.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la
descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M D C C . XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.



AVERTISSEMENT.

Comme la Table generale que nous avons donnée de l'année entiere, dans le Mercure du mois de Decembre dernier, nous a paru trop longue, nous avons crû qu'il étoit plus à propos de partager l'année en deux parties égales, & de donner une Table generale des principales matieres tous les six mois, à la fin de Juin, & à la fin de Decembre.

Nous avertissons de nouveau que quelques pieces qu'on reçoit sont si mal écrites, qu'on ne peut en faire usage; nous prions sur tout que les noms propres soient écrits lisiblement, qu'on laisse des marges, & que les morceaux de Prose ou de Poësie soient mis separement dans plusieurs feüilles de papier, en sorte qu'on puisse les separer lès uns des autres.

Pour les fautes qui peuvent se trouver quelquefois dans nôtre Journal, & qu'il est presque impossible d'éviter, quelque attention que l'on ait, sur tout pour les noms propres & les qualitez des gens de distinction, nous offions aux personnes qui s'y trouvent intéressées, ou qui ont été oubliées, de corriger ce qui n'est pas exact,

AVERTISSEMENT. iiij

exact, en nous faisant remettre les éclaircissements nécessaires, pour rectifier les noms propres mal écrits, les attributs des Charges & Offices, &c.

Comme nous ne prétendons louer que ce qui est véritablement louable, nous sommes obligés d'avouer que nous avons été quelquefois surpris par des Memoires qui contenoient des éloges qu'on a crû sinceres, & qui n'étoient qu'une ironie. Plus en garde sur le blâme que sur les louanges, il est aisé de donner dans le piège; mais nous nous ferons toujours un plaisir & un devoir d'éclaircir & de rendre justice à la vérité, quand on voudra bien nous la faire connoître. Au surplus le Lecteur judicieux sçait bien que nous ne sçaurions être garants de tous les Memoires qu'on nous envoie. Le temps très-limité que nous avons chaque mois pour les examiner, ne peut pas toujours les rendre exempts de fautes.

Nous prions ceux qui par le moyen de leurs correspondances, reçoivent des nouvelles d'Afrique, du Levant, de Perse, de Tartarie, du Japon, de la Chine, des Indes Orientales & Occidentales, & d'autres pays & contrées éloignées, de vouloir nous en faire part, l'adresse générale du Mercure. Ces nouvelles peuvent rouler sur les guerres pre-

A ij sentes

iv *AVERTISSEMENT.*

sentes des Etats voisins , leurs révolutions , & Traitez de paix & de Trêve ; les occupations des Souverains , la Religion des peuples , leurs cérémonies , coûtures & usages ; les productions de la nature & de l'art , les Phénomènes , &c.

Dans les pieces qui contiennent la Critique ou l'Apologie de quelque ouvrage d'esprit , on doit considerer que ce n'est presque jamais nous qui parlons ; ce sont ordinairement des morceaux qu'on nous communique , & que nous rapportons sans partialité , & sans prédilection ; on n'ajoute , ni on ne retranche rien pour laisser en entier au public le droit & le plaisir de juger & de conclure lui-même.

Nous prions les Auteurs de ne pas desapprouver cette methode , n'ayant intention de satyriser , ni de fâcher personne ; moins encore d'attaquer les mœurs de qui que ce soit. Nous renfermant précisément à parler des ouvrages qui sont entre les mains de tout le monde , ou qui ont été representez publiquement. Encore promettons-nous d'en faire l'examen avec toute l'équité & la moderation possible , & sans égard aux discours peu mesurez , & peu solides de quantité de gens qui s'érigent en critiques , & prétendent corriger les autres , bien moins dans la vûe de critiquer les ouvrages qu'ils attaquent , qu'à

AVERTISSEMENT. v

qu'à fin de faire parade d'un discernement, & d'un goût qui n'est pas toujours bien sûr. Dans la Republique Litteraire, comme dans l'Etat civil, on doit se garder de ces genies, qui se croyant en droit de dominer, décrient tout ce qui n'est pas marqué de leur sceau, c'est à dire, les ouvrages sur lesquels on ne les a pas consultez, & dont ils n'ont pas prédit le sort.

Au surplus le succès du Mercure étant tel que le Public en paroît satisfait en France & dans les pays étrangers, cela engagera les Auteurs à redoubler leur application pour meriter son approbation, & à se donner de nouveaux soins pour rendre ce livre encore plus agreable, par la diversité & le choix des matieres, afin de satisfaire tous les goûts differens. Pour la Litterature on y trouvera toujours au moins tous les titres des Livres qui s'impriment à Paris, dans les autres Villes du Royaume, & dans les Pays Etrangers, & on aura grande attention à ne pas laisser ignorer ce qu'il y aura de nouveau sur les beaux Arts, & sur la Mechanique. La galanterie permise & qui ne choque point les mœurs, ne sera point negligée, en faveur des Dames & des jeunes gens, indépendamment de ce que fournissent sur cette matiere les pieces de Theatre,

A iij &

vj *AVERTISSEMENT*

& les Spectacles de Paris & d'ailleurs. On n'épargnera pas les figures en taille-douce, & on tâchera d'employer les meilleurs ouvriers, ce qui enrichira encore le Mercure, & rendra plus sensible, & plus agreable les descriptions détaillées qu'on donne, & qui sans ce secours ne se feroient pas assez bien comprendre.

Pour l'Etat politique & la Justice seculiere & ecclesiastique, on trouvera toujours dans le Mercure les nouveaux Edits du Roy, Declarations, Lettres Patentes & Arrests du Conseil d'Etat, & les diverses Ordonnances, ainsi que les Arrests Notables du Grand Conseil, du Parlement, & des autres Cours Supérieures; les Sentences des Requêtes de l'Hôtel & du Palais, du Châtelet, du Prevost des Marchands & de la Police, de l'Officialité, &c.

Il n'arrive que trop souvent, nonobstant les précautions que nous prenons pour ne donner que des nouvelles sûres, qu'on tombe dans le cas de faire revivre des morts, d'en faire mourir d'autres qui sont pleins de vie, & qui méritent même d'en jouir long-temps; mais dans les fautes que nous pouvons faire de cette espece nous avons toujours quelques complices qui sont plus coupables que nous, à qui il est presque impossible de n'errer
en

AVERTISSEMENT. vij

en rien , dans la grande quantité de faits que nous raportons , & que nous ne pouvons pas tous verifier.

Nous prions quand on envoie des pieces d'une certaine étendue , pour être mises dans le mois courant , de vouloir les envoyer dès le commencement du mois , sans quoi on n'en pourra faire usage que le mois suivant , parce que les Pieces Fugitives qui composent le premier article du Mercure s'impriment dans les premiers jours du mois.

Pour ne pas ennuyer le Public par des repetitions , nous renvoyons à nos precedens Avertissemens. Ceux qui ont été mis déjà dans les divers tomes du Mercure , sont bien plus necessaires , & plus importants à lire que dans les autres Livres , à cause du commerce actuel dans lequel nous sommes avec le Public , & de quantité de choses que les divers evenemens font naître , & dont il est bon que les lecteurs soient instruits.





A V I S.

L'ADRESSE generale pour toutes choses est à M. MOREAU, Commis au Mercure, chez M. le Commissaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoisé, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très - instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non - seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix est de 30. sols.



LE
MERCURE
DE JUIN 1723.



PIECES FUGITIVES,
en Vers & en Prose.

L'AMOUR FUGITIF,

Imité de Moschus.

CANTATE.



Enus pleuroit un jour l'absence de son
fils,

Cet enfant trop-volage avoit quitté sa
mere;

Qui pourroit exprimer la douleur de Cypris?

Transportée aussi-tôt d'amour & de colere,

Elle veut le chercher pour calmer son chagrin,

A v Elle

Elle attèle à son Char ses colombes timides ,
Qui voyoient fuir les airs sous leurs ailes rapides,
Et leur dicte en ces mots son ordre souverain.

Volez , Venus vous presse ,
Volez , oiseaux charmans ,
Surpassez en vitesse ,
La foudre vangeresse ,
Et l'haleine des vents.

L'amour fuit ma présence ,
Il a quitté ces lieux ,
Cherchons avec constance
Ce Dieu qui vous dispense ,
Le Nectar précieux ,
Volez , &c. vents.

Elle s'arrête enfin sur les bords de la Seine ,
Séjour ordinaire des jeux ,
Et que l'amour souvent choisissoit pour Domaine ,
Là déplorant l'excès de son sort rigoureux ,
Elle crie aux passans : ô mortels genereux !
Enseignez-moi la retraite infidelle ,
Où s'est caché l'amour rebelle ,
Osez-vous me le refuser ?
Pour doux fruit de vos soins sur ma bouche ado-
rable ,

Vous cueillirez un aimable baiser ,
 Ce Protée à vos yeux pourra se déguiser ;
 Mais je vais vous en faire un portrait véritable.

Ses yeux sont couverts d'un bandeau ,
 Qui cache leur ardeur extrême ,
 Il porte à la main un flambeau ,
 Qui brûleroit le Soleil même.

Sur son dos brille son Carquois ,
 Rempli de flèches acérées ,
 Pour suffire à ses prompts exploits ,
 Il est armé d'aîles dorées.

En approchant de lui , craignez son air flatteur ,
 Par une douceur feinte il voudra vous surprendre ,
 Avec de forts liens attachez l'Imposteur ,
 Et courez d'abord me le rendre ,
 Pour calmer les transports de ma vive douleur.

Venus vôtre recherche est vaine ;
 Vous ne verrez plus ce vainqueur ,
 Il est dans les yeux de Clémène ,
 Et peut-être aussi dans mon cœur.

Il a dissipé mes allarmes ,
 En me captivant sous sa loi ,
 A vj Puisse

Puisse cet enfant plein de charmes
Ne s'éloigner jamais de moi.



LETTRE écrite au R. P. H. sur l'explication que le R. P. Daniel a donnée d'une Medaille du Cabinet de M. l'Abbé Fauvel, dans son Histoire de la Milice de France.

AVERTISSEMENT.

L' Auteur de la Lettre suivante avoit renoncé à la faire paroître, quoiqu'il en fut pressé par des personnes habiles, & que le R. P. Daniel qui en avoit eu communication, eut dit qu'il y répondroit, si on l'imprimoit. Il avoit pris ce parti à cause que ceux qui avoient promis de la rendre publique, différoient depuis cinq mois, & qu'on assuroit alors que ce sçavant Jesuite convenoit enfin de sa méprise dans l'explication de la Medaille dont il s'agit, & qu'il étoit résolu de la rectifier. Il s'attendoit que ce seroit dans la nouvelle édition de son Histoire de France, qu'on eut sur la fin de l'année dernière 1722. & d'autant plus que ce Pere avoit vû dans les Memoires de Trevoux du mois de Juillet

let une Lettre du P. Buffier, son confrere, à M. l'Abbé de Longuerue, où il étoit aussi réfuté sur ce sujet. Mais on l'a averti qu'il n'a témoigné en aucun endroit de cette édition qu'il ait changé de sentiment sur cette Medaille, & qu'il l'y attribuoit encore à Charles VII. Comme il seroit utile qu'on sçût sur quelles raisons un homme si judicieux persiste dans une opinion si peu vrai-semblable ; l'Auteur a crû qu'il étoit bon de joindre sa lettre, qui est la premiere en datte, à celle du R. P. Buffier, afin de l'engager à publier aussi ses preuves, cette Lettre contenant des remarques particulieres qui ne sont pas dans l'autre Lettre.

Mon Reverend Pere, je n'ai pas manqué d'examiner avec attention la Medaille que le R. P. Daniel a expliquée dans son Histoire de la Milice Françoisse, pour vous en dire mon sentiment, ainsi que vous l'avez souhaité. Elle est dans le premier volume, page 405. Vous avez bien raison de n'être pas tout-à-fait content de ce que ce sçavant homme en a dit, puisqu'il a absolument pris le change ; & c'est ce que je vais vous faire voir bien clairement. Je commence par vous rapporter son explication entiere.

Les François, dit-il, qui étoient de cuir, couvroient les flancs du cheval... Nos Rois les semoient de Fleurs-de-Lys,

„ Lys , & quelquefois de quelques pie-
 „ ces des Armoiries du pays conquis , té-
 „ moin ce curieux Medaillon de Char-
 „ les VII. * que j'ai tiré du Cabinet de
 „ M. l'Abbé Fauvel , au revers duquel
 „ on voit les Fleurs-de-Lys mêlées avec
 „ des figures de Leopard sur les Flan-
 „ çois de son cheval de bataille , parce
 „ que la Guyenne qu'il venoit de con-
 „ querir sur les Anglois portoit un Leo-
 „ pard pour armes. Je mets d'autant plus
 „ volontiers cette Medaille en preuve ,
 „ qu'elle est plus singuliere , & qu'il y a
 „ dans les deux Inscriptions des allusions
 „ dignes de remarque.

„ D'un côté est ce Prince assis dans son
 „ Trône , tenant l'épée à la main , les
 „ armes de France & de Guyenne écar-
 „ telées au pied du Trône. La Legende
 „ du Medaillon sont ces premieres paro-
 „ les d'un Pseaume, en lettres Gothiques.
 „ *Deus judicium tuum Regi da , & justiti-*
 „ *am tuam filio Regis.* Elles faisoient
 „ allusion à ce que depuis Edouard III.

* Si le R. P. D. n'a que cet exemple , sa remar-
 que portera à faux , du reste, ce Medaillon, quoi-
 que curieux , n'étoit pas si inconnu qu'il pense ,
 car il se trouve gravé , & suffisamment bien ex-
 pliqué dans la France Metallique , ouvrage im-
 primé dès 1636. ce que je n'ai , à la verité , décou-
 vert que depuis cette Lettre. Le R. P. Buffier n'a
 point sçu non plus qu'il est dans ce vieux Livre.

qui

„ qui entreprit de disputer la Couronne
 „ de France à Philippe de Valois, les
 „ Rois d'Angleterre ne donnoient point
 „ à nos Rois le titre de Roy, mais en
 „ parlant d'eux dans leurs Manifestes,
 „ & dans d'autres pareils Actes ne les
 „ appelloient que *Charles de France* nô-
 „ tre *adversaire de France*, &c. Charles
 „ VII. s'appliquant donc à soi-même
 „ ces paroles du Psalmiste, affecte de
 „ declarer, que nonobstant les préten-
 „ tions des Anglois il étoit Roy, fils de
 „ Roy, & que son pere avoit toujourns
 „ été Roy.

„ L'Inscription du Révers est encore
 „ plus remarquable. Ce Prince y est re-
 „ présenté armé, l'épée à la main, ayant
 „ en tête un casque couronné, surmonté
 „ d'une Fleur-de-Lys, & sur son cheval
 „ de bataille, bardé avec cette Inscrip-
 „ tion, *Deus*, qui est une espece d'invo-
 „ cation, *Carolus Maximus Aquitano-*
 „ *rum Dux & Francorum Filius*. On y
 „ donne à Charles VII. le titre de *Ma-*
 „ *ximus*, à cause de la rapidité avec la-
 „ quelle il venoit d'enlever aux Anglois
 „ toute la Normandie, & toute la Guyen-
 „ ne. Mais la qualité qu'il se donne de
 „ fils des François, *Francorum filius*, est
 „ fort particuliere & digne de réflexion.
 „ Il y fait allusion à l'état où il se
 trouva

„ trouva en 1420. à l'âge de dix huit
„ ans , quand il fut desherité par son
„ pere , dont l'esprit étoit tout-à-fait
„ affoibli , & par sa mère Isabeau de Ba-
„ viere , & que Henry V. Roy d'Angle-
„ terre fut déclaré Regent , & heritier
„ du Royaume de France. Alors il n'eut
„ point d'autre ressource que quelques
„ Seigneurs bons François , & quelques
„ Provinces au-delà de la Loire , qui
„ nonobstant la puissance des Anglois
„ osèrent se déclarer pour lui. Ils furent
„ comme les tuteurs de sa jeunesse , &
„ ce fut par leur moyen qu'avec les temps
„ il reconquit tout le Royaume. Il se
„ regarda comme leur pupille , & c'est ,
„ dis-je , à quoi il fait allusion par le titre
„ qu'il se donne dans son Medaillon de
„ *Francorum Filius*.

Tels sont, M. R. P. les sens mystérieux,
& si dignes de remarque , que renferme
cette Medaille au jugement du R. P.
Daniel. Je ne doute pas qu'il n'en ait en-
core enrichi la troisième édition de son
Histoire de France , qui est déjà fort avan-
cée , ayant promis dans son avis au pu-
blic pour cette édition qu'il y mettroit
la même Medaille , qu'il dit être *dans*
le goût de ce temps-là , & il n'aura eu
garde de ne l'y pas accompagner aussi de
toutes

toutes ces réflexions. * Cependant il ne l'a point du tout comprises quelque ingénieuse & recherchée que soit son explication. Elle ne sçauroit jamais être entendue d'un Roy de France, comme je vous l'assurai dès que vous me fites l'honneur de me parler de cette Medaille, & il auroit été le premier à s'en appercevoir, sans toutes ces belles allusions, dont il s'est laissé éblouir.

En effet, comment sans cela un homme si pénétrant, qui a étudié à fond le caractère des Monarques François, & qui a si bien écrit leur Histoire, auroit-il pu se persuader que Charles VII. qui reugnoit depuis 1422. & qui ne se vit absolument maître de la Guyenne qu'en 1453. eut alors quitté le titre de Roy de France, pour se dire seulement *Duc* de cette Province, à cause de cette conquête, & *fils des François*, en memoire de ce que *quelques Seigneurs bons François* auroient été les *Tuteurs de sa jeunesse*, il y avoit plus de trente ans, se regardant encore en ce temps-là *comme leur pupille*, & de plus qu'il eut écartelé les armes de la Couronne de celles de ce Duché pour faire

* Il l'a mise dans la seconde édition, qui est celle de Hollande que je n'avoit point vûe; mais c'est sans aucun commentaire; & il en a usé de même dans la nouvelle édition.

trophée

trophée de cette seule conquête , sans égard à toutes les autres Provinces qu'il avoit aussi reprises sur les Anglois.

Je sçai bien qu'on peut m'objecter que quelques-uns de nos Rois depuis Charles V. ont écartelé leurs armes de celles de Dauphiné sur des monnoyes de la fabrique de cette Province , qu'ils y ont pris le titre de Dauphins , qu'ils le prennent même encore aujourd'hui dans les Lettres , & les autres Actes qui concernent ce pays , & que le Roy François I. est pareillement dit Duc de Bretagne dans des monnoyes frappées en ce Duché. Mais il n'y a aucune consequence à tirer de ces faits. L'usage pour le Dauphiné vient de ce qu'il relevoit encore de l'Empire , quand Charles V. en fut mis en possession , & François I. n'étoit même que Duc usufructier de Bretagne , dont la Reine Claude sa femme , & après elle son fils aîné furent les propriétaires. C'est ainsi que Loüis le jeune se qualifioit aussi *Duc de Guyenne* , après en avoir épousé l'heritiere , comme on le peut voir par son sceau qui est dans la Diplomatique du P. Mabillon , & il fut obligé de rendre ce Duché à cette Princesse , lorsqu'il se separa ensuite d'avec elle , parce qu'il n'étoit pas uni à la Couronne. Mais ce n'est plus cela , des que les Fiefs mouvans

de la Couronne s'y retrouvent joints , & je ne vois qu'un exemple contraire qui est assez recent. C'est la monnoye qu'on fabriqua en 1685. pour les pays conquis en Flandres , où les armes de France étoient écartelées de celles de Bourgogne anciennes & modernes , quoique ce ne fussent point les armes de ces pays , & que Louis XIV. n'y prit point le titre de Duc de Bourgogne. M. le Blanc dit dans son Histoire des Monnoyes de France , qu'il ne croit pas qu'avant cela aucun Souverain eût écartelé des armes de son Fief. Mais cela se fit par des vûës , que je laisse à démêler à ceux qui écriront l'Histoire de ce grand Monarque. Quoiqu'il en soit , aucun de ces Rois n'a ômis son titre de Roy , ni dans des Actes , ni dans des Monnoyes , & c'est sur ce défaut essentiel que j'insiste contre l'Historien de la Milice Françoisë à l'égard de cette Medaille.

J'ai encore à remarquer qu'il s'exprime trop generalement , quand il dit que les Rois d'Angleterre ne *donnoient point à nos Rois le titre de Roy , depuis Philippe de Valois , à qui Edouard III. disputa la Couronne de France ; mais qu'en parlant d'eux dans leurs manifestes , & dans d'autres pareils Actes , ils ne les appelloient que Charles de France , nôtre adversaire de France , &c.*

Pre-

Premierement cette derniere maniere de parler peut même être employée à l'égard des Princes reconnus pour Rois , puisque Henry V. Roy d'Angleterre n'est non plus appelé que nôtre *adversaire d'Angleterre* dans une Ordonnance de Charles VI. du 9. Mars 1418. touchant les Monnoyes que M. le Blanc a citée page 295. Où bien il faudroit dire que ces deux Monarques se contestoient reciproquement le titre de Roy , & en second lieu les Rois d'Angleterre ne s'appuyoient point sur le prétendu droit d'Edouard III. pour n'appeller Charles VII. que *Charles de France* ; mais sur ce qu'il avoit été déclaré indigne de regner par son propre pere , qui avoit institué pour heritiers du Royaume le même Henry V. & tous ses descendans , en lui faisant épouser Catherine sa derniere fille. C'est ce qui eut quelque temps son execution , de sorte que Charles ne fut reconnu Roy après la mort de son pere , que dans un coin de la France , le reste étant entre les mains des Anglois , ou des mauvais François leurs alliez , comme l'Auteur l'a observé. *

* Le droit d'Edouard III. & celui de Henry V. sont parfaitement distinguez dans les Monnoyes de ce dernier Roy , & de Henry VI. son fils que M. le Blanc a données , pages 298. & On

On peut bien avoir encore quelques preuves pour Philippe de Valois, parce que Edouard III. à qui il avoit été préféré, & qui ensuite avoit été forcé de lui faire hommage de tous les pays qu'il tenoit dans le Royaume, s'entêta bientôt après de sa première chimère. Il prit aussi le titre de Roy de France, avec les armes qu'il écartela de celles d'Angleterre, & montra toujours beaucoup d'animosité contre ce Prince. Mais que lui & les autres Rois d'Angleterre en ayant usé de la même manière à l'égard des successeurs de Philippe, c'est surquoi je voudrois voir de bons Actes, quoique les Monarques Anglois continuaient également de se qualifier Rois de France s'ils avoient eu à le faire, ç'auroit été lors-

401. car dans celles du temps où Henry V. n'avoit que le droit d'Edouard il s'y disoit *Roy d'Angleterre & de France*, mettant le Royaume de France le dernier : *Henricus D. G. Rex Anglia & Francia, Dominus Hibernia*; mais dans celles du temps où il eut son propre droit par son traité fait avec Charles VI. qu'il croyoit bien meilleur, il quitta le titre de *Roy de France*, & prit celui d'*héritier* de ce Royaume. *Henricus Rex Anglia hæres Francia*. Pour Henry VI. qui regna en France dès sa naissance, il joignit l'Ecu de France simple à l'Ecu de France écartelé d'Angleterre, & mit le Royaume de France le premier dans l'Inscription, *Henricus D. G. Francia & Anglia Rex*.

qu'ils

qu'ils furent maîtres de la personne du Roy Jean, qui devint leur prisonnier à la bataille de Poitiers. Cependant on voit dans Froissard que le Prince de Galles qui étoit le victorieux, le traita alors avec tant de respect, qu'il ne voulut jamais s'asseoir à table avec lui le jour de sa prise, content de l'y servir, & assurément on ne lui refusa point le titre de Roy, pendant qu'il demeura en Angleterre, & Edouard lui-même le lui donna dans les Actes du Traité de Bretigny pour sa délivrance.

Il ne faut aussi que le surnom de *France* qu'ils donnoient à Charles VII. pour montrer qu'ils reconnoissoient pareillement Charles VI. pour Roy, puisque ce surnom n'appartient qu'aux fils des Rois de France, & que sans cela ils l'auroient seulement appelé *Charles de Valois*. Mais ils ne pouvoient pas même faire autrement, puisqu'ils appuyoient leur droit particulier contre lui sur le pouvoir que Charles VI. avoit eu, selon eux, de le priver de la Couronne, & de la leur transférer; car cela étant, n'auroit-ce pas été en eux une extravagance s'ils avoient voulu nier qu'il fut *fils de Roy, & que son pere eut toujours été Roy*. Bien plus, il est remarqué dans la Chronique de Juvenal des Ursins, qu'à l'entrevûe qui se fit du même

même Charles VI. & de Richard II. Roy d'Angleterre en 1396. Richard vint dans la tente de Charles, qu'il ne voulut jamais prendre la droite sur ce Monarque qui la lui offrit avec instance, & qu'il s'assit seulement à sa gauche, tant il songeoit peu à lui contester son titre de Roy. Il se souvenoit, sans doute, que Henry III. son quatrième ayeul, en avoit usé de même, selon Matthieu Paris, en 1254. à l'égard de S. Louis cinquième ayeul de Charles, qu'il étoit venu voir à Paris.

Au reste, M. R. P. ce n'est que par surabondance que j'employe de ces sortes de raisons contre l'explication que j'attaque; car pour la renverser il suffit d'y opposer la véritable explication, auprès de laquelle elle ne sçauroit se soutenir, & la voici. Ce n'est point Charles VII. qui est représenté dans la Medaille, c'est seulement son second fils. Il m'a sauté aux yeux, & auroit de même sauté aux yeux de l'Auteur, sans le charme des allusions qui l'ont prévenu. Tout ce qu'on y trouve lui convient, & ensemble ne convient qu'à lui. Ne s'appelloit-il pas aussi Charles? N'étoit-il pas fils de Roy? Ne devint-il pas à la fin Duc de Guyenne, & comme tel ne devoit-il pas briser les Armes de France, de celles de
ce

ce Duché en écartelure , tout comme les Dauphins , quand il y en a , les écartellent de celles de Dauphiné , & que les Ducs de Bourgogne & de Bretagne que nous avons vûs , les ont écartelées avec celles de ces appanages ; le Roy seul pouvant les porter pleines , selon les anciennes regles des Armoiries.

Tout le reste de la Medaille ne s'applique pas moins naturellement à nôtre Charles , & d'autant plus qu'il est le seul Prince de son nom , qui ait possédé le Duché de Guyenne. Loin que le titre de *Francorum Filius* qu'on lui donne , puisse être attribué au Roy de France , il ne sçauroit même l'être sans addition à son fils aîné , & il ne s'employe au singulier que pour les fils puisnez. Il ne doit pas être traduit par *Fils des François* , mais par *fils de France* , * qui est le terme

* *Fils de France* se dit , sans doute , par abrégé , au lieu de *Fils de Roy de France* ; & c'est pour-quoi Monsieur le Duc d'Orleans d'aujourd'hui , qui a conservé le nom de *France* , (ce qu'aucun Prince de son degré n'avoit encore fait ,) se dit seulement *Petit-Fils de France* , n'étant que *Petit-Fils de Roy de France*. En effet , si *Fils de France* signifioit simplement *Fils de l'Etat de France* , tous les Princes du Sang pourroient prendre ce titre ; puisqu'en ce sens ils sont tous enfans de cet Etat , qui pour cette raison est obligé de les nourrir , & entretenir , comme desti-

d'usage

d'usage, tout comme *Francorum Rex* ne se traduit pas par *Roy des François* ; mais par *Roy de France*. C'est ainsi que le titre d'*Infant d'Espagne*, sans addition, ne se donne non plus au singulier, qu'aux fils puînés du Roy Catholique, & en tout Etat affecté au fils aîné du Souverain, on n'oublie pas plus cette qualité d'*aîné* dans les Actes, & les monumens publics, que celle de Roy. On ne s'en dispense, que là où elle a été enfin attachée à des appanages, ou à d'autres titres, qui la font également connoître. Ainsi en France, en Espagne, en Angleterre elle est suffisam-

ment à regner dans leur rang au défaut de ceux qui les précédent ; d'ailleurs le même Charles, qui est dit *Francorum Filius* dans la Medaille de la Milice, est appelé tout au long *Regis Francorum Filius*, dans un autre Medaille qui est au premier volume des Memoires de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres, ce qui montre évidemment que ces deux expressions sont équivalentes. Cette dernière Medaille est aussi très-singulière. D'un côté on voit le Prince, la Couronne en tête, mettant comme un autre Samson un lion en pieces, ce qui pourroit Bien figurer les avantages qu'il eut dès l'âge de dix-neuf ans sur Louis XI. son frere dans la guerre du bien public, & l'Inscription est *Carolus Regis Francorum Filius Aquitanorum Dux*. De l'autre côté est une Croix chargée d'un Ecusson écartelé de France, & de Guyenne comme celui de la première Medaille, & la Legende fait reconnoître par Charles qu'il devoit à Dieu toute sa force, de même que Samson,

B ment

ment marquée par les titres de *Dauphin* ; de *Prince des Asturies* , & de *Prince de Galles*. Et on eut même de la peine d'abord à l'omettre , comme on le voit par une Monnoye du premier Dauphin de France , depuis Roy Charles V. qui est dans l'Histoire de M. le Blanc , avec cette Inscription , *Carolus Primogenitus Francorum Regis Dalphinus Viennensis*.

L'épée que Charles tient sur son Trône , est l'épée Ducale de Guyenne qu'il avoit reçûe à son Couronnement , comme le Symbole de sa dignité ; car si on y prend garde , il est représenté dans le pre-

Domine Deus meus fortitudo mea & laus mea tu es. L'Auteur de la France Metallique avoit aussi vû cette Medaille , dont il raporte le côté de Samson , mais avec l'Inscription de l'autre côté , & peut être par méprise. Du reste celui qui l'a expliquée dans les Memoires de l'Academie a trouvé extraordinaire que l'on y ait fait mention de cette qualité de *Fils de Roy de France* , & il conjecture , que c'étoit à l'imitation du celebre Edouard , Prince de Galles & de Guyenne , qui étoit dit *Fils aîné du Roy d'Angleterre* , un siecle auparavant ; mais il aura depuis pû apprendre , que l'usage des Grands a long-temps été de mettre au nombre de leurs qualitez leur parenté avec le chef de leur famille , pour se mieux faire connoître , & qu'il subsiste touours dans la Maison Royale pour les Princes du premier degré ; on a encore bien des Actes où Monsieur Gaston est qualifié *Oncle du Roy Louis XIV.* & feu Monsieur, *Frere unique du même Roy*.

mier

mier * côté de la Medaille, tel qu'il étoit après cette ceremonie, pour recevoir les hommages du Clergé & du peuple ; c'est-à-dire, étant sur le Trône avec un Dais ou Pavillon au-dessus, la Couronne en tête, & l'épée Ducale dans la main droite, & je ne doute pas que cette Medaille n'ait été faite pour conserver la memoire de ce Couronnement. *Præsentibus, Episcopis, Comitibus, Baronibus, ac militibus per ministerium Archiepiscopi de Altari B. M. V. Ducatus Normannia gladium suscepit, receptaque fidelitate iam Cleri quam Populi, &c.* dit Matthieu Paris, en parlant du Couronnement de Richard Cœur de Lyon comme Duc de Normandie, fait à Roüen en 1189. & c'est-là

* C'est seulement en suivant l'Auteur que je regarde ce côté-là comme le premier. Car je croi qu'il ne doit passer que pour le second, quoique le plus digne, puisque le nom du Prince est de l'autre côté, & qu'on commence toujours à lire les Medailles par le côté où est le nom ; c'est ce qui est bien manifeste par l'Inscription du sceau de Guillaume le Conquerant, où d'un côté il est à cheval comme Duc de Normandie, avec ce vers autour.

Hoc Normannorum Vvillelmum nosce patronum.

Et de l'autre côté il est sur le Trône comme Roy d'Angleterre, avec ce autre vers pour Legende.

Hoc Anglis Regem signo fatearis eundem.

ce qui se fera aussi observé à Bordeaux en 1469. pour le nouveau Duc de Guyenne, Le même Historien remarque sur l'an 1199. que la Couronne Ducale de Normandie étoit ornée de roses par le haut. *Circulum aureum habentem in summitate pergyrum rosulas aureas artificialiter fabricatas*, & apparemment qu'elle ne différoit pas de celles des autres Duchez, de sorte que ce sont des roses à peu de feuilles, auxquelles on a à la fin donné la figure de trefles dans les Couronnes Ducales. Celle de Charles dans la Médaille, a, ce semble, des Fleurs-de-Lys, & le Graveur qui n'y a mis que des trefles s'y est, à mon avis, trompé.

Le Sceptre est ce qui distingue les Rois; & c'est pourquoi Arnoul, Evêque de Lisieux, dit dans l'Épithaphe de Henry, fils de Guillaume le Conquerant, qu'en Normandie, où il étoit seulement Duc, il ne portoit que l'épée, mais qu'en Angleterre, où il étoit Roy, il portoit le Sceptre.

— *Hic Gladium, Sceptra gerebat ibi.*

Le Sceptre marque la source de l'autorité Royale, & l'épée n'est que pour l'exécution de ce que cette autorité ordonne. C'est pourquoi elle est confiée aux Officiers Royaux, & lorsque nos Rois tiennent leur lit de Justice, c'est le Conné-

Connétable, ou à son défaut quelque autre Grand Officier qui la porte, la tenant haute à côté d'eux pour se montrer toujours prêt de s'en servir au premier commandement. Ainsi elle n'étoit point un signe de souveraineté dans la main des anciens Ducs, Comtes, & autres Seigneurs qui avoient le droit de Haute Justice sur leurs Vassaux, appelé par cette raison pled de l'épée, *placitum spata*, & elle faisoit seulement connoître qu'ils étoient les premiers Officiers du Souverain, puisqu'ils en avoient l'exercice qui est si important. Leur Souveraineté n'étoit que communiquée, non plus que celle des Parlemens, & des autres Cours Superieures, qui condamnent à mort, sans qu'on puisse se pourvoir contre leurs jugemens; mais il est pourtant vrai qu'elle ne pouvoit pas leur être ôtée.

Les Rois de France n'ont coutume de paroître, les armes à la main, que contre leurs ennemis, & alors ces armes sont seulement celles que la loi naturelle leur accorde, comme à tous particuliers pour se garantir d'injures, eux & leurs peuples. Mais j'avouë néanmoins que dans l'Histoire de leurs Monnoyes par M. le Blanc, on trouve quelques Rois depuis Philippe de Valois, qui tiennent eux-

mêmes l'épée de Justice, les uns seule, & les autres avec le Sceptre, ou avec la main de Justice, ce qui la fait bien reconnoître. Et comme cette épée est toujours le Symbole de la dignité Royale, là où le nom du Prince qui la porte est suivi du titre de *Roy*, elle doit aussi être toujours seulement le Symbole de la dignité Ducale, là où le Prince qui la tient n'a que le titre de *Duc* joint à son nom, qui est ce qu'on remarque dans la Médaille pour celui dont il s'agit.

L'Histoire ne représentant Charles, Duc de Guyenne, que comme un Prince mediocrement distingué par son esprit & par sa valeur, je ne vois dans sa vie d'endroits par où il ait pû meriter le titre de *Maximus*, qu'il a dans la Médaille, que les liguees formées par les Grands du Royaume contre Louis XI. son frere, dans lesquelles il entroit toujours avec joye, & dont sa naissance le faisoit le Chef. Il devint par là très-redoutable à ce Monarque, qui fut forcé dans la guerre du Bien public, ensuite de la bataille de Montlery, à lui accorder, & aux autres Princes de son parti tout ce qu'ils voulurent pour mettre les armes bas. C'est là effectivement ce qui devoit l'avoir rendu très-fameux, surtout n'ayant pas encore alors vingt-ans. Le genre de
mort

mort par lequel il finit, montre encore assez combien le Roy Louis l'apprehendoit, aussi avoit-il de son côté les Ducs de Calabre, de Bretagne & de Bourbon, les Comtes de Charolois, de Dunois, & plusieurs autres Princes très-puissans. D'ailleurs les Officiers ou les sujets d'un frere unique du Roy & victorieux, qui font frapper une Medaille à sa gloire, croient-ils jamais le pouvoir trop élever? & apparemment qu'ils sont même les seuls qui aient honoré ce Prince de ce titre de *très-Grand*. * Charles VII. a seulement dans l'Inscription de son tombeau ceux de *très-glorieux, victorieux, & bien servi*.

Le verset du Pseaume 71. qui fait la premiere Legende de la Medaille est manifestement ce qui a plus contribué à jeter l'Historien de la Milice Françoisse dans l'erreur sur l'interpretation de cette Inscription. Car comme il est fort ordinaire que la seconde partie des versets des Pseaumes exprime seulement en d'autres termes la même chose que la premiere

* Ce titre convient bien aussi à l'idée qu'ils donnoient de ce Prince par l'autre Medaille, que j'ai citée dans une note precedente, où ils comparent sa force à celle de *Samson*, & après cela peut-on être surpris qu'ils l'appellent *très-Grand* dans cette Medaille-ci?

B iiij par-

partie , & que cela peut être vrai de ce verset-là ; il a cru qu'il falloit aussi l'expliquer de cette maniere dans la Medaille , en sorte que le Roy pour qui on demande à Dieu le *don de jugement* fût le même que le *Fils du Roy* pour qui on demande aussi le *don de justice* , *Deus judicium tuum Regi da , & justitiam tuam Filio Regis*. Ce qui l'aura encore déterminé pour ce sentiment , est qu'il voyoit un Prince couronné sur un Trône , & sous un Dais , ce qui ressemble bien à un Roy. Mais il s'est assurément mépris , outre qu'il est aussi assez probable , selon de bons commentateurs , que David à qui on attribue ce Pseaume , s'y sera compris avec Salomon son fils , & ses autres descendans qui devoient regner après lui.

Ce qui s'étoit déjà passé entre Louïs XI. & Charles son frere ne donnoit que trop de sujet aux Auteurs de la Medaille de desirer à l'un & à l'autre la vertu de *justice* , qui leur étoit si necessaire pour vivre en paix entre eux , & y faire vivre les peuples. Louïs n'avoit aucune bonne volonté pour Charles , il ne lui accordoit d'appanage , que dans le dessein de le lui ôter à la premiere occasion qu'il en pourroit faire naître. Et Charles toujours inquiet ne songeoit non plus qu'aux moyens de le forcer à rendre son état plus avantageux.

rageux. Il n'avoit d'abord eu que le Duché de Berry , ensuite il extorqua celui de Normandie en 1465. par la guerre du Bien public , & Loüis qui l'y traversa aussi-tôt en gagnant les principaux Seigneurs de la Province , fit arrêter dans les Etats Generaux du Royaume , tenus pour cela à Tours en 1468. qu'il le rendroit comme trop important par son voisinage avec l'Angleterre. Il lui donna , ou plutôt il lui promit en la place les Comtez de Champagne & de Brie ; mais il ne tarda point à les trouver encore dangereux entre ses mains , parce qu'ils touchoient le Duché de Bourgogne , dont le Comte de Charolois , autre Prince encore plus entreprenant que lui , avoit herité par la mort de Philippe le Bon son pere. Enfin il le transféra dans la Guyenne en 1469. & Charles y mourut d'un poison très-violent en 1472. à l'âge de 25. ans 4. mois & 26. jours lorsqu'il tramoit une nouvelle ligue avec les Ducs de Bourgogne & de Bretagne contre Loüis , qui cherchoit aussi de son côté à lui enlever encore ce dernier appanage , comme l'observent les Sainte Marthe.

Les esprits de ces deux freres étant donc si mal disposez l'un pour l'autre , les Auteurs de la Medaille n'employoient-ils pas fort heureusement le verset qu'ils

B v. em-

empruntoient de l'écriture , lequel les réunissoit si parfaitement , si leur priere étoit exaucée , & quelle autre vertu plus propre que la justice pour maintenir la bonne intelligence qui paroissoit être alors entre ce *Roy* & ce *fils de Roy* , & dont la continuation seroit devenue si avantageuse aux peuples , qui ne pouvoient que beaucoup souffrir de leurs fréquentes divisions ? *Deus judicium tuum Regi da , & justitiam tuam filio Regis.*

Cette interpretation de la premiere Inscription de la Medaille , est ce qui fait encore entendre le mot *Deus* , qui commence aussi la seconde Inscription , & qui semble n'avoir point de liaison avec les mots suivans , *Carolus Maximus Aquitanorum Dux & Francorum filius.* Le R. P. Daniel dit que le nom de *Dieu* *

* L'Auteur de la France Metallique raporte le *Deus* de l'Inscription à *Carolus* , & l'explique par *Dominus* , ce qui passeroit , si cette Inscription venoit de Payens ; mais un très-sçavant homme leve toute la difficulté , en convertissant en lettres initiales d'autant d'autres mots , les lettres du mot *Deus* , & de la syllabe *rum* du mot *Francorum* , & en supposant que la Medaille a été frappée par les seuls Gascons du Duché de Guyenne. Ainsi il lit l'Inscription de cette manière , que je laisse aux Antiquaires à examiner. *Descendet ense Vascones : Nos Carolus Maximus Aquitanorum Dux & Francorum Regis vere Magni filius.*

est

D É J U I N 1723. 1685

est là une *espece d'invocation* ; mais je croi de plus qu'il y signifie la même chose que *gratia Dei* ; car les Ducs prétendoient alors posséder leurs Etats *par la grace de Dieu* , aussi bien que les Rois , ce qui pouvoit venir de ce qu'ils étoient pareillement couronnez d'une maniere Religieuse par les Evêques , Dieu semblant par là les mettre aussi lui-même en possession de leurs Duchez , & c'est ce qu'il venoit de faire dans le Couronnement de Charles. Les peuples de Guyenne reconnoissoient donc devant Dieu par ce mot, *Deus*, au vocatif , que c'étoit lui-même qui leur avoit donné un Duc , & à qui celui-ci devoit sa dignité. Il auroit , je l'avouë, été plus naturel de mettre le *gratia Dei* ordinaire ; mais outre que la repetition du mot, *Deus*, pour le commencement de cette seconde Legende , la rend symmetrique à la premiere , ce qui étoit une beauté en ce temps-là ; ce mot placé, comme il est , est une enigme qui oblige le lecteur à en chercher le sens , ce qui étoit fort aussi du goût du même siècle.

D'ailleurs la politique pouvoit avoir part à cette obscurité , car il y a déjà bien du temps qu'on a persuadé à nos Rois qu'aucun Prince de leur Royaume , qu'elle que soit la dignité de son fief , n'a droit de s'en qualifier Seigneur *par la*

B vj . gra-

grace de Dieu, attendu qu'ils tiennent tous leurs Fiefs de ces Monarques, & que cette formule doit être réservée pour ceux qui tiennent leur Couronne seulement de Dieu. Alain Bouchard, vieux Historien de Bretagne, dit que Louis XI. envoya à François II. Duc de Bretagne Pierre de Morvillier son Chancelier pour lui défendre de s'en servir; & quoique le P. Lobineau s'inscrive en faux contre cette défense, page 691. de la nouvelle Histoire de ce pays, sur ce qu'il n'en a trouvé aucun autre preuve, cependant il avouë que les Officiers de ce Monarque avoient touché quelque chose de ce point dans des Memoires qu'ils avoient dressez pour une assemblée, où ce Duc de Bretagne devoit se trouver, ce qui suffiroit toujours pour montrer qu'une telle formule étoit desagréable à Louis dans la bouche de ses Hauts-Vassaux, & que les Auteurs de la Medaille auront pû la déguiser, comme ils ont fait, & ne l'exprimer qu'enigmatiquement pour éviter de choquer un Roy, dont la haine étoit si à craindre.

C'est donc là M. R. P. la véritable explication de cette Medaille, du moins pour l'essentiel, & , comme vous voyez, elle n'étoit pas difficile à trouver, puisqu'elle est d'un Prince très-connu, & qui

Y.

y est caractérisé par tant de traits qui sont singuliers. J'ai pourtant encore à remarquer que le R. P. Daniel n'a point parlé de ce que ce Prince tient de la main gauche sur son Trône. Le Graveur y a représenté les clous de nôtre Seigneur ** mais c'est seulement un papier roulé, c'est-à-dire, une requête, qui jointe à l'épée de justice qu'il a dans la main droite, fait connoître qu'il est de ce côté-là sur le Trône pour juger les différens d'entre ses sujets, & punir les malfaïcteurs, comme il est de l'autre côté à cheval prêt à combattre leurs ennemis pour les défendre. Je suis toujours avec un singulier respect, &c. ce 8. Janvier 1722.

** C'étoit, dit-on, pour le faire ressembler à S. Louis, duquel il descendoit, & apparemment que c'étoit aussi afin qu'il parut mieux être Charles VII. qu'au lieu de ces clous il a un Sceptre terminé en Fleur-de-Lys dans l'Histoire de France du R. P. Daniel, de l'édition de Hollande, où l'on voit déjà cette Medaille; car ce Monarque est effectivement représenté de cette manière dans une de ses monnoyes données par M. le Blanc, il y tient l'épée de la main droite, & le Sceptre avec la Fleur-de-Lys au bout de la main gauche, ce qui est le véritable Symbole d'un Roy de France, mais après ces deux Metamorphoses la requête a enfin repris sa première forme dans la nouvelle édition de la même Histoire.



LA RETRAITE D'ALCIPE.

O D E.

Tircis, je suis hors de l'orage ,
Qui trouble la Cour si souvent ,
Ma santé qui faisoit naufrage
M'a contraint de changer de vent ;
J'ai pris une route contraire ,
Vers l'abri d'un port salulaire ,
Et sans plus tenter le destin ,
Je renonce au fort de mon âge ,
A tout ce qu'un plus long voyage
Promet, de gloire & de butin.

Retiré dans ma solitude ,
Que je ne puis assez cherir ,
Je passe le temps à l'étude
De bien vivre , & de bien mourir ;
Je calcule loin de l'envie
Toutes les heures de ma vie ,
Sans espérance , ni desir ,
Et tâchant à me rendre sage

J'en

J'en commence l'apprentissage ,

En usant bien de mon loisir.

Je n'ai plus ici de jours sombres ,

Je ne suis plus inquieté ,

Des soins qui comme noires ombres

Agitoient ma tranquillité ;

L'ennui ne rend plus mon teint blême ,

Je jouïs à plein de moi-même ,

Sans épouser d'autre souci ,

Que celui de me bien connoître ,

Et l'art de complaire à mon maître

Ne me déguise point ici.

La grandeur n'est jamais sans crainte

Les hommes , & les dignitez ,

Nous tiennent toujours en contrainte ,

Et captivent nos libertez ;

Les plaisirs n'aiment point le faste ,

Les Rois dans leur puissance vaste ,

Se ravallant pour en jouir ,

S'égalent à ceux qu'ils maîtrisent ,

Et les Dieux même se déguisent

Quand ils se veulent réjouir.

La

La pénible sollicitude ,
 D'aller toujours thesaurisant ,
 Nous tient dans une inquiétude ,
 Qui nous dérobe le présent ;
 Nous sommes toujours à la quête
 Pour quelque nouvelle conquête ,
 Et sans considérer la fin
 De tant de travaux inutiles ,
 Plus nos campagnes sont fertiles ,
 Plus nous apprehendons la faim .

Tircis, la plus grande richesse
 Vient de ménager ses desirs ,
 Et dans le sein de la sagesse ,
 Puiser de solides plaisirs ;
 Qui desire est dans l'indigence ,
 Et cette avare diligence
 D'amasser avec tant de soin ,
 Qui tient notre ame à la torture ,
 Si l'on consulte la nature ,
 Nous tyrannise sans besoin .

Me confiant en l'assistance
 De la souveraine bonté ,

Je

Je foudrets à fa providence ,
 Mon esprit & ma volonté ;
 Je reçois en paix & en joye ,
 Chaque jour ce qu'elle m'envoye ,
 Et pensant au dernier moment ,
 Où mes sens se doivent éteindre ,
 Sans le desirer ni le craindre ,
 Je m'y prepare constamment.



ELOGE DE M. MALAVAI.

FRançois Malaval nâquit à Marseille le 17. Decembre 1627. Comme nous n'entreprenons pas de donner ici l'Histoire de sa vie , nous laissons à ceux qui doivent y travailler , le soin d'écrire tout ce qui l'a rendu celebre , non-seulement dans sa patrie , mais encore dans les pays étrangers , où la réputation de sa vertu , & les productions de son esprit , l'ont rendu recommandable , malgré sa vie retirée , & la privation de la vûë , dont il perdit l'usage dès l'âge de neuf mois.

Dans le 4. siecle de l'Eglise , on a vû avec admiration un homme illustre nommé Dydime , privé de la vûë , que Saint Jérôme

Jerôme, son Disciple, appelle l'*Aveugle clair-voyant*. La vie de M. Malaval a des caractères si ressemblans à celle de Dydimé, qu'on diroit que la puissance, & la bonté de Dieu, ont voulu reproduire dans Marseille cet homme rare, dont la Ville d'Alexandrie, & tout le monde Chrétien ont autrefois admiré l'érudition & la piété.

Sans entrer dans un paralelle Historique qui paroît si naturel entre ces deux personnages, nous pouvons dire que M. Malaval, privé presque en naissant de la lumière du jour, comme le fameux Dydimé, sentit naître avec l'usage de la raison un desir pressant de s'appliquer à la recherche de cette précieuse lumière, qui dissipe les tenebres de l'esprit. Quelque difficile que soit à un homme aveugle le moyen d'acquérir les sciences, on vit cependant celui dont nous parlons s'y avancer avec tant de progrès, qu'il parvint en peu de temps par la meditation des lectures qu'on lui faisoit à un degré de connoissance très-rare parmi ceux même qui s'y appliquent avec le plus de soin.

Comme ses études étoient mêlées de frequentes prieres dans le temps que son esprit commençoit à briller parmi les Philosophes, & les Theologiens, son cœur se nourrissoit des ardeurs de la charité.

rité. Il se fit alors le plan d'une vie partagée entre les plus solides pratiques de piété, & les serieuses occupations du cabinet.

Toujours appliqué, ou à l'Oraison, ou à l'étude, il devint bien-tôt dans Marseille, & dans la Province, un exemple singulier d'une piété remplie d'onction, & on le consultoit déjà de toutes parts comme un Oracle. Son érudition brilla souvent dans les assemblées des gens de Lettres, s'expliquant sur toutes sortes de sujets d'une manière si éclairée, qu'il ne pût cacher plus long-temps les talens, dont le Seigneur l'avoit favorisé. La réputation de ses lumieres lui attira l'estime & la confiance des personnes les plus distinguées, par leur rang, & par leur merite.

La celebre Christine Reine de Suede l'honora de plusieurs de ses lettres, dans lesquelles on voit des marques d'une consideration toute singuliere. Le pieux & sçavant Cardinal Bona n'eut pas plutôt vû les productions de cet heureux genie, qu'il lia avec lui un commerce de science & d'amitié. Il lui obtint même du Pape Clement X. la dispense singuliere de recevoir la Clericature, nonobstant son aveuglement.

Ce privilege de distinction fut pour lui

lui un grand motif de reconnoissance; car il se crut obligé de consacrer plus particulièrement ses veilles au service de la Religion. On vit bien-tôt sortir de sa plume plusieurs ouvrages de pieté. Car sans parler de ceux qui sont devenus publics par l'impression, comme la vie de S. Philippe Benisi, General de l'Ordre des Servittes, des Poësies Sacrées, des vies des Saints, la pratique facile pour élever l'ame à la contemplation, les lettres Apologetiques adressées à M. l'Evêque d'Apt, dans lesquelles il démontre combien ses sentimens sont éloignés des erreurs de Molinos, qu'il condamne avec l'Eglise par une entière soumission à ses decrets, &c. Il y a dans sa Bibliotheque qu'il a laissée aux RR. PP. Feuillans de Marseille une grande quantité d'ouvrages manuscrits, qui sont autant de monumens de son érudition, de sa pieté, & de sa parfaite soumission à toutes les décisions de l'Eglise : voici une liste des principaux.

Traité des usages de la Doctrine Chrétienne, &c.

Traité de l'Obligation de sanctifier le Dimanche, &c.

Traité Latin intitulé, *Delicia ubi explicatione quorundam articulorum Symboli fides stabilitur adversus Deistas, Gentiles, & aliquot Hæreticos.* Traité

Traité contenant des avis pour la conduite des Grands.

Recueil de Lettres de pieté , & d'érudition par lui écrites à différentes personnes depuis 1648. dont quelques-unes sont écrites en Latin. Parmi ces lettres il y en a une écrite au feu Roy , & une autre au Pape au sujet de la condamnation du livre de la pratique de la contemplation , & de l'explication que M. Malaval avoit donnée de ses sentimens sur cette matiere , pour marquer sa parfaite soumission à l'Eglise,

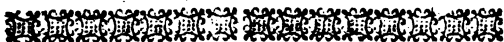
M. Malaval donna en effet un éclaircissement au public qu'il envoya à presque tous les Prélats du Royaume , à la Sorbonne , & à divers Generaux d'Ordres , dans lequel après avoir expliqué ses veritables sentimens , il refute toutes les propositions de Molinos condamnées dans la Bulle d'Innocent XI. d'une maniere qui lui attira l'approbation de tous les gens de bien , & des amateurs de la verité.

Lettre à un Curé du Diocèse de Marseille contre la Neutralité en fait de Religion.

On a aussi quantité de lettres écrites à M. Malaval par des personnes de distinction , comme du Cardinal Cibo , des Evêques de Marseille , de Vaison , d'Avignon ,

gen, de Gap, de Sisteron, de Comin-
ges, d'Apt, & de Grasse, & de plusieurs
autres personnes, tant Ecclesiastiques
que seculieres, même de plusieurs Gene-
raux d'Ordre, comme de celui des Char-
treux, avec lequel il étoit dans une re-
lation particuliere, de celui des Feüil-
lans, & de celui des Dominiquains.

Enfin M. Malaval pénétré des senti-
mens de pieté & de Religion donna toute
sa vie des preuves de son entiere soumissi-
on à l'Eglise, il voulut même quelques
jours avant sa mort en faire des protesta-
tions publiques, tant par écrit que de vi-
ve voix, qu'il renouvela surtout devant
la nombreuse assemblée qui se trouva dans
sa maison le jour qu'on lui porta le Saint
Viatique. Il le reçut avec des marques de
la foi la plus vive, & de la plus ardente
charité. Il fut particulièrement visité, &
consolé dans sa dernière maladie par M.
l'Evêque de Marseille, & ce Prélat si re-
commandable par ses grandes qualitez,
& par ses heroïques vertus, a bien voulu
rendre témoignage de la pieté singuliere
& de la pureté de la foi, dans laquelle
M. Malaval termina enfin sa carrière le
15. May 1719. âgé d'environ 92. ans.



LE ROUSSIN OISIF.

F A B L E.

UN vieux petit Roussin , je ne sçais trop comment ,

Depuis long-temps vivoit dans certaine écurie ,

En Chanoine , bon foin , bonne avoine , & pourtant

Tout son travail étoit d'aller dans la prairie ,

S'ébattre quelquefois dessus l'herbe fleurie ;

Quel sort pour un Roussin ! or Dame oisiveté ,

Comme l'on sçait, de tout vice est la mere ,

Nôtre Roussin qui n'avoit rien à faire ,

De tout vice fut infecté ;

Mais, surtout, il devint malfaisant , indompté ,

Le moins qu'on y pensoit , ce n'étoit que ruades ,

Que coups de dents , que petarades .

Ni maître , ni valets , rien n'étoit respecté ,

Il lassa tout le monde à force d'incartades ;

Que fera donc ceci ? dit le maître en couroux ,

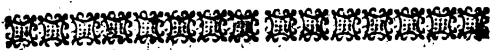
Ce maudit animal se moquoit-il de nous ?

Je vois ce qui le perd , si je n'ai la berlue ,

Le

Le travail le rendra plus paisible & plus doux ;
Je veux que désormais il tire la charruë.

Ainsi parla le maître , & fit fort bien ,
Fi de quiconque ne fait rien.



*LETIRE du R. P. de Grainville , Je-
suite , sur les Medailles de son Cabinet,
& qui manquent à celui du R. P.
Banduri.*

MONSIEUR,

Vous souhaitez de sçavoir les Medail-
les qui sont dans mon Cabinet , & qui
ne se trouvent point dans le plus riche
de tous les Recüeils de Medailles , je
veux dire celui que le R. P. Banduri
vient de donner au Public.

J'aurois bien de la peine à vous satis-
faire , si en vous satisfaisant je pouvois
déplaire à ce Pere. Il parle de tout le
monde avec tant d'honnêteté , & il me
fait tant d'honneur en particulier , dans
son sçavant & curieux Ouvrage , que je
serois au desespoir de manquer aux égards
qu'il merite. Mais puisque vous m'assu-
rez

rez qu'il ne trouvera pas mauvais qu'on lui fournisse de quoi enrichir son admirable trésor, je me rends volontiers, & je vous envoie une partie de ce que vous me demandez. Je commence par une belle Medaille Grecque d'Herennia Etruscilla, femme de Decius. La voici, EPEN ETPYCKIAAA CEB. Tête de femme, sa tête, & ses épaules couvertes. *Moyen bronze.*

Revers.

ΕΠ ΑΥΡ ΑΠΦΙΑΝΟΥ ΤΟΥ Κ ΑΘΗΝΑΙΟΥ ΑΡ Α ΜΑΙΟΝΟΥ.

Sub Aurelio Aphiano & Athineo Archonte Primo Majorum.

Jupiter est debout au milieu de ce Revers, on dit qu'il porte un Aigle sur la main droite; mais par ma Medaille qui est des mieux conservées, il me paroît qu'il porte une grosse pierre, ou une montagne, ce qui m'a fait penser que c'étoit un Jupiter *Cassus*, dont il est tant parlé. On dit aussi que Jupiter tient de la gauche une Haste, mais seurement c'est un Sceptre, ou un bâton de commandement.

M. Vaillant lit ΤΟΥ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, fils d'Athinæus. Le P. Banduri lit ΤΟΥ ΚΕ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, mais il y a dans ma Medaille ΤΟΥΚ ΑΘΗΝΑΙΟΥ, & rien d'avantage. M. Vaillant écrit ΜΟΙΩΝΟΝ
C fait

fait la penultième longue, il y a dans ma Medaille MAIONON la penultième brève, & c'est ainsi qu'écrivent les anciens, ce mot venant de AIMONOS, fleuve, ou Roy de ce pays qui s'appella autrefois *Almonia*, & fut nommé depuis *Lydia*.

TREBONIANUS GALLUS.

IMP. CÆS. C. VIB. TREB. GALLUS. AUG. petit Buste couronné de Laurier. *Moyen bronze.*

Revers.

CONCORDIA Augg. Le P. Banduri nous présente une Medaille de moyen bronze qui a la même Legende, mais 1^o la figure de son revers est assise, & la figure de la mienne est debout. 2^o Sa figure ne porte qu'une corne d'abondance, la figure de la mienne porte une double corne d'abondance. 3^o Dans l'Exergue de la sienne il y a S. C. qui est dans le champ de la mienne. Ces différences ne permettent pas de dire que sa Medaille & la mienne soient la même chose, il n'a donc point vû ma Medaille, qui en est plus singulière.

Je pourrois ajouter ici une autre Medaille du même *Trebonianus Gallus*, en argent, qui est rare par son Inscription de SÆCVLLUM NOVVM. Mais que
deux

deux gros points rendent bien plus rares. A son revers paroît un beau Temple, au bas duquel, ou si vous voulez, dans l'Exergue, sont deux gros points l'un proche de l'autre. On trouve de gros points en des Medailles Grecques pour signifier le prix d'une monnoye ; mais les Romains ne les ont pas imitez dans leurs Medailles d'argent, où ils n'ont mis qu'un X. ou un Q. pour exprimer Denarius, ou Quinarius. Que veulent donc dire ces deux gros points si bien placez dans cette Medaille. J'aimerois mieux l'apprendre de nos maîtres, que de présumer l'apprendre aux autres. C'est assez pour moi que cela rende ma Medaille singuliere & inconnue au P. Banduri, soit que cela signifie que c'étoit la seconde fois qu'on celebroit la fête du siecle nouveau, cinq ans après qu'on l'avoit celebrée sous l'Empereur Philippe, soit qu'on ait voulu marquer que cette fête étoit renouvelée sous deux Empereurs, Trebonianus Gallus ayant associé Volusien son fils, à l'Empire, &c.

VOLUSIANUS.

IMP. ·CUAF GAL VEND, VOLUSIANO AUG. petit Buste couronné de rayons.

C ij *Revers.*

Revers.

PAX AUGUS. figure de la paix debout, & tenant à la main droite élevée une branche d'Olivier, & à la gauche une pique en travers. Il y a bien des choses à dire sur cette Medaille. 1^o Le P. Banduri remarque que l'Inscription de son revers la rend des plus rares. On ne voit presque point AUGUS pour AUG. ou AUGUST. ou AUGUSTI, comme cela se voit dans le revers de ma Medaille. 2^o L'Inscription de la tête de la même Medaille la rend encore plus considerable, parce qu'on ne lit point autour de la tête d'aucun autre Prince que Volusien, tant de noms differens, encore y a-t'il assez peu de Medailles, ou quelques surnoms se lisent. 3^o. Ce qui rend cette Medaille bien plus précieuse, & plus singuliere, c'est le concours de ces deux Inscriptions de la tête, & du revers, ce qui ne s'est point encore rencontré; si l'on en croit le P. Banduri. 4^o Cette Medaille est aussi considerable par un autre endroit, c'est qu'on attribué à Volusien la gloire prétendue des victoires de son pere; car Gallus après la mort de Dece ayant fait la paix avec les Sarmates, & ayant souffert que ces Barbares se retirassent glorieusement dans leur pays chargez de butin, & emmenant

nant avec eux la plûpart des Romains qu'ils avoient fait captifs, il s'obligea encore de leur payer tous les ans une pension honteuse, & ne laissa pas de publier qu'il avoit vaincu les Sarmates, & les avoit forcez de s'enfuir dans leurs terres. Volusien ayant secondé son pere en cette occasion, dès qu'il fut Empereur, on flata sa vanité en lui faisant porter le nom des peuples que son pere & lui prétendoient avoir vaincus, & comme on avoit écrit sur les Medailles de Septime Severe PAR, AR, AD, c'est-à-dire, Parthicus, Arabicus, Adjabenicus, parce qu'il avoit dompté les Partes, les Arabes, &c. on grava sur quelques Medailles de Volusien V A. F. GAL. VEND. &c. c'est-à-dire, Vandalicus, Finnicus, Gallendicus, Vendenicus, pour marquer qu'il avoit vaincu ces Nations.

En effet, Ptolomée le Geographe nous assure que Carpi, Finni, Galendici, Vendetii, étoient des peuples de la Sarmatie d'Europe, ce qui me fait naître une pensée que je soumets volontiers au jugement des sçavans. L'Inscription de ma Medaille est très-seurement IM. C. VA. F. GAL. &c. on explique d'ordinaire ce C. par Cæsari ou Caio, je croirois qu'il seroit mieux de l'expliquer par Carpico, comme on ex-

p'ique F. qui suit peu après par Finnico car, pourquoi dans ce détail des nations de Sarmatie vaincuës, oublier les Carpes, qui se mettoient ordinairement à la tête des autres Barbares de ce pays? On les redoutoit si fort à Rome en ce temps-là, que l'Empereur Philippe les ayant repoussés dans leurs limites, crût avoir remporté sur eux une grande victoire, & en fit faire une Medaille avec ces mots VICTORIA CARPICA. Il est très-probable qu'après la mort de Philippe ce peuple feroce revint inonder le pays des Romains; on les renvoya après avoir fait une paix honteuse qu'on fit passer pour une victoire. Mais pourquoi, en nommant tant de peuples, ne parleroit-on point des Carpes qu'on redoutoit plus que les autres, & qui alors étoient plus prêts que les autres à faire des irruptions?

D'ailleurs n'y a-t'il pas quelque espece de cacophonie à dire *Casari*, ou *Caio Vandalico*, *Finnico Volusiano*. Le prénom, & le nom propre doivent-ils se diviser par des surnoms d'honneur? Je ne vois point cela dans nos Medailles, & j'y vois mille fois le contraire. On a donc raison de lire ainsi cette Inscription, *Imperatori Carpico, Vandalico, Finnico Galendico, Vendenico Volusiano Augusto*, & non pas *Imperatori Caio Vandalico Finnico Volusiano*.

VALE.

VALERIANUS.

VALERIANUS P. F. AUG. petit
Buste couronné de rayons, *en argent.*

Revers.

VICT. PARTICI. Une victoire élevant de la main droite une Couronne, & de la gauche tenant une Palme, appuyant le pied droit sur un captif. Valerien est ici appelé *Particus*, ce qu'on ne lit point ailleurs, il s'est pû faire cependant très-facilement qu'on lui ait donné le nom de *Particus* dans son armée après quelque victoire qu'il remporta contre les Parthes; & qu'on lui ait gravé des Médailles avec ce même surnom. Car les Historiens témoignent qu'il eut quelques avantages sur eux. Les Romains écrivoient *Particus* aussi bien que *Parthicus*.

GALLIENUS.

Comme je suis riche en Galliens, que j'ai tiré de trois divers tréors déterrez depuis dix ou douze ans, j'ai un bon nombre de ses Médailles que le P. Banduri n'a point connuës, je n'en rapporterai que quelques-unes des plus extraordinaires.

GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons.

C iij

Revers.

Revers.

FELICI AET. Figure de femme debout, à la main droite un caducée ; & appuyant le bras gauche sur une petite colonne.

Je ne suis pas surpris qu'il y ait bien des Medailles où l'on vante le bonheur de Gallien. Ce Prince a eu ses succès aussi bien que ses malheurs. Il se trouva heureusement Empereur par le mérite & la valeur de son pere. Il avoit reçu du Ciel de belles qualitez naturelles que l'on a marquées dans ses Medailles, & particulièrement dans celles où Mercure paroît au revers de Gallien avec ces mots. DONA AUG. Il remporta jusqu'à neuf victoires, & vainquit de braves Commandans qui se revoltoient. On pouvoit donc en certains temps louer son bonheur dans ses Medailles ; mais comment dire que cet Empereur ait joui d'un bonheur éternel FÆLICI AET. lui qui a été accablé de malheurs continuels, ou enfin il a succombé. Est ce par une espèce d'ironie, & pour reprocher à ce Prince ses malheurs ? Et n'est-ce point pour cela que cette Medaille, est si rare que le P. Panduri n'en a point fait mention ? j'aime mieux penser que dans quelque heureux succès on aura fait des vœux à la felicité pour lui demander la continuation de ses faveurs,

Favêurs, & que l'on frapa très-peu de ces Medailles, parce que ce temps dura très-peu. GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons.

Revers.

JUNO REGINA. figure de femme debout, tenant de la main droite une Patere, & au-dessous un Paon, & s'appuyant de la gauche sur une Haste. Dans le champ du même côté un P. Le P. Banduri parlant d'un revers semblable qu'il a trouvé dans quelques Medailles de Claude le Gothique, dit qu'il est très-commun dans les Medailles des Imperatrices, cela est vrai; mais ma Medaille prouve évidemment qu'il ne devoit pas ajouter que ce Revers ne s'est jamais vu que dans le Revers de l'Empereur Claude; il y a de l'apparence même qu'on ne l'a gravé dans les Medailles de ce dernier Prince, que parce qu'il étoit dans les Medailles du premier. Je me suis imaginé autrefois qu'on n'avoit joint ainsi Junon à Gallien, que par ironie, comme quand on avoit écrit à l'entour de sa tête GALLIENÆ AUGUSTÆ, pour lui reprocher que quelque puissant qu'il fut, il n'avoit qu'un courage de femme; mais puisqu'on n'a pû faire ce reproche à Claude le Gothique, qui a été un des plus vaillans Princes du monde, il

est à présumer , qu'on ne les a fait figurer tous deux avec Junon , que pour montrer leur puissance sans bornes , ou pour marquer leur pieté à l'égard de cette grande Déesse.

GALLIENUS AUG. petit Buste couronné de rayons.

Revers.

LEG IIXX VIPVIF. un Capricorne de droit à gauche. J'ai deux Medailles de cette sorte , l'une passe pour être de méchant argent , comme plusieurs autres de ce Prince , & le P. Banduri l'appelle très-rare. L'autre est assurément de bronze , & très-veritable , mais plus grande & plus épaisse que celle d'argent , & pourroit passer pour être de la seconde grandeur. C'est particulièrement cette seconde Medaille que je presente au public , parce qu'elle ne se trouve point ni dans Occo , ni dans M. Vaillant , ni dans le P. Banduri , & qu'on trouve très-peu de ces legions de bronze , quoiqu'on en trouve beaucoup d'argent ; car de grands sçavans doutent si par méprise on n'a point écrit LEG IIXX au lieu de LEG XXII. qui a aussi pour Type un Capricorne. Ce doute n'est pas bien fondé , puitque mes deux Medailles ont le même Type & la même devise. Or on n'auroit pas mal écrit par méprise dans deux coins,

&

& deux métaux differens. Je pourrois faire paroître ici ma belle legion XIII GEM parce qu'elle a IIII P IIII F. & que les sçavans ne la citent que comme ayant VIPVIF. car quand on voudroit faire un V des deux premiers tirets de la mienne , ce ne seroit pas la Medaille de ces sçavans qui porte *VIP. VIF.* au lieu qu'il faudroit lire dans la mienne *VIIP. VIIF.*

IMP. GALLIENUS PEAUG
GERM. une tête couronnée de rayons ,
en argent.

Revers.

ORIENS AUGG. le soleil debout élevant la main droite , & tenant à la gauche un foïet. Cette Medaille est singuliere en ce que la tête qui est gravée sur la Medaille est très-surement la tête de Valerien , & non pas celle de Gallien ; un coup d'œil le persuade , quoiqu'en dise l'Inscription ; ce qui est d'autant plus certain que la tête de l'un est fort differente de la tête de l'autre. Ainsi l'Inscription est trompeuse & la tête de la Medaille dément son Inscription. Comment cela est-il arrivé ? & pourquoi ? est-ce méprise ? est-ce malice ? est-ce hazard ? est-ce dessein formé ? honni soit qui mal y pense , & qui croira que par là on a voulu reprocher à Gallien que

C vj pen-

pendant qu'il étoit dans la mollesse , & les plaisirs à Rome , son pere étoit dans les fers en Orient. Le P. Banduri rapportant une Medaille , dont le Revers , & l'Inscription de la tête est la même , dit qu'elle a le visage de Gallien. Cela peut être , parce qu'on a pû y faire une tête de Gallien , mais cela n'empêche pas que la mienne n'ait le visage de Valerien , & qu'elle ne soit une Medaille toute autre que celle du P. Banduri.

GALLIENUS AUG. Buste de Gallien , sur sa tête un Casque couronné de rayons , sur ses épaules une Cuirasse , & à la main un Javelot , *en argent.*

Revers.

MARTI PACIFE'. Mars armé , un Casque en tête , tenant de la main droite une branche d'Olivier , & portant de la gauche un Bouclier , & une Lance un peu de travers. Dans le champ au-dessous du bras droit un P. Gallien n'a peut-être point de Medaille plus belle que celle-ci. Le P. Bánduri n'en a point où ce Prince porte une Couronne sur le Casque , un Javelot à la main avec cette devise au Revers, MARTI PACIFE , & un P dans le champ de la Medaille , quoiqu'il en ait avec la devise MARTI PACIFER. & PACIFERO. N'y a-t'il point de malice dans ce Revers ? n'averçit-on point Gal-

Gallien qu'il aimoit trop la paix , ou une vie déréglée , & qu'il presente la paix , lorsqu'il prend les armes ?

GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons , *petit bronze.*

Revers.

PUDICITIA , une femme assise tire de la main droite son voile sur son visage , & de la gauche tient une Lance de travers , dans l'Exergue un Q. Cette Medaille & celle où le Revers est FECUNDITAS AUG. sont des Medailles qui donnent lieu de croire qu'on les a frappées pour reprocher à Gallien les desordres. La rareté de ces Medailles font croire qu'elles ont été faites à la dérobee. Le P. Banduri les rapportent toutes deux , & les appellent rarissimes , mais dans la premiere de ses Medailles , la figure du Revers est debout , & sans aucune autre marque. Dans la mienne la figure du Revers est assise , ce qui lui convient fort , avec un Q. dans l'Exergue. Il y a dans le champ de ma seconde Medaille auprès de ma fecondité une L. qui ne paroît pas dans celle du P. Banduri , peu de chose dans les Medailles très-rares peut les faire passer pour uniques.

GALLIENUS AUGG. tête couronnée de rayons , *petit bronze.*

Revers.

Revers.

VENUS VICTRIX. figure de femme debout , tenant un Casque à la main droite , & s'appuyant de la gauche sur une Pique , une H dans le champ du même côté. Le P. Banduri n'a point ce Revers , quoiqu'il dise qu'il est dans les Medailles du jeune Gordien ; je ne sçai si c'est dans le même esprit qu'on l'a gravé dans les Medailles de ces deux Empereurs.

GALLIENUS AUG. tête couronnée de rayons , *petit bronze.*

Revers.

VIRTUS AVG. Gallien armé s'appuye de la main gauche sur une Pique , & porte la main droite sur un Trophée qu'il s'est élevé , & qui a d'un côté un Captif assis à terre , & de l'autre un Casque. En verité cette Medaille merite bien d'être connue , je m'étonne qu'elle n'ait point encore paru , ni en argent , ni en bronze dans aucun recueil , j'espère qu'on ne la méprisera pas à la premiere occasion.

GALLIENUS AUG. petit Buste couronné de rayons , *en argent.*

Revers.

VIRTUS MIL. un Soldat se tourne à gauche , tenant de la main droite une Pique , & de la gauche un Bouclier appuyé contre terre , rien n'est plus commun

mun dans les Medailles de Gallien que cette Legende VIRTVS AUG. & rien n'est plus rare que cette autre VIRTVS MIL. On trouve la premiere au Revers de la plûpart des Empereurs, & près de cinquante fois differente dans le seul Gallien du P. Banduri; mais on n'y trouve pas une seule fois la seconde. D'où vient cela? est-ce que la valeur doit être particulièrement dans le Commandant, & de lui se répandre dans les Soldats d'une armée? & qu'on a voulu insinuer, par ma Medaille, très-rare, que c'étoit la valeur des Soldats qui rendoient Gallien genereux?

J'ajouterois encore plusieurs autres Medailles, même de Gallien, aussi bien que des autres Empereurs, si je ne craignois de vous ennuyer; j'aime mieux les réserver à un autre temps, si cela peut vous faire plaisir, & ne point déplaire au R. P. Banduri. Je finis en lui présentant quelques Medailles restituées par Gallien, pour augmenter le nombre de celles qu'il a apportées.

DIVO AVGVSTO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Autel sur lequel est un feu allumé. Le P. Banduri nous a donné une consecration d'Auguste
par

1114 LE MERCURE

par Gallien, où est un Aigle, mais il ne nous a pas donné celle-ci où est un Autel.

DIVO VESPASIANO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Autel où on allume du feu.

DIVO COMMODO. Tête couronnée de rayons.

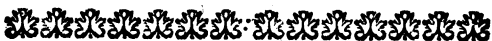
Revers.

CONSECRATIO. Un Autel où est du feu allumé.

DIVO ALEXANDRO. Tête couronnée de rayons.

Revers.

CONSECRATIO. Un Aigle à terre éployant ses aîles pour s'élever au Ciel. Je suis, Monsieur, &c.



EGLOGUE qui a remporté le prix de l'Académie des Jeux Floraux, de cette année 1723. Par M. d'Estadens, de Toulouse.

SILVIE, DAPHNE.

SILVIE.

M'Abandonner... l'ingrat... lui, dont la vive ardeur,

Et les soins assidus engageront mon cœur :

Atten-

D E J U I N 1723. 115

Attendoit-il de moi l'aveu de ma foiblesse
Pour rompre ses sermens , & trahir ma tendresse.

D A P H N E'.

Il est mort , ce Berger , si tendre & si char-
mant ,

Damon , de nos Hameaux , la joye & l'ornement,
A quels ennuis faut-il que son trépas me livre ,
Si le Ciel irrité m'empêche de le suivre ?

S I L V I E.

Ne renouvelle point d'inutiles douleurs ;
Ou pour te consoler : compare nos malheurs :
Tirsis ne m'aime plus , & ce Berger perfide
A sa honte , à la mienne , est épris de Doride ,
Je la vois chaque jour étaler fierement
La gloire de m'avoir enlevé mon Amant ,
Quel malheur est égal ? .. .

D A P H N E'.

Ah ! que dis-tu , Bergere ?
Tirsis vit , & Damon ne voit plus la lumière !
J'ai perdu le Berger qui fit tous mes plaisirs ,
L'amour peut rendre encor le tien à tes desirs ;
Qu'un doux espoir suspende , ou modere tes lar-
mes ;
Peut-être avant la nuit , sensible à tes alarmes ,
Tirsis

116 LE MERCURE

Tirsis à tes genoux rapportera son cœur ;
M'offres tu quelque espoir qui flate ma douleur ?

SILVIE.

Je reconnois , je plains , Daphné , ton infortune ;

Mais un Berger qui meurt subit la loi commune ,
Les destins n'en ont pas affranchi le Berger ;
Il est né pour mourir & non pas pour changer.

DAPHNÉ.

Mais ce Berger épris d'une âme nouvelle ,
Voudrais-tu qu'il fut mort , au lieu d'être infidèle ?

SILVIE.

Mort... que sçais-je ? . . . j'entends ce Berger tous les jours ,

Sous ces Hêtres chanter ses nouvelles amours :

Sorti pour mon malheur des lieux qui l'ont vu naître ,

Il devint mon Amant (il le feignit peut-être)

Et moi , pour lui cacher le secret de mon cœur ,

J'eus besoin du secours d'une feinte rigueur ;

Une de ses chansons publia ma victoire ,

J'ai honte d'en avoir conservé la mémoire.

*Un Oiseau qu'au Ducet a conduit son destin ;
Pour le rompre , s'agite , & se debat en vain .*

11

DE JUIN 1723. 1117

Il en serre les nœuds , il y finit sa vie ;

Ainsi dans les liens de l'ingrate Silvie ,

Tirsis fait pour les rompre un inutile effort ,

Du pauvre Oiseau , Tirsis éprouvera le sort.

Et lorsque mon aveu lui découvre mon ame ,

Tirsis rompt ses liens assuré de ma flâme ,

Et pour me consoler lorsqu'il manque de foi ,

Tu dis qu'il vit , il vit pour un autre que moi.

Mais ton Berger ravi par la Parque cruelle ,

Voudrois-tu qu'il vécût au prix d'être infidelle ?

DAPHNÉ.

Infidelle... qui ? lui. Rien ne pouvoit jamais

Troubler de nos deux Cœurs la tendresse & la
paix :

Puisse-t'on voir plutôt les Printemps sans feüil-
lage , “

Les Automnes sans fruits , les Troupeaux sans “
laitage , “

(Nous disoit-il souvent) que les Bergers sans “
foi , “

Que la fidelité soit leur premiere loi , “

Et du fidelle amour proposant des modelles , “

Qu'on cite les Bergers comme les Tourterelles. “

SILVIE.

De ton Berger , Daphné , l'aimable souvenir ;
Sans

YI 8 LE MERCURE

Sans cesse dans ces lieux te peut entretenir ;
Eh ! combien est-il doux lorsqu'ils te le rappelle
Jusqu'à son dernier jour , si tendre & si fidelle ?

DAPHNE.

Malheureux souvenir de mon bonheur passé ;
Pourquoi de mon esprit n'es-tu point effacé ?
Ne me rappelles plus ce Berger , sa tendresse ,
Ces jours qui s'écouloient avec tant de vitesse ,
Et qui toujours trop-tôt nous separant le soir
Nous laissoient occupez du soin de nous revoir.

SILVIE.

Qu'aîsément la fidelle & constante Bergere
Croit fidelle & constant le Berger qui sçait plaire ;
Doutois-je de Tirsis ? que de fois ce Berger
Me jura-t'il , qu'avant que son cœur put chan-
ger ,
„ Le Corbeau , frédonnant , pourroit dans ce
„ Boccage ,
„ Du tendre Rossignol défier le ramage ;
„ Qu'on verroit les Brebis s'acharner sur les
„ Loups ,
„ Fondre sur l'Espervier la Colombe en cour-
„ roux ;
Je l'aimois , je le crus ; hélas ! dans la nature
Il n'est rien de changé que le cœur du parjure.

DAPHNE.

Hé pourquoi l'aime-tu ? son infidélité
Devroit guérir ton cœur justement irrité ;
Songe , que du Berger que tu peins si coupable ,
Tes pleurs honorent trop la perte méprisable ;
Heureuse , que son cœur passé sous d'autres loix
Te mette en liberté de faire un autre choix :
Change pour ton repos, Silvie, & pour ta gloire...

Je dois être toujours fidelle à la memoire
D'un Berger , dont j'ai vû jusqu'à son dernier jour
Le cœur épris pour moi du plus ardent amour.

Qu'il ait dans le tombeau le cœur de la Ber-
gere ,
Qui jusques au tombeau lui fût toujours si chere ;
Eh ! quel autre après lui pourroit plaire à mes
yeux ,
Si j'étois en état d'écouter d'autres vœux !

Je ne le verrai plus dans ce Bois solitaire ,
De nos feux innocens secret dépositaire.

Non , auprès de mon sort tout autre sort est
doux...

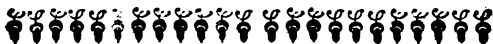
Qu'apperçois-je ? un Berger tourne ses pas vers
nous ;

C'est Tirsis ; ôïï , peut-être il te cherche , Silvie.

Va , voi , je pleurerai Damon toute ma vie.

SILVIE.

Il est avec Daride ! ah , fuyons ! ôtons leur
La douceur du plaisir que leur fait ma douleur.



EPISTRE

*A M. de la R. pour réponse à son Rossignol,
piece inserée dans le dernier Mercure.*

Qu'un oisif conteur de fleurette
Me vante ma beauté , mon sçavoir , mon esprit ,
Je regarde comme sornettes
Tout ce que ce conteur me dit ,
Et je ne m'en fais point de fête.
Je sçai comme les gens galans
Commencent auprès d'une femme ;
Que le premier pas des amans ,
Pour gagner le cœur de leur Dame ,
Est de lui donner de l'encens.

Qu'un homme auprès de nous , qui n'a rien à
nous dire ,

Qui souvent ne nous connoît pas ,
Pour suffire à pareil martyre

Nous

Nous vante sur l'esprit ; ou bien sur nos appas ,

Je lui pardonne , & même je l'admire.

Il suppose en cet entretien

Un fond qui ne lui coûte guere ,

C'est nôtre vanité , puis il y met le sien ;

C'est le mensonge , & d'ordinaire

Ce sont deux fonds de l'entretien vulgaire ,

Et ces deux fonds là ne sont rien.

Pour une personne de tête ,

Ce leurre-là n'est pas nouveau ,

Elle sçait que juger , de foy , du Démonstrateur ,

Et n'est pas une dupe prête

Pour si grossier , & facile panneau ;

Pendant qu'une pauvre innocente

Croit bonnement ce qu'on lui dit ,

Qu'elle a de la beauté , du sçavoir , de l'esprit ,

Et ridiculement d'elle-même contente ,

Fait la fiere , & se rend juge de tout écrit.

Je pardonne donc cette ruse ,

Dont se sert un adroit amant ;

Je pardonne à l'indifferent ,

Qui par ce moyen nous amuse.

Nous portons justement la peine ,

De

De nôtre sorte vanité ,
Quand nous avons trop de facilité ,
A croire pour chose certaine
Les détours de la ruse , ou de l'honnêteté.
C'est ainsi qu'on agit de Paris jusqu'à Rome
Amans , ou gens indifferens ,
Et l'on a dit depuis long-temps
L'homme est Loup à l'égard de l'homme.
Mais qu'un frere sçavant , de bon sens , de bon
cœur ,
Vienné dresser un piege à mon amitié tendre ,
Et que je sois contrainte à me défendre
Contre l'impression d'un éloge flatteur ,
C'est à quoi j'eusse crû ne devoir pas m'attendre ,
Je sçai que sur le ton plaisant ,
J'ai quelque assez bonne saillie ,
On me flatte que dans ma vie
J'ai soutenu fort drôlement
Quelque discrete raillerie.
Je sçai que j'écris joliment ,
Et qu'on a vû de moy paroître ,
Lettres d'un tour si poli , si galant ,
Qu'on les diroit de mon de maître.

Je

Je ne crois pas devoir ici

Vous faire trop de confiance.

Pour vous épargner du souci,

Je ne crois pas devoir aussi,

Etaler trop d'indifférence.

Je ne croi pas qu'on m'aime qu'une fois,

Ni que l'amour vienne de simpatic,

Moins encor que l'on fasse un choix,

Dans lequel la raison, la nature, & les loix

Tout se trouve de la partie.

Il est des preuves par écrit,

Que je vous dis ce que je pense

J'en ai le cœur bien fort contrit;

Mais pour parler en confidence,

J'ai bien senti ce que je vous ai dit.

Je lis fort rarement, & point du tout peut-être,

Presque tout livre m'est suspect.

Je ne sçai ni Latin, ni Grec,

Et lorsqu'on veut me trop connoître,

Je me trouve bien-tôt à sec.

Jugez sur cette confidence,

Si le Latin que vous citez,

Si les Auteurs dont vous parlez,

D

Sont

Sont en pays de connoissance ,
 Ou s'ils sont bien avanturez ?
 Laissez-moi borner dans ma Sphere ,
 Et ne m'exposez pas au sort du Rossignol ,
 Qui pour avoir voulu trop faire ,
 Fit une chute au lieu d'un vol.



*EXTRAIT d'une Lettre écrite de
 Marseille le premier Juin 1723.*

LA Ville de Marseille vous doit ,
 Messieurs , un remerciement de l'at-
 tention singuliere que vous avez eüe sur
 ses malheurs passez , & sur son heureuse
 délivrance ; attention que vous venez de
 renouveler d'une maniere bien marquée
 par la belle Medaille que vous avez fait
 graver dans votre Journal du mois d'A-
 vril dernier , accompagnée d'une Dissert-
 ation digne du sujet. L'une & l'autre sont
 capables d'immortaliser ces événemens ,
 & la reconnoissance de Marseille envers
 son auguste Maître , & envers le grand
 Prince , qui étoit alors dépositaire de
 l'autorité Royale. Je crois que nos Ma-
 gistrats ne manqueront pas de faire les
 plus vives , & les plus humbles instan-
 ces

ces pour que cette Medaille soit incessamment frappée, & qu'elle merite d'entrer dans la suite de celles qui doivent composer l'Histoire du Regne du Roy.

L'Auteur de la Medaille, & de la Dissertation ne pouvoit les adresser à personne à qui cela convint mieux qu'à M. Rigord, homme si connu de tout le monde, & sçavant par son érudition, dont le goût est d'ailleurs exquis pour cette sorte de monumens, & qui s'est si fort signalé durant nos malheurs par un zele, & par un travail infatigable, qui a eu enfin tant de part à nôtre soulagement, & à nôtre délivrance.

Comme on ne sçauroit trop récompenser le merite, je crois, Messieurs, qu'on ne sçauroit trop aussi publier la récompense du merite, c'est dans cet esprit que je crois devoir vous apprendre que d'abord après la cessation de la peste, il a plû au Roy d'accorder à nôtre illustre compatriote des Lettres de Noblesse, qui sont causées sur ses services passez dans la Marine, sur son attachement à l'étude des sciences & des Belles-Lettres, & en particulier sur les services rendus dans Marseille pendant la contagion, & au commencement de cette année le Roy l'a nommé pour être reçu Chevalier de l'Ordre de S. Michel.

Dij Je

Je profite , Messieurs , de cette occasion pour vous assurer que Marseille , est non-seulement entièrement délivrée depuis plus d'une année de toute contagion , mais encore qu'elle est autant , & plus peuplée qu'auparavant , chose assez étonnante ; car selon nos Memoires les plus justes , il est mort dans la Ville , ou dans son territoire , environ cinquante mille personnes , ce qu'il faut attribuer , après la benediction du Seigneur , au concours de toutes sortes de personnes que le commerce y attire de toutes parts ; en sorte qu'on peut prendre à la lettre le sens de *Massilia Resurgens* , qui est sur le revers de nôtre Medaille , & pour une espece de Prophetie l'Inscription qui fut faite en l'année 1669. à l'occasion de l'entreprise d'une nouvelle enceinte de murailles , & de l'agrandissement de cette Ville , Inscription gravée sur la premiere pierre des fondemens , & qui finit par ces mots : *D. Providentia aliquandiū jacere passa est , ut dejectio viam sterneret ad gloriae cumulum , & suis aucta dispendiis , instar palmae , Massilia Florentior curvata resurgeret.*

Au reste , pour ne rien épargner de tout ce qui peut rendre à nôtre Ville son ancien lustre , & pour l'orner toujours davantage on n'oublie pas dans Marseille
deux

DE JUIN 1723. 1127

deux projets , dont l'exécution n'a été suspendue que par le malheur des temps, sçavoir l'érection d'une Statuë Equestre, en bronze , de Loüis le Grand , dans une place magnifique , sur les desseins du fameux *Pierre Puget* , & l'établissement d'une Académie des Sciences , & des Belles-Lettres. Je me souviens qu'à l'occasion de ce dernier projet , l'Auteur de la Medaille de *Marseille* délivrée , &c. fit imprimer une Piece qui fut fort goûtée , & qu'on pouvoit intituler *Marseille Sçavante , Ancienne & Moderne*. Cette Piece ne se trouve que dans le Journal de Trevoux du mois de Janvier 1717. mais elle y est toute défigurée par la négligence des Imprimeurs , qui ont maltraité presque tous les noms des sçavans , originaires de Marseille , & qui ont fait d'ailleurs des omissions , & d'autres fautes considérables. Nous osons , Messieurs , tout ce que nous sommes ici de gens de Lettres , vous demander la réparation de ces fautes , en vous priant d'engager l'Auteur de cet ouvrage de vouloir bien nous le redonner complet , correct & parfait , soit dans votre Journal , soit ailleurs.

Je suis , Messieurs , &c.

*A IRIS pour accompagner le présent d'un
Serin de Canarie.*

Q U'il est doux de passer sa vie ,
Auprès d'une jeune beauté ,
Aimable Serin que j'envie ,
Ton fort & ta félicité.

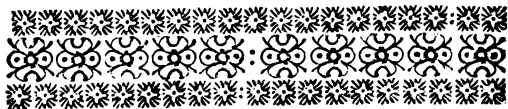
Que de baisers sur son visage ,
Tu vas cueillir impunément ,
Pour toi seul , Iris, moins sauvage ,
Préviendra ton empressement.

De mille caresses piquantes ,
Naîtront mille plaisirs nouveaux.
Ah ! grands Dieux , ces douceurs charmantes
Sont-elles donc pour des Oiseaux.

Belle , quel est votre système ,
Un animal obtient de vous.
Des caresses dont les Dieux même ,
S'ils les voyoient seroient jaloux.

Il faut montrer plus de sagesse ,
Je le soutiens , charmante Iris ;
Le sel des plaisirs en tendresse ,
C'est d'en connoître tout le prix.

MEMOI-



MEMOIRE

SUR LA MAISON

DE TILLIERES,

*Pour servir de supplement à ce qui
en a été dit dans le dernier
Mercure, p. 1100.*

CEux qui nous ont donné le petit Memoire qui regarde la maison de Tillieres le Veneur, dont il est parlé dans le Mercure du mois de May dernier, à l'occasion du mariage de M^{lle} de Tillieres avec M. le Comte de Manicamp, auroient pû le rendre plus exact, en ajoutant seulement que Jean le Veneur, Evêque & Comte de Lisieux, fut non-seulement Cardinal & Grand-Aumônier de France, mais encore Abbé du Bec, & du Mont S. Michel, & Lieutenant General au Gouvernement de Normandie. Il mourut en l'année 1543. On voit encore son portrait aux vitres de l'Eglise

D iij de

de l'Hôpital des Quinze Vingt, dont il réforma les Statuts en qualité de grand Aumônier.

De plus, Ambroise le Veneur, frere du Cardinal, dont nous venons de parler, fut Doyen de la Cathedrale d'Evreux, & puis élu Evêque de la même Eglise en l'année 1511. laissant ce Doyenné à Gabriël le Veneur, son frere.

Enfin, un autre Gabriel le Veneur, que le P. Anselme n'a pas connu, petit neveu d'Ambroise, fut aussi élu Evêque d'Evreux en 1532. n'étant âgé que de quatorze ans.

L'Auteur du petit Memoire auroit pû encore remarquer que Tanneguy le Veneur, Comte de Tillieres, &c. Conseiller d'État, Lieutenant General au Gouvernement de Normandie, qui avoit épousé Magdelaine de Pompadour, fut fait Chevalier du Saint-Esprit en l'année 1582. Jacques le Veneur son fils aîné fut aussi fait Chevalier du Saint Esprit en l'année 1586. il avoit épousé Charlotte Chabot, fille de Leonor Chabot, Grand Ecuyer de France.

La Maison de Tillieres le Veneur porte d'argent à la bande d'azure, chargée de trois Sautoirs d'or.

Nous prions les personnes qui nous
donne-

D E J U I N 1723. 1131

donneront à l'avenir de pareils Memoires,
à l'occasion des mariages , des morts ,
&c. de ne pas oublier de marquer exact-
tement les Armes de la Maison dont il sera
question,



E L E G I E

A Madame la Marquise de....

L'Amour aux jeunes cœurs toujours si favo-
rable

M'a fait souvent jouir d'un sort assez aimable ,

Et mes tendres soupirs , poussez d'un air discret

Ont fléchi la rigueur de plus d'un bel objet.

Je connois même encor quelques jeunes Bergeres,

Qui peut-être à mes vœux ne seroient pas severes,

Si pour une beauté que je ne nomme pas ,

Mon cœur depuis long-tems ne soupieroit tout bas.

Je n'ose de ses traits marquer la ressemblance,

L'aveu d'un tendre amour est pour elle une offense,

Et si je dépeignois ses agrémens divers ,

On pourroit la connoître aisément par mes vers.

D v. H

Il suffit d'assurer que le fier Hippolite ,
Auroit été charmé d'un si rare mérite ,
Et que le Ciel en elle a par de doux accords ,
Joint la beauté de l'ame avec celle du corps.
Comment donc esperer qu'une heureuse foiblesse,
Pût être un jour le prix de ma vive tendresse ;
Amour ne me viens point flater de cet espoir ,
Elle a trop de vertus pour trahir son devoir.
Je n'attends rien de toi dans cette conjoncture ,
Et ta sœur est pour moi d'un plus heureux augure.
Oùï , Reine des beautez, si vos charmes puissans
Ont sçû par leur éclat triompher de mes sens ,
Si j'ai senti pour vous ces atteintes secretes ;
Dont les yeux sont toujours d'assurez interpretes ;
Si coupable d'un feu que vous n'avoüez pas ,
J'ai languï , j'ai brûlé pour vos divins appas.
Ce crime est naturel ; mais puisqu'il vous offense,
Je veux l'ensevelir dans un profond silence ;
Plus d'amour j'y consens , mais du moins par pitié,
Répondez, je vous prie, à ma tendre amitié ,
Apprenez autrement que par la renommée
Qu'elles sont les douceurs d'aimer & d'être aimée.
Comme çons l'un & l'autre un commerce si
deux ,

Je vous réponds de moi , répondez-moi de vous ;
 Unissons nos deux cœurs de cette amitié tendre ,
 Dont l'effet est charmant , dont on ne peut trop
 prendre ;

Faisons de nos secrets un aimable entretien ,
 Ouvrez-moi vôtre cœur , & disposez du mien ;
 De ma vivacité ne prenez point d'ombrage ,
 Vous me verrez toujours soumis , constant &
 sage ,

Sûr de vôtre amitié préférer les douceurs ,
 Et tout ce que l'amour m'en offriroit ailleurs.





NOUVEAU Système, propre à découvrir l'erreur des Philosophes, sur la maniere dont se fait la vision, établi sur les expériences du Pere Emanuel de Vivers, Capucin de la Province de Toulouze.

LEs expériences sont, sans doute, les moyens les plus sûrs, pour découvrir la vérité dans les choses qui concernent la Physique; c'est par leurs secours que les vieilles erreurs se dissipent, c'est par-là qu'elle a pris un nouveau lustre dans le dernier siècle; sans les curieuses recherches de l'esprit, la vérité se trouveroit encore captive des faux préjugés, de l'entêtement, & de l'aveugle confiance pour l'antiquité; c'est pour tâcher de découvrir la vérité qui doit être l'unique objet de nos études, que j'ai eu recours aux expériences. Parmi les découvertes que ces mêmes expériences m'ont fournies. Je place celles qui regardent la vision & la véritable maniere dont elle se fait en nous; & comme la matiere en est des plus curieuses, & des plus intéressantes de la Physique, j'ai crû devoir faire part au public des différentes expériences

riences que j'ai faites à ce sujet pour ma propre instruction.

C'est l'opinion commune des Philosophes, que chaque objet que nous regardons imprime son Image séparée dans chacun de nos yeux, & que ces deux Images se réunissent ensuite en une seule; mais ils ne conviennent pas du lieu où se fait cette réunion; les uns veulent que ce soit dans la Retine, Aristote, & presque tous les Medecins ont enseigné que la réunion se faisoit dans l'humeur Cristalline; les Carthesiens qui regardent le Cerveau comme le siege de cette réunion, appuyent leur opinion sur les raisons suivantes; ils disent, qu'il y a une infinité de petits Filamens rangez dans les Nerfs Optiques, nommez Sympatiques, que le nombre des uns est égal à celui des autres, que chacun d'eux correspond à un autre, & qu'ensuite les deux Images que les objets ont imprimez sur les deux Yeux sont portez dans la partie interieure du Cerveau par ces Nerfs Optiques, & que là ces deux Images se réunissent en une seule, le Cerveau étant l'organe immediat de la vision.

Les experiences suivantes se declarent ouvertement contre ces differentes opinions, & les rendent très-suspectes d'erreur, puisqu'il en résulte que chaque ob-

jet

jet imprime son Image distincte , & séparée dans chaque Oeil , que ces deux Images qui sont réellement distinctes , ne se confondent point en une seule , & ne se réunissent point , ni dans la Retine , ni dans le Cerveau , ni dans aucune partie de l'Oeil interieur ; mais que la réunion se fait exterieurement , lorsque les deux Yeux renvoient les rayons des Images sur l'objet qui a fait l'impression , alors ces rayons se réunissent en un seul point sur le même objet , & de ses deux Images réunies en un seul point par le renvoy qui en est fait se forme la vision de l'objet , & non dans aucune partie interieure de l'Oeil.

Voici une experience qui prouve clairement que les deux Images que les objets impriment dans nos Yeux ne se réunissent point dans la Retine.

Ayez une tête de Bœuf fraîchement tué , faite une ouverture au derriere de chacun des Yeux , ôtez toutes les membranes qui les couvrent , excepté les Retines , appliquez les deux Yeux à deux trous que vous aurez fait dans une chambre bien fermée , où il n'y entre point de jour , vous verrez que les Images des objets de dehors se grouveront peintes dans chaque Retine sans se confondre dans une seule.

Noûs

Nous venons de voir que les deux impressions que les Yeux reçoivent ne se réunissent point dans la Retine, il est impossible qu'elles se réunissent dans le Cerveau, parce que les rayons qui sont portez de la Retine dans le Cerveau par réflexions font deux angles d'incidence dans deux plans differens, l'un pour l'Oeil droit, & l'autre pour le gauche, il est clair que ses deux plans n'ont rien de commun entre eux, & que par conséquent l'objet doit être double dans le Cerveau comme il est dans la Retine, selon cet axiome que les angles de réflexions sont toujours égaux aux angles d'incidence.

Comme nous ne pouvons pas voir dans les Yeux du Bœuf de quelle maniere les Images des objets sont portez de la Retine dans le Cerveau, néanmoins il est aisé de faire des Yeux artificiels tous semblables aux naturels pour voir ce qui s'y passe.

Faites deux vaisseaux de carton de deux pieds de long, & d'un pied de largeur, de la figure d'un Pallelograme rectangulaire, qui entrent l'un dans l'autre, comme les tuyaux d'une lunette de longue vûe, vous ferez au vaisseau inferieur deux trous de figure ronde d'un pouce de diamêtre qui soient paralelles, éloignez

gnez l'un de l'autre d'environ deux pouces , qui représenteront les prunelles , mettez à chacune de ses ouvertures un verre convexe Spherique d'environ deux pieds & demi de foyer d'une même Sphere qui tiendront lieu des tuniques cornées aux extrêmités des bords du grand vaisseau , vous collerez un miroir plat de glace , étamée inclinée au-dedans du vaisseau de 45. degrés , qui tiendra lieu de la Retine , pardessus le miroir vous placerez horizontalement une glace de verre adoucie sans être polie , qui représentera le Cerveau , cette glace doit être de la grandeur & de la largeur du miroir , ses extrêmités seront posées & collées au bord d'en haut du miroir , & de la machine qui en couvrira une partie vous fermerez le reste du vaisseau avec du carton , en sorte qu'il n'y entre point de lumière que par les ouvertures des oculaires , vous aurez par ce moyen les deux Yeux artificiels , dont je viens de vous parler.

Pour se servir de cette machine il faut la diriger sur quelque objet éclairé , vous pousserez en dedans , ou retirerez en dehors la piece du vaisseau mobile où sont les deux oculaires , jusques à ce que vous voyez distinctement les Images des objets qui sont au dehors peints sur la Retine ,

vous

vous verrez qu'ils seront doubles & parallèles comme vous les avez vûës dans la Retine, à la réserve qu'elles sont droites dans le Cerveau, & renversées dans la Retine.

Voici une nouvelle découverte que personne, au moins que je sçache, n'a encore remarquée. J'ai fait une petite ouverture à côté des oculaires, où j'ai appliqué un microscope en lunette, j'ai vû une infinité de rayons de lumiere de différentes couleurs se croiser, qui étoient portés de la Retine dans le Cerveau, où chaque rayon aboutissoit dans des points differens qui formoient tous ensemble les deux Images de l'objet avec leurs couleurs & leurs ombres, les Images qui étoient renversées dans la Retine s'alloient redresser dans le Cerveau, les rayons qui partoient de chaque point de la Retine aboutissoient au même point du Cerveau, & du Cerveau étoient renvoyez sur la Retine, de sorte qu'il y a une action reciproque du Cerveau avec la Retine; il en est de même de nôtre Oeil vers l'objet.

Enfin ayant fait quantité d'autres experiences pour pouvoir réunir les deux Images dans une seule, j'ai toujours vû l'objet double, & qu'il est impossible que cette réunion puisse se faire dans aucune partie
inte-

interieure de l'Oeil , il faut donc qu'elle se fasse au dehors par le renvoy des deux Images sur l'objet qui les a produites ; ce que je m'en vais faire voir par une experience incontestable où tout le monde peut se convaincre de la verité par le témoignage de ses Yeux.

Voici la machine dont on peut se servir pour connoître l'erreur où sont tombez les Philosophes jusqu'à present sur cette matiere.

Cette machine que j'ai composée , & travaillée consiste en deux objectifs , deux oculaires , & deux miroirs de métal , c'est une lunette qu'on applique aux deux Yeux , où l'on voit les objets par réflexion , à six grandes lieues très-distinctement ; deux personnes peuvent le voir en même temps diamétralement apposées l'une à l'autre.

Experience.

Placez la machine à la direction de l'objet que vous voulez appercevoir , posez vos Yeux sur les deux ouvertures de la lunette , vous verrez en même temps l'objet en deux differens endroits , c'est-à-dire , que l'Oeil droit voit celui qui est à gauche , & l'Oeil gauche celui qui est à la droite ; tenez toujours vos Yeux sur l'objet , prenez de chaque main les tuyaux de
de

de votre lunette, faites les tourner doucement , & en même temps , ſçavoir celui qui eſt à la gauche , à la droite , & celui qui eſt à la droite , à la gauche , vous aurez le plaifir de voir marcher les deux objets qui vont ſe mettre l'un ſur l'autre , pour n'en faire qu'un ſeul , & ce qui eſt à remarquer l'objet paroît beaucoup plus grand qu'il n'étoit avant la réünion.

Après des preuves ſi évidentes l'on m'a aſſuré de ne point craindre les critiques , c'eſt dont je n'oſe me flater ; mais j'avoue de bonne-foi qu'en les publiant je n'ai point aſſez de ſagacité , ni de pénétration pour croire pouvoir donner au public un Syſtème parfait , & que ſi je le publie , c'eſt particulièrement dans le deſſein que ſi les ſçavans le trouvent digne de leur attention, ils travailleront à le rendre utile au public.

Approbation de M. Samedies , Maître ès Arts , & Professeur Royal en Medecine de l'Univerſité de Toulouſe.

Le nouveau Syſtème du R. Pere Emanuel de Viviers , Capucin, qu'il a fait ſur la viſion , eſt fondé ſur des experiences curieuſes que nous mêmes avons vûes , examinées , & réitérées pluſieurs fois avec beaucoup de plaifir & de ſatisfaction ; nous rendons témoignage de leur verité,
&

& de leur exactitude, & ne doutons pas qu'elles ne rendent certain & évident un principe important de l'Optique ; les amateurs de la vérité ne peuvent lui refuser de lui rendre la justice qu'il mérite, & c'est ce qui nous engage à lui donner nôtre approbation, à Toulouse ce 27. Septembre 1722. *SAMEDIES, Maître ès Arts, Docteur & Professeur Royal en Medecine.*



LA GRANDEUR DE DIEU dans ses ouvrages.

O D E.

Qui a remporté le premier prix de l'Académie des Jeux Floraux, le 3. May 1723. Par M. Tanevot, Secrétaire de M. le Couturier.

Grand Dieu, de ma raison altière
Où tend le vol impetueux,
Quels sont ces globes qui des Cieux
Parcourent l'immense carrière ?
Effrayans par leur nombre & leur vaste grandeur,
Ils rendent en tous lieux une vive splendeur,
D'un

D'un cours immuable & rapide ,
 Dans son cercle prescrit chaque corps se maintient ;
 Mais dans cet espace fluide ,
 Contre leur propre poids , quelle main les soutient ?



Une seconde ardeur imprime
 Sa vertu dans tout l'Univers ,
 Entre tous ces globes divers
 Vient regner un astre sublime.
 Source vive de feux par lui-même il nous luit ,
 Arbitre des saisons , du jour & de la nuit ;
 Son cours seul en fait le partage ,
 Fatal à l'œil qui perce en son sein radieux ,
 Il semble retracer l'Image
 Du Dieu dont la splendeur se refuse à nos yeux.



Cet astre fuit , les tristes ombres
 Déjà s'épandent en tous lieux ;
 Mais le Ciel paré d'autres feux ,
 Ote à la nuit ses voiles sombres.
 Au celeste lambris tous ces feux ranimez ,
 D'une main liberale y sont par tout semez ,
 Tel est l'émail de nos prairies ,
 Et tandis que des Cieux le Soleil est absent ,
 Ces

Ces clartez douces & cheries.

Décorent du Seigneur le Thrône éblouissant.

Mais , ô précieux avantage !

De leur vaste & sublime employ ,

Qui suis-je , Seigneur , & pourquoi

S'abaissent-ils à mon usage ?

D'un ordre invariable ils marquent les climats ,

Le regne des zephirs , l'empire des frimats ,

Du voyageur ils sont les guides ,

Apportant à leurs cours un esprit attentif ,

Sur le dos des plaines liquides ,

Le Nocher hazardeux fait voler son Esquif.

Où fuir ? sur quel objet terrible

Viens-je de jeter mes regards ?

La mer s'élève en boulevarts ,

Avec un sifflement horrible ;

Nôtre effort à son cours ne peut rien opposer ,

Quel obstacle impréveu vient pourtant de briser

Sa vague fiere & menaçante ?

Cet élément reçoit un invisible frein ,

Sa fureur est obéissante ,

Et ses flots écumeux sont rentrez dans son sein.

Jouis-

Jouïſſez du fruit de mes veilles ,

O vous mortels qui m'écoutez ,

Du globe que vous habitez

J'oſeray chanter les merveilles ;

Dans ſon vaſte contour tous ces fleuves errans ,

Quel ſpectacle ! leurs eaux s'enflent de ces torrens

Formez des Pleyades fangeuſes ,

Ou que l'on voit tomber avec étonnement

De ces montagnes orageuſes ,

Dont le front ſourcilieux touche le firmament.

Cependant la terre ſeconde ,

Et ſoumiſe aux loix des ſaiſons ,

Enfante ces riches moisſons

Qui font l'allégreſſe du monde ;

Ici de clairs ruiſſeaux , là d'épaiſſes forêts ,

Plus loin de blonds épis flottant ſur les guerets ,

Dorent la ſurface des plaines ,

Et de l'aſtre enflamé tempérant les chaleurs ,

Les zephirs aux molles haleines ,

Font dans les champs voifins éclore mille fleurs.

La nature active & puiffante

Prodigue par tout ſes bienfaits ,

Mortels , à vos ardens ſouhaits

Une

Une autre moisson se presente ,
 Sur ces rians côteaux favorisez des Cieux ,
 Se colore & meurit un fruit délicieux ,
 Des saisons dernière richesse ,
 Au secourable feu de sa douce liqueur ,
 La fresse & débile vieillesse ,
 De ses ans écoulez recouvre la vigueur.

Sur la terre un  Estre domine ,
 Image de son Createur ,
 Par un privilege flatteur ,
 Lui seul connoît son origine ,
 L'ordre & la symetrie ont dessiné son corps ,
 L'activité , la force agitent ses ressorts ,
 Tout enchante dans sa structure ,
 D'organes surveillans les usages divers ,
 Dévoilent pour lui la nature ,
 Et cet Estre est lui-même un second univers.

Dieu, qui par sa toute puissance ,
 De simple argile le forma ,
 D'un souffle divin anima
 Cet objet de sa complaisance ,
 Homme , que de secrets Dieu va te découvrir ,
 A-t-on entendement lui-même il vient s'offrir ,

le des Sciences , une Horloge d'une nouvelle invention , qui a les proprietéz suivantes.

1° Les inégalitéz des poids ou des ressorts, & toutes les inégalitéz possibles dans les frotemens des rouës , n'y peuvent causer le moindre changement par rapport au temps.

2° La chaleur & le froid qui dilate & retrecit tous les métaux , qui changent la force des ressorts , & qui rendent plus ou moins irregulieres toutes les Pendules, & encore bien davantage toutes les Montres portatives , ne pourront causer la moindre irregularité à cette Horloge.

3° L'inégalité de l'action de la pesanteur , qui suivant divers endroits du Globe Terrestre , change considerablement la regularité du mouvement des meilleures Pendules , ne portera aucun changement au mouvement de cette Horloge.

4° Ni les divers mouvemens d'un vaisseau en Mer , ni même d'un Carosse ou d'une Chaise de Poste , ne peuvent déranger sensiblement la regularité de son mouvement ; on la peut transporter à plaisir , & en un mot elle paroît avoir toute la perfection des meilleures Pendules , sans avoir aucun de leurs inconveniens ou défauts ; elle n'excede pas un pied de Roy dans ses plus grandes dimensions.

Le

Le Roy a voulu voir cette utile Machine, & l'Auteur a eu l'honneur d'en expliquer à Sa Majesté les proprietez, en présence des Princes, des Principaux Seigneurs de la Cour, & de plusieurs sçavans. S. A. R. Monseigneur le Duc d'Orleans l'a voulu voir en particulier, l'a examinée avec beaucoup d'attention, & en a témoigné publiquement son approbation. La plûpart des Ministres Etrangers l'ont aussi vûe, ainsi que plusieurs Artistes qui l'a trouvent ingenieusement inventée.

Sa Majesté a donné dans cette occasion une marque très-sensible de son inclination à protéger les beaux Arts, en ordonnant à M. Sully une gratification considerable aussi-tôt qu'elle eut vû & goûté cette découverte.

Plusieurs personnes distinguées par leur qualité & leur goût pour les Arts, ayant souhaité avoir de ces Horloges des premiers, l'Auteur a proposé une souscription pour un certain nombre, qui a été aussi-tôt remplie, & il employe actuellement tous les meilleurs ouvriers qui se presentent à lui, pour les faire executer en diligence, & dans la dernière perfection.

Il a dessein de former une autre souscription, qui en apparence sera remplie

E ij aussi

aussi vîte que la première, nous en saurons dans peu les conditions, que nous donnerons dans le *Mercur*e du mois prochain.

M. Sully travaille à présent à une de ces Horloges pour le Roy , à une autre pour Monseigneur le Duc d'Orleans , & à une troisième pour Messieurs de l'Académie Royale des Sciences , qui a nommé un de ses membres pour examiner cette Machine. Il rendra publique la description de son invention , lorsque l'Académicien en aura portée son jugement. En attendant il expose sans réserve à l'examen des sçavans curieux , & même aux plus habiles de sa profession celle qu'il a déjà faites.



LETTRE écrite de Meudon, par M.
de Foncemagne, le 15. Juin 1723.

MONSIEUR,

Vous avez trop bien traité dans votre
Mercure du mois de Mars, la disserta-
tion que j'eus l'honneur de lire à la der-
niere Assemblée publique de l'Académie
des Belles-Lettres, pour que je differe
plus

plus long-temps le remerciement que je vous dois. J'ai été principalement touché de vôtre attention à faire valoir la réponse obligeante que M. l'Abbé Bignon avoit eu la bonté de faire à mon discours. C'est assurément avoir présenté mon ouvrage par son beau côté.

J'ai imaginé une maniere de vous en marquer ma reconnoissance , que vous trouverez bizarre ; je vous envoie , Monsieur , des vers de ma façon , c'est-à-dire, que j'en use avec vous , comme si je vous voulois du mal ; d'autant plus , car il faut tout avoïer , que ces mêmes vers sont les premiers que j'aye jamais osé montrer. Les coups d'essai en Poësie sont rarement des chefs-d'œuvres. Mais enfin il a plû à la Cour de m'ériger subitement en Poëte , & je n'ai pû résister au plaisir d'apprendre cette nouvelle à la Ville , qui cependant pourroit bien ne pas avoir la même indulgence que la Cour. Permettez-moi donc d'ajôûter , pour faire ma paix avec Paris , dont je n'ai point encore pris l'attache , que si les méchans vers doivent être traitez dans la République des Lettres comme crimes d'Etat, on doit aussi pardonner ce crime à qui promet de n'en être coupable qu'une fois dans sa vie. Je pourrois dire pour achever de me justifier , que la tentation à laquelle

j'ai succombé étoit si pressante, qu'elle sert elle-même d'excuse à ma foiblesse. Je vous prie, Monsieur, d'en juger par ce recit.

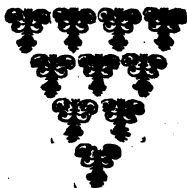
Un Singe cheri de M. le Comte de Clermont étoit à l'agonie. Les convulsions frequentes du mourant annonçoient une mort prochaine. S. A. S. badina sur la perte qu'elle alloit faire, & permit que l'on en a badinât avec elle. Il fut proposé de rendre avec ceremonie les deniers devoirs au pauvre Singe; on ne parloit pas moins que d'un Convoy dans les formes, d'un éloge funebre, & d'un Epitaphe. Le Roy même voulut bien entrer dans la plaisanterie qui paroissoit amuser sa Cour, & il eut la bonté de dire qu'il ne falloit pas oublier d'élever un Mausolée qui éternisât le nom de Macary; c'est ainsi que s'appelloit le Singe. Dans cette circonstance M. le Comte de Clermont me chargea de dresser le billet d'invitation qui devoit être envoyé à tous les Seigneurs de la Cour pour les prier d'assister aux funérailles du futur défunt. Je vous le demande, Monsieur, pouvois je n'être pas séduit par l'honneur que me faisoit ce choix? j'obéis. Les vers devoient être faits dans la journée, car le mourant, suivant le raport de ceux qui le soignoient, ne pouvoit aller loin, & on

ne

ne vouloit pas que son ombre languit long-temps sur les bords du Styx. Me voilà donc Poëte à l'heure. Soit envie de plaire au Prince qui m'avoit donné ses ordres , soit facilité naturelle à faire en peu de temps de méchantes choses ; je rimai d'une haleine , la Lettre Circulaire que j'ai l'honneur de vous envoyer , & qui pis est , les trois Epitaphes qui y sont jointes. Ce nouveau travail étoit devenu nécessaire ; Macary , pour ne pas rendre mes frais inutiles , avoit eu la complaisance de mourir au jour nommé. Quelqu'un qui auroit été bien sûr de son génie , s'en seroit tenu à une seule Epitaphe ; pour moi je cherchai à me sauver par le nombre , & Vendredi au soir j'eus l'honneur de présenter le tout à M. le Comte de Clermont. Ces vers se sont répandus , les copies s'en sont multipliées ; je n'ose croire que cela prouve quelque chose en leur faveur. Enfin je les ai vûs imprimez , avant que je sçusse qu'ils eussent été envoyez à l'Imprimeur ; mais je n'y ai rien gagné. J'ai reconnu depuis l'impression mille negligences qui ne m'avoient point choqué , quand j'aurois pû les corriger , & j'ai été bien moins surpris d'y trouver alors tant de fautes , que je ne l'avois été auparavant de n'en voir aucune. Vous avez l'ouvrage , Monsieur , tel qu'il est

sorti de ma plume , & tel que je ne l'aurois peut-être pas laissé , s'il m'eût été permis d'obéir plus lentement. Mais ne pouvant gueres me faire valoir que par le merite de la celerité , il étoit naturel que je m'en fisse honneur , & je ne sçai d'ailleurs si en voulant faire mieux , je n'aurois pas fait plus mal encore.

Si vous jugez à propos , Monsieur , d'inserer ces vers tout défectueux qu'ils sont , dans vôtre Mercure , je vous supplie de vouloir bien rassurer le public , en l'avertissant que cet essai ne lui annonce point du tout un versificateur nouveau , qui songe à se mettre sur les rangs. Qu'il me pardonne ma premiere témérité , je lui sauverai les rechûtes. J'ai l'honneur d'être , &c.



*LETTRE Circulaire à tous les Seigneurs
de la Cour, pour leur donner avis de
la mort du grand Macaty, Singe de
S. A. S. M. le C. D. C. & pour les
inviter à sa pompe funebre.*

DE par Dragon, * fidele amy,

Et compere de Macaty.

A la respectable jeunesse

Qui brille dans ce beau séjour,

Et d'un Auguste Roy compose ici la Cour,

Salut : mais salut de tristesse.

Comme tout finit ici bas ;

Qu'il est un moment fixe, où tout ce qui respire

Doit grossir de Pluton le sombre & vaste Empire,

Quadrupedes, humains, Bergers & Pontentifs ;

Qu'à ce fatal arrest toute espece asservie

Subit la même Loy du sort,

Et qu'en tout ce qui naît, le germe de la vie

Devient un principe de mort.

** Singe de M. de Livry, qui en qualité de
Legataire du défunt, fait les frais de l'Invi-
tation.*

E v Macaty,

Macaty , né fujet à cette Loy fëvere ,
Vient de payer le tribut neceffaire.

Macaty , Singe en fon vivant ,
Mais Singe d'illuftre memoire ;
Singe , dont à jamais doit vivre ici la gloire ;
Singe courtois , Singe amufant ,
Délices d'une Cour fleurie ,
Singe , fleur de la Singerie ;
Singe fubtil , Singe badin ;
Faute de dents Singe benin ,
Singe enfin , qui de fon efpece
Avoit , fans les défauts , toute la gentilleffe.

Ce même Macaty n'eft plus.
Mais du pauvre animal , fur la funefte rive
L'ombre encore errante & plaintive ,
Dédaignant des pleurs fuperflus ,
Exige feulement qu'on fe hafte de rendre
Les derniers devoirs à fa cendre
Et demain par ordre du Roy ,
Pour foulager le mort , pour confoler fes mânes ,
On doit celebrer fon convoi ,
D'où feront exclus tous profânes.

Vous

Vous seuls habitans de la Cour,
Dûment instruits par ces presentes ,
En habits noirs, mantes traînantes,
Venez par vôtre hommage honorer ce grand
jour.

Sur-tout qu'une humble contenance,
Interprète de vos douleurs ,
A travers un morne silence ,
Exprime aux yeux de tous ce que sentent vos
cœurs :
Car , pour qu'aucun n'allegue excuse d'ignorance
Nous, Dragon, nous faisons très-expresse défense
A tout Courtisan invité ,
De venir en ces lieux , par un ris sacrilege ,
Profaner du Convoy la noble gravité ,
Insulter au Défunt , & troubler son cortege.

ÉPI T A P H E.

MAcaty , ce pauvre animal ,
Victime du ciseau fatal ,
Est mort à la fleur de son âge
Macaty , qui si joliment
Avoit fait , je ne sçai comment,
Un grand Prince à son badinage.

E vj Maca-

Macaty n'est plus : quel dommage !

A U T R E.

J'ai vécu : ma course est finie.

Mais , tombant sous ces coups , je triomphe du
sort ;

Et me console de ma mort

Par l'honneur dont elle est suivie.

Ce nouveau monument qui s'élève à vos yeux ,

Par les soins de LOUIS , consacre ma memoire.

Les plus fameux Héros que celebre l'Histoire

Trouveroient mon sort digne d'eux.

A U T R E.

Singe sans fourbe & sans malice ,

Singe de Cour sans artifice ,

D'un Prince que j'aimois favori sans hauteur ,

Son domestique sans bassesse ,

Et son complaisant sans fadeur ;

Je sçus , par mes talens , mériter sa tendresse :

Homme , de qui le lot fut , dit-on , la raison ,

Souffre que je te parle en maître ;

Mon portrait , utile leçon ;

T'apprend ce que tu devrois être.

NOU-



*NOUVEAU Mandement de M.
l'Evêque de Marseille, au sujet
de la cessation de la Peste.*

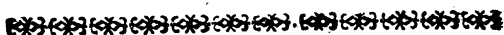
ON nous écrit de Provence que M.
l'Evêque de Marseille, dont le zele
& la charité se sont si fort signalez pen-
dant la contagion, voulant engager ses
Diocésains à ne pas perdre la memoire
des malheurs passez, & des misericor-
des du Seigneur, leur represente d'une
maniere touchante dans un nouveau Man-
dement, donné à Paris le 1. May der-
nier, que dans ces temps infortunez,
dans ces jours de tribulations, de deüil,
& de larmes, ils eurent recours au *Sacré*
Cœur de Jesus, ensuite d'un vœu solem-
nel fait par les Magistrats au nom de
toute la Ville; que dès ce moment ils
commencerent à ressentir les effets de sa
bonté, & de sa misericorde, & que la
Peste cessa entierement. C'est ce qui
obligea l'année derniere ce digne Prélat
d'ordonner une Procession generale dans
la Ville de Marseille, qui doit être faite
tous les ans, en actions de graces de sa
délivrance le jour de la Fête du Cœur de
Jesus, & qui pour la premiere fois y a
été

été faite cette année le 4. Juin en vertu de ce dernier Mandement, par lequel il est encore ordonné que cette même année seulement, & dans ce même jour, il soit fait une semblable Procession dans toutes les Paroisses du Diocèse, qui sont hors la Ville de Marseille, ainsi que dans tous les quartiers du Territoire, ce qui a été exécuté avec beaucoup d'édification; & pour rendre la cérémonie plus solennelle M. l'Evêque a obtenu du Pape un Bref, en date du 11. Janvier dernier qui est imprimé à la fin de son Mandement, par lequel Sa Sainteté accorde à cette occasion une Indulgence plénier & générale pour tout le Diocèse, ce qui a attiré un grand concours dans toutes les Eglises dessignées par M. de Marseille, dans lesquelles on peut gagner cette Indulgence.

On doit expliquer les trois Enigmes du mois de May dernier par le *Tonneau*, la *Samaritaine*, le *Procès*.



PRE-



PREMIERE ENIGME.

109

J'Ai l'ame droite & le corps tout lustré,
Je ne sçaurois exciter de la haine.

Mon maître cependant me fait souffrir la gêne,
Entre quatre tîrans qui tournent à son gré.

Ils allongent à la torture
Mes membres fins & déliez.

Le cruel me fait dire en pareille posture
Des choses qu'il est sûr que je ne fis jamais :
Je jure, je me plains, je tremble, je soupire;
Bien loin de l'adoucir, tout cela le fait rire,
Et pour ne pas laisser mon supplice imparfait,
Il me pend sans avoir mérité le Gibet.

SECONDE ENIGME.

Autrement qu'un Prophete en son divin
écrit,

Je vous propose des mysteres,
Si vous sondez les siens, la foi vous y conduit
Sans le secours de vos lumieres;

Mais pour percer les miens il vous faut de l'esprit.

*Les deux dernieres Enigmes sont de M. Lau-
terest de Bordeaux.*

TROIS.

TROISIEME ENIGME.

Selon qu'il plaît à la nature ,
Je suis flexible où je suis dure ,
Je cède ou je résiste aux differens efforts ,
On me touche , on me voit , mon existence est
sûre ,

Quelquefois même on me mesure ,
Et cependant je ne suis pas un corps.

Sans moi point d'objets dans le monde ,
Que l'œil ou le toucher peut faire appercevoir ,
Regardez vers le Ciel , sur la terre ou sur l'Onde ,
Si vous ne me voyez vous ne pouvez rien voir.

Un esprit studieux qui sans cesse médite ,
Ne borne pas à moi ses desseins curieux ,
Il faut que le sçavoir porte plus loin ses yeux ,

S'il veut acquérir du merite.

Lecteur , j'entre-vois l'embarras

Où te jette cette lecture ,

Ouvre les yeux tu me verras ,

Car je n'ai nulle couverture.

CHAN.



Ne pourr'pond à l'ar. ...



... de ...
ru





CHANSON.

NE pourray-je sortir des fers d'une infidelle,
 Qui répond à l'ardeur d'un rival odieux:
 En vain je veux m'éloigner d'elle,
 Toûjours l'ingrate est presente à mes yeux.
 Dieu du vin, pour finir ma peine,
 Calme les soins jaloux dont je suis tourmenté.
 Amour, pour moi forme une heureuse chaîne,
 Ou bien rends-moi ma liberté.



NOUVELLES LITTERAIRES.

DES BEAUX ARTS, &c.

TRAITE' DES MONNOYES, de
 leurs circonstances & dépendances,
 avec une explication exacte des termes
 propres à la fabrication des Monnoyes.
*Par M. Boizard, Conseiller en la Cour
 des Monnoyes. A Paris, chez J. B. Coi-
 gnard, rue S. Jacques 2. vol. in 12. avec
 figures, seconde édition.*

SPECI

1164 LE MERCURE

SPECIMEN MEDICO-CHIRURGICUM, &c. Essai de Medecine & de Chirurgie, touchant la Supuration, qui arrive aux parties moles. *Par Antoine Fizes, Docteur en Medecine, &c. à Montpellier, chez la veuve Honoré Pech 1722. in 8° de 54. pages.*

HISTOIRE DU SOCINIANISME, divisée en deux parties, où l'on voit son origine, & les progrès que les Sociniens ont faits dans differens Royaumes de la Chrétienté, avec les caracteres, les aventures, les erreurs, & les livres de ceux qui se sont distinguez dans la secte des Sociniens. *A Paris, chez F. Barois, rue de la Harpe 1723. in 4° de 650. pag.*

L'EXPOSITION des Dogmes de la Foy, & des principes de la Morale Chrétienne, &c. *A Toulouse, chez Pierre Robert.*

LE NOUVEAU & parfait Notaire; réformé suivant les nouvelles Ordonnances, contenant les Formules, Stiles & Protocoles pour dresser toutes sortes d'Actes, en matiere Civile & Beneficiale; le nouveau Tarif du Contrôle des Actes des Notaires, des Insinuations Laïques & Ecclesiastiques, avec les Edits, Decla-

DE JUIN 1723. 1165

Declarations & Arrests concernant les fonctions des Notaires. *Par M. Antoine Bruneau, Avocat au Parlement de Paris.* A Paris, au Palais, chez Theodore le Gras, au troisieme Pillier de la Grande Salle, à L. Couronnée 1723. in 8° de 746. pages.

BIBLIOTHEQUE des Gens de Cour, ou Mélange curieux des bons mots d'Henry IV. de Louis XIV. de plusieurs Princes & Seigneurs de la Cour, & autres personnes illustres ; avec un choix des bons mots des anciens, & un assemblage amusant de traits naïfs, Gascons & Comiques, de plusieurs petites pieces de Poësies & de pensées ingenieuses, propres à orner l'esprit, & à le remplir d'idées vives & riantes. Dédiée à M. le Chevalier d'Orleans. *Par M. Gayot de Pitaval,* tome 3. in 12. de 542. pages, sans la Table, & une Preface en Dialogue. A Paris, au Palais, chez Th. le Gras 1723.

ABREGE' nouveau & Methodique du Blason, pour apprendre facilement tout ce qu'il y a de plus curieux & de plus necessaire en cette science. *Nouvelle édition.* A Lyon, chez Th. Amaulry 1723. in 12. de 216. pages.

LET

LETTRE de M. l'Abbé *** à M. Houtteville, au sujet du Livre de la Religion Chrétienne, prouvée par les faits. *A Paris, chez N. Pissot, Quay des Augustins 1722. in 12. de 460. pages.*

SECRETS concernant les Arts & Métiers. *A Paris, chez Cl. Jombert, Quay des Augustins 1723. nouvelle édition, in 8° de 611. pages.*

CRITIQUE de l'Apologie d'Erasme, de M. l'Abbé Marsolier. Par.... *A Paris, chez Cl. Jombert, rue des Mathurins, & J. M. Garnier, rue Galande.*

RELATION HISTORIQUE du Theatre Italien, depuis son premier établissement à Paris en 1577. jusqu'à present, avec des Observations sur le merite & le caractère des Auteurs, des Acteurs, & pieces dont on donne un catalogue general, où il sera parlé d'une troupe de Comediens Espagnols, établie à l'Hôtel du petit Bourbon, après les mariages du Roy Louis XIV. en 1660. avec l'Infante d'Espagne.

L'Auteur de ce petit Ouvrage, prie les curieux qui ont quelque chose de particulier sur cette maniere, de vouloir l'en gratifier par le moyen de l'adresse du *Mercure.* M.

M. Mathulon , natif de Lyon , Medecin de l'Université de Montpellier , a proposé au Roy un mouvement extraordinaire , qui doit avoir de très-grands usages , & qu'on peut , dit-il , appeller mouvement par lui-même ou perpetuel. Le principe dont il se sert est la chaleur du Soleil , à laquelle on peut substituer celle de nôtre feu , ou de quelques matieres fermentatives. Il donnera au public incessamment la dissertation qu'il a faite à ce sujet , où il explique le mouvement du tourbillon , le triple mouvement de la terre , le flux & reflux de la mer , l'origine des vents reguliers , le mouvement de la seve , la circulation du sang , le jeu des muscles , &c. il y joindra la description des differentes machines qui imitent tous ces mouvemens.

Tant de découvertes à la fois ont d'abord revolté les esprits , en sorte que l'Auteur a beaucoup de peine à être admis à faire sa premiere experience. L'Académie Royale des Sciences , à qui il a été renvoyé paroît être satisfaite.

Ces M^{rs} ont actuellement entre les mains l'extrait de la Dissertation , dont on vient de parler , & une petite machine qui tourne lorsqu'elle est échauffée.

M. Mathulon a expliqué à M^{rs} de Reaumur & Saulmun , membres de cette Acadé-

mie , la structure & le jeu de cinq machines destinées , dont la première est celle qu'ils ont , la seconde tourne au Soleil , la troisième imite le mouvement de la leve , & joue le jour & la nuit , & pendant que le Soleil est couvert de nuées , la quatrième travaille par le poid de l'air , la cinquième imite la respiration.

Voici comme l'Auteur explique le mouvement Diurne de la terre , il dit d'abord que le Soleil est placé au centre de tous les corps , qu'un corps ne sçau-roit se mouvoir que son équilibre ne soit rompu ; que pour concevoir comment un corps se meut continuellement , il faut reconnoître ses poids mobiles , & une cause qui puisse continuellement y faire quelque changement. Les poids mobiles de la terre , dit-il , sont l'air & l'eau , la cause qui y fait des changemens est le Soleil , & voici comment la terre présente continuellement un côté au Soleil , & par conséquent une certaine quantité d'air , qui venant à se rarefier par la chaleur , & exigeant plus d'espace , décharge ce côté de la terre pour charger le côté opposé , & comme ce côté opposé est le plus éloigné du Soleil , qui est le centre des corps , il faut qu'il s'en rapproche , la terre tournera donc , ce qu'elle fera avec tout l'air qui l'environne qui est

est le poid mobile qui suffit pour le mouvement Diurne. La petite machine animée qu'il laisse entre les mains de M. de Reaumur imite parfaitement, dit-il, ce jeu, comme aussi le flux & reflux de la mer.

On nous mande que sur la fin de l'autre mois on découvrit à Pinan, en Languedoc, près Montpellier, en creusant la terre dans une vigne, un tombeau, dans lequel il y avoit deux Urnes avec 50. Medailles d'or de l'Empereur Adrien, ce qui fait croire que c'étoit le tombeau de cet Empereur.

M. Thomas, Ingenieur a présenté au Roy depuis peu, un modele en petit, d'une Machine qu'il a inventée, pour remettre à flot les vaisseaux, & autres bâtimens de mer ensablez, quelques grands qu'ils soient.

Le mois passé a été fatal aux Belles-Lettres. La mort de M. de Campistron que nous avons annoncée dans le dernier Mercure a été suivie de celle de M. Jean de la Chapelle, natif de Bourges, cy-devant Receveur General des Finances de la Rochelle, Secrétaire des Commandemens de M. le Prince de Conti, l'un

l'un des Quarante, & Sous-Doyen de l'Académie Française, où il fut reçu en 1688. Il est mort à Paris le 29. May, âgé d'environ 70. ans. M. de la Chapelle en entrant dans le monde, fit connoître son génie, & le caractère de son esprit, par plusieurs Pièces de Theatre, qui lui acquirent beaucoup de réputation. Il donna en 1713. les Amours de Tibule en trois volumes in 12. & peu de temps après les Amours de Catule dans un pareil nombre de volumes.

Le R. P. Dom Jacques Boüillart ; Auteur de l'Histoire de l'Abbaye de Saint Germain des Prez, que nous avons annoncée au Public, nous a fait l'honneur de nous écrire la Lettre qui suit.

Je viens, Messieurs, de lire dans le Mercure du mois de May dernier les *Remarques* d'un Auteur Anonyme *sur diverses explications que les PP. Mabillon & Ruinart ont données des Statuës du Grand Portail de l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Germain des Prez*. Quoique ces Remarques paroissent sçavantes, & excitent l'attention des Lecteurs, je crois que l'on peut y répondre pertinemment. C'est ce que je tâcherai de faire dans l'Histoire de l'Abbaye de S. Germain des Prez, lorsque je parlerai de l'Eglise, & que

DE JUIN 1723. 1171
que j'en ferai la description. Je vous prie,
Messieurs , d'en donner avis au public ,
& de me croire très-parfaitement , &c.

A Paris, ce 14. Juin 1723.

On écrit de Tours du 5. de ce mois ,
que le même jour on avoit fait la clôture
du Chapitre General des Benedictins de
la Congregation de S. Maur , tenu selon
la coûtume dans l'Abbaye de Marmoutier,
que dans ce Chapitre le très R. P. Dom
Denis de Sainte Marthe avoit été confir-
mé , & continué dans sa Charge de Supe-
rieur General de la Congregation. le
Chapitre lui ayant donné pour Assistans
le R. P. Dom François Anceaume, cy-
devant Grand Prieur de l'Abbaye Roya-
le de S. Denis, & le R. P. Dom Jean-
Baptiste Guyon, cy-devant Abbé de Saint
Vincent du Mans , & pour Secretaire
Dom Joseph Castel, cy-devant Prieur de
l'Abbaye de Bourgeüil. Le R. P. Dom
Claude Dupré, cy-devant Abbé de Saint
Pierre de Sées & Visiteur de la Pro-
vince de Normandie , a été fait Visiteur
de la Province de France. Le R. P. Dom
Pierre Thibaut est continué Grand Prieur
de l'Abbaye Royale de S. Germain des
Prez , & le R. P. Dom Pierre Richer ,
cy-devant Prieur de Corbie , élu Prieur
de S. Denis.

F . Le

Le College des Medecins de Haerlem a depuis quelque temps fait ériger dans le jardin de Medecine de cette Ville une Statuë de pierre de *Laurens Coster*, qui y trouva le premier l'Art de l'Imprimerie. Plusieurs Poëtes ont en cette occasion célébré la ,memoire de *Coster*, & entre autres *M. Clermont*, Ministre de l'Eglise Walonne, à Amsterdam, connu par un grand nombre de belles pieces de Poësie Latine, a fait imprimer les vers que vous allez lire.

*In Statuam Laureatam, quàm Collegium
Medicum, sub Auspiciis Amplissimo-
rum Consulum civitatis Harlemensis,
Laurentio Costero, viro Consulari,
Typographia inventori primo, in Hor-
to Medico Harlemensi erexit M. D.
CC. XXIII.*

Q Uam Statuam medio Medicorum cernis in
horto,

Costeri effigies est rediviva senis.

Ille Typographicæ patriâ Pater Artis in urbe,

Diffundit nomen cuncta per ora suum.

Laurenti meritam cedat Moguntia palmam,

Ille tenet primum, quem tenet Alpha,
* locum.

* *Lusus in primâ alphabeti literâ quam L.
Costerus manu tenet.*

Illius

Illius Arte , Artes omnes , Linguæque renatæ,
 Et sparsa in mediâ lux nova nocte fuit.
 Rottera cum Magnum Statuâ decoravit Erasmmum,
 Expositum medio , conspicuum , ue foro ;
 Tempus erat Statuam Costero ponere dignam ,
 Hanc Medicî Statuam jam posuere Viro.
 Ite ô Amstelîæ Harlemum simul ite Camœnæ ,
 Et mea ferte * *novis* carmina cusa *typis*.
 Laurentis viridi præcingite tempora lauro ,
 Laurea Laurentem non nisi ferta decent.
 Sic illi priscum redeat decus , & nova fiat
 Harlemum Musis ara , columna , domus †

* Le Poète s'exprime ainsi *typis novis* à cause qu'il a fait imprimer plusieurs exemplaires de ses vers en Lettres d'or , invention nouvelle dont un Imprimeur d'Amsterdam est l'Auteur.

On a exposé selon la coutume quantité de Tableaux , des meilleurs Peintres, anciens & modernes , sur le Pont-neuf, vis-à-vis la Statuë d'Henry IV. & dans l'interieur de la Place Dauphine , le jour de la grande & de la petite Fête-Dieu , qui ont attiré un grand nombre de curieux , de connoisseurs , & tous ceux qui professent l'Art du dessein ; nous ne parlerons que des Tableaux des Peintres

F ij mo-

modernes , parmi lesquels le public a trouvé que quelques jeunes Peintres de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture , ont fait des progrès si étonnans , qu'on les sent mieux qu'on ne peut les exprimer , & tels qu'ils font honneur à l'Ecole Françoisé.

On voyoit de M. le Moine , élève de M. Galoché , un grand sujet de Bataille , tiré de la Jerusalem délivrée du Tasse , dans le goût le plus Heroïque , & le plus élevé , d'une ordonnance , d'une correction , & d'un coloris admirable. Les deux principales figures de cette grande composition , sont Tancrede qui rend les armes à Clorinde. Persée prest à tuer le Monstre Marin qui doit dévorer Andromede , exposée sur un rocher. Un autre petit Tableau de Chevalet , du même Auteur , où l'on voit Rebecca qui reçoit les presens qu'Isaac lui envoie.

De M. Restout , élève & neveu de feu M. Jouvenet , un sujet tiré des Metamorphoses d'Ovide. C'est Junon indignée de voir Calisto , qu'elle avoit changée en Ourse , placée au nombre des Astres par Jupiter. Elle prie Thetis & l'Océan de ne point recevoir ce nouvel Astre dans leurs eaux.

De M. Oudry , élève de M. de Largillière , un grand Tableau de Chasse d'envi-

d'environ 15. pieds de large sur dix , où l'on voit un Cerf aux abois , poursuivi & assailly par onze chiens. Ce sujet est traité en grand maître. Il fait un effet surprenant , aussi a-t'il trouvé bien des admirateurs. Un Buffet , Tableau en hauteur , d'environ 8. pieds sur 6. C'est une composition variée , extrêmement riche , & d'une verité surprenante. Un Chien en arrest sur deux Cailles , &c.

De M. Lancrer , élève de feu M. Gillet , & émule de feu M. Vateau , un Tableau en petites figures qui représente le Lit de Justice , tenu au Parlement à la Majorité du Roy. Plusieurs autres petits Tableaux du même dans un goût tout à fait galant.

De M. Venlo deux Tableaux , dont l'un représente un sujet tiré des Actes des Apôtres , c'est le boiteux guéri à la porte du Temple par S. Pierre , & l'autre une Galatée sur les eaux.

M. Soria , natif d'Anvers avoit exposé quelques Tableaux de lui qui ont beaucoup plû , entre autres une Fruitiere , ou Vendeuse d'Herbes & de Legumes , un enfant attentif à voir voler un Papillon , &c.

Le Portrait de M. le Cardinal du Bois , Premier Ministre , grand comme le naturel , peint par M. Rigaud , fut aussi ex-

F iij posé.

posé. S. E. paroît assis en habit de Cardinal , avec quelques attributs de ses grandes Dignitez.

Dans l'ordre que nous avons tenu , en parlant de ces Peintres , nous n'avons pas prétendu regler leurs rangs , ni décider pour le merite de leurs ouvrages..

On nous prie de proposer aux Sçavans la question suivante. *Pourquoi les Chartes de l'onzième , & du douzième siecle ne sont point datées.*

On mande de Portugal que les Académiciens appliquez , nouvellement établis dans un des Fauxbourgs de Lisbonne , imitant l'Académie Problématique de Serubal , employèrent leur conference du 16. May dernier , à la lecture de deux Dissertations , composées par Don Joseph de Caldera , & par Laurent de Anverez Pacheio-Corte Real , Chevalier de l'Ordre de Christ , pour & contre la proposition suivante : *si la valeur est plus necessaire dans un General que la science militaire.*

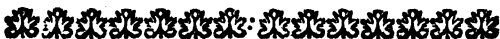
LE sieur Lionnet , qui a le secret d'une Pomade excellente & éprouvée , composée de Remedes chimiques pour guerir les Hemoroïdes , tant internes qu'externes , dont on est soulagé en moins de

de vingt-quatre heures ; & qui guerit aussi toutes sortes de Dartres vives , ayant obtenu la Permission de la débiter pour en aider ceux qui sont incommodés de ces Maladies , dont il a guerit nombre de personnes de distinction , avertit le Public que les pots seront cachetez de son cachet , & qu'ils seront de cinquante sols.

L'on donnera avec lesdits pots la maniere de s'en servir.

Cette Pomade se conserve plusieurs années. Ceux qui en auront besoin dans les Provinces , pourront écrire audit sieur Lionnet , qui leur fera tenir par la poste la quantité de pots qu'ils souhaiteront , qui leur seront rendus francs de port.

Il demeure à Paris , rue S. Denis , proche S. Sauveur , à l'Epée Couronnée , au coin de la rue Thevenot.



S P E C T A C L E S.

LE 9. de ce mois les petits Pensionnaires du College de Louïs le Grand ont representé THRASILAUS , ou le Riche Imaginaire , Drame Comique du P. D. C. J.

Le sujet de la Piece est tiré du douzième Livre d'Athenée , chapitre der-

F iiii nier ,

nier , où cet Auteur s'exprime ainsi , selon la version Latine de Noël Conti.

T Hrasilaus , fils de Pythodore , eut un temps le cerveau blessé de cette étrange folie , que de s'imaginer que tous les vaisseaux qui entroient dans le port du Pyrée étoient à lui. Il en tenoit registre , donnoit les ordres pour leur voyage , & regloit tout ce qui les concernoit. Quand ils abordoient à Athenes , il étoit aussi transporté de joye , que l'auroit pû être tout homme à qui ces vaisseaux eussent réellement appartenu. A l'égard de ceux qui avoient péri sur mer , il ne s'en mettoit point en peine ; mais pour ceux qui arrivoient à bon port , il en recevoit un plaisir incroyable ; & dans cette agreable imagination , il menoit la vie du monde la plus heureuse : jusqu'à ce que Criton son frere étant venu de Sicile , se rendit maître de sa personne , & le mit entre les mains d'un Medecin qui le guerit de sa folie. Il disoit , après sa guerison , qu'il n'avoit jamais passé le temps si agreablement , que durant sa folie , n'ayant été durant tout ce temps-là sujet à aucun chagrin , & ayant au contraire toujours joui d'une satisfaction , & d'un bonheur inalterable.

La Scene est à Athenes dans une salle
de

DE JUIN 1723. 1179
de la maison de Thrasilaus, qui est entre
son appartement, & celui de son Frere.

Acteurs.

THRASILAUS, Riche Imaginaire,

FRANÇOIS RICCOBONI, *de Mantouë.*

CRITON, Frere de Thrasilaus,

PAUL-LOUIS DE MORTEMAR, *de
Paris.*

GEROPHILE, Cousin de Thrasilaus
& de Criton,

JEAN-GABRIEL RIQUET DE BON-
REPOS, *de Toulouse.*

NICANDRE, Ami des deux Freres,

FRANÇOIS-DAVID DE SENOZAN,
de Lyon.

DION, Medecin de Thrasilaus,

GABRIEL-CHARLES DE BAUDRY,
de Paris.

MENECRATE, Medecin Sicilien,

PAUL-FRANÇOIS DE S. AIGNAN,
de Paris.

SOSTHENE, Ami de Menecrate,

MICHEL LE PELETIER DE S. FAR-
GEAU, *de Paris.*

AGATHON, Fils de Thrasilaus,

CLAUDE MOREAU DE MONTA-
TERRE, *de Paris.*

GNATON, Parasite, & Facteur de
Thrasilaus,

PAUL-VICTOR MELIAND, *de Paris.*

F V GETA,

1180 LE MERCURE

GETA, Valet de Thrasilaus,

CHARLES SAVALETTE, *de Paris*

DROMON, Valet de Criton,

LOUIS-AUGUSTE DE PONS, *de Périgord.*

CORAX, Valet de Gerophile,

THYMBRON, Cuisinier de Thrasilaus,

JEAN MICHEL LE LARGE D'EAU-
BONNE, *de Paris.*

DÆDULIDES, Architecte.

JACQUES D'OLGOROUKI, *de Moscou.*

GRYPHON, Peintre,

JEAN-JACQUES DE MONTARAN,
de Paris.

LYSIDOR, Maître de Musique & de
Viole,

MICHEL LE PELETIER DE S. FAR-
GEAU, *de Paris.*

II. MUSICIENS

chantans,

RAYMOND RO-
CHARD, *de Paris.*

DENIS DE ROMI-
GNY, *de Paris.*

TROUPE DE SYMPHONISTES.



PAROLES du Concert qu'on donne au
Riche Imaginaire dans le troisième
Acte.

PREMIER MUSICIEN.

Que les presens de la fortune
Sont un charme doux & flatteur,
Sans elle il n'est point de bonheur,
Et la vie est même importune.
Rien ne peut contenter un cœur
Que les presens de la fortune.

SECOND MUSICIEN.

Que les presens de la fortune
Sont un charme bien dangereux !
Suivis de mille soins fâcheux ,
Leur abondance est importune :
Rien n'est moins propre à rendre heureux
Que les presens de la fortune.

TOUS DEUX ENSEMBLE.

I. { Elle merite tous }
II. { Elle est indigne de } nos vœux.

I. Rien n'est { plus }
II. { moins } propre à rendre heur-
F vj Que

1182 LE MERCURE

Que les presens de la fortune.

I.

*. Source de plaisirs ,
Ils comblent nos desirs ,
Tout l'Univers leur rend hommage.*

II.

*Source de chagrins ,
Leurs appas faux & vains
Nous entraînent dans l'esclavage.*

I.

*Ces presens aux mortels toujours si précieux
Sont un gage certain de la faveur des
Dieux.*

II.

*Ces presens aux mortels souvent pernicioeux
Sont moins une faveur qu'un châtiment
des Dieux.*

I.

*De la fortune en vain vous bravez la
puissance.*

II.

*De la fortune en vain vous vantez les
attraits.*

I.

I.

Prenez ses bienfaits.

II.

Craignez l'opulence.

TOUS DEUX ENSEMBLE.

I. { *En possédant de grands* }
II. { *En méprisant de vains* } *trésors.*

De son destin on est le maître ;

Sans embarras & sans efforts.

I. *On est heureux quand on* { *veut* } *l'être.*
II. { *croit* }

Le succès prodigieux d'*Inès de Castro* qui attire toujours une grande foule au Theatre François, a retardé le *Divorce de l'Amour & de la Raison*, piece nouvelle, qui ne sera jouée que le mois prochain. La Tragedie dont nous venons de parler, fut représentée le 21. de ce mois sur le Theatre du Palais Royal, en présence de Monsieur le Duc & de Madame la Duchesse d'Orleans.

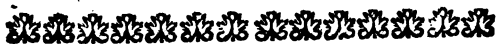
Le Roy a donné sur sa Cassette une pension de 300. liv. au sieur Guerin, ancien Comedien d'une grande réputation, qui est paralitique depuis quelques années, & âgé de 86. ans.

La

La D^{lle} du Boccage, dont nous avons parlé dans le precedent Mercure, a été reçûe dans la Troupe du Roy.

L'Opera continue les representations de Philomele.

Les Comediens Italiens ont représenté le 12. de ce mois une piece nouvelle en trois Actes, qui a pour titre *Philomele*, avec des agrémens, c'est une Parodie de l'Opera qu'on jouë actuellement. Le Public n'a pas paru s'interesser beaucoup à cette nouveauté. La D^{lle} Silvia qu'on aime tant à voir dans ces sortes de pieces, & qui en fait ordinairement tout l'agrément ni jouë pas; cette Piece fut précédée de la petite Comedie Italienne *du Sincere à contre-temps*, qui est très-bonne. Elle a été faite à Paris par le sieur Lelio, & jouée pour la premiere fois le 17. Octobre 1717.



NOUVELLES E'TRANGERES.

De Petersbourg, ce 18. May 1723.

ON a ordonné aux Marchands de Bled de mettre en vente les Bleds qu'ils réservoient dans leurs magasins, afin que chaque famille puisse faire ses provisions pour deux ans.

Le

DE JUIN 1723. 1183

Le Résident du Czar à Constantinople a envoyé ici un exprès, on n'a point divulgué le secret de ses dépêches ; on sçait seulement que depuis quelques jours on a fait marcher des troupes pour renforcer celles qui sont dans l'Ukraine.

La Flote que le Czar a fait équiper cette année, tant dans ce port que dans ceux de Cronstot & de Revel est de quarante-trois vaisseaux ; sçavoir, trois de 50. pieces de canon, quatre de 84. quatre de 70. neuf de 64. un de 60. un de 54. neuf de 50. deux de 48. deux de 36. trois de 32. deux de 26. un de 21. un de 18. & un de 16. outre dix Galeres & treize Prames ; les Prames sont des bâtimens propres pour les canaux. On embarque une très-grande quantité de grains sur les bâtimens du nouveau canal, d'où on les doit transporter à Moscou, pour les faire descendre par le Wolga jusqu'à Astracan. Les trente bâtimens qu'on a construits l'année dernière à Nisi Nowogrod, & à Casan doivent partir incessamment pour Astracan.

On a appris que les Janissaires qui étoient dans l'Ukraine, & qui depuis un mois ont pris la route de la frontiere des Cosaques avoient été joints par ceux qui ont passé le Danube ; on ne craint pas cependant leurs entreprises de ce côté-là, où

où Sa Majesté Czarienne a près de quatre-vingt mille hommes.

Les lettres de Constantinople portent que Mirsam Aga , cy-devant Envoyé extraordinaire de la Porte auprès de Sa Majesté Czarienne y étoit arrivé le 17. Avril dernier , que le 18. il avoit eu audience du Grand Seigneur , en présence du Grand Visir & du Caimacan. On écrit aussi de la même Ville que l'Envoyé de Miriveits avoit fait present au Grand Visir d'un sabre enrichi de diamans trouvé dans le Trésor du Roy de Perse détrôné, & qu'on dit avoir servi autrefois au Roy Abbas.

On mande par les mêmes Lettres que le Grand Seigneur , sur la recommandation de l'Empereur , avoit réduit à cent mille ducats l'amende à laquelle il avoit condamné la République de Raguse.

Quelques Lettres de Turquie portent que le 23. Octobre dernier la Ville d'Is-pahan avoit enfin été obligée de se rendre à discretion à Miriweits , avec le Sophi , & tous les habitants.

On débite que la Flote a reçu ordre de sortir des ports le 26. May , & qu'elle doit faire voile vers les côtes de Danne-marck , commandée par le Czar lui même , l'Amiral Apraxin devant aller passer quelques temps dans ses terres.

Les

DE JUIN 1723. 1187

Les dernières Lettres de Constantinople marquent, que le Grand Seigneur a promis d'attendre pendant deux mois la réponse que sa Hautesse a demandée à Sa Majesté Czarienne, sur la possession des Conquêtes qu'elle a faites l'année dernière sur les frontières de Perse.

De Stokolm, ce 29. May.

On a publié une Ordonnance datée du 22. d'Avril qui permet à tous les vaisseaux François d'entrer librement dans les ports de ce Royaume, à condition cependant qu'ils ne viendront pas du Levant, la quarantaine n'étant pas encore pour ceux qui viennent directement de ce pays-là.

Le Major General Arnold, Envoyé du Roy de Dannemark a fait publier aussi que le passage du Sund seroit libre pour toutes sortes de vaisseaux indistinctement, & qu'on n'exigeroit plus dorénavant aucun certificat de santé.

On estime le dommage causé par l'embrasement du 12. May a plus de quinze millions, & on soupçonne quelques mal-intentionnez d'avoir mis le feu au Moulin qui a commencé l'incendie.

On a arrêté le 17. May par ordre des Etats le Commissaire Costhof, & six autres

autres personnes que la voix publique accuse , & le Roy a promis deux mille ducats de récompense à celui qui pourra faire connoître le veritable Auteur d'une perte si considerable. On a aussi promis mille ducats de récompense pour découvrir celui qui a conseillé aux Payfans de presenter un Memoire au Corps des Bourgeois , pour les engager à faire rétablir l'autorité Royale.

On a arrêté deux députez du Corps des Payfans , qui ayant été nommez pour être de la Commission qui doit juger les personnes arrêtées il y a quelque temps , refuserent de prêter le serment ordonné par le dernier Reglement , & ce même Corps a député au Roy , pour supplier Sa Majesté d'accorder sa protection à ces deux prisonniers , lorsque les trois autres Corps du Royaume examineront cette affaire.

Le 25. au soir il y eut ici un orage terrible. Le Tonnerre tomba sur l'Eglise de S. Jacques , dont le toit & les tours ont été brûlées , aussi bien que les écuries de la feuë Reine , sans la pluye & la grêle qui tomberent en grande abondance la Ville couroit risque d'être entierement consumée par les flâmes qui dévorèrent bien des maisons. Cette tempête a ravagé le plat pays , & brûlé deux Eglises , l'une

l'une à Selna, l'autre à Brenne.

On a publié une Ordonnance qui défend de prendre aucuns droits sur les matériaux qui doivent être employez à rebâtir les maisons consumées par le dernier incendie, & le Corps des Bourgeois donnera douze mille Risdals pour les réparations de l'Eglise de Sainte Catherine.

De Leipfick, ce 27. May.

ON mande de Varsovie que le Grand General de l'armée de la Couronne y a reçu des Lettres du Bacha de Choczyn, qui l'assure que la République ne doit rien craindre cette année de la part des Turcs. On écrit de Berlin que le Roy de Prusse y a tenu depuis quelques jours un Conseil de Cabinet sur les affaires de la Religion, & qu'il y a été résolu de ne rien changer à ce qui a été décidé jusqu'à présent, touchant l'affaire du Monastere d'Haminerfleben; ces Lettres ajoûtent que le Czar fait solliciter le Roy de Prusse de ne point prendre part dans l'affaire du Duc de Meckelbourg.

De

De Vienne, ce 3. Juin.

LE 20. May on publia une Ordonnance du Consistoire de l'Université de cette Ville, qui défend aux Ecoliers d'insulter les Juifs qu'ils rencontreront dans les ruës.

L'Empereur après avoir pris avis des Electeurs & Princes interessez au double mariage des Princesses Sobieski avec le Duc de Bouillon, Grand Chambellan de France, & le Prince de Turenne son fils, y a donné son consentement le quatorze May; un Courier en a d'abord porté la nouvelle à Ohlair en Silesie au Prince Jacques Louis Sobieski, Pere de ces Princesses; Mais avant son arrivée la Princesse Marie Casimire l'aînée, qui étoit destinée pour épouser le Duc de Bouillon étoit morte le dix-huit. Cette Princesse étoit née le 20. Janvier 1695. & elle étoit Dame de l'Ordre de la Croisade, de la promotion du 3. May 1707. Ses deux sœurs puînées sont Marie Charlotte, née le 25. Novembre 1697. aussi Dame de l'Ordre de la Croisade & Marie-Clementine, née en 1701. & mariée en 1718. au Chevalier de S. Georges.

Le Conseil Aulique a pris cinq résolutions en faveur de la Noblesse, & des
Etats

Etats du Duché de Meckelbourg qui doivent s'assembler à Sternberg par ordre de l'Empereur qui les a pris sous la protection , & tous les Conseillers y seront déchargez du serment de fidélité qu'ils ont prêté au Duc de Meckelbourg , à moins que ce Prince ne se soumette au decret Imperial rendu contre lui il y a quelques années.

On a arrêté à Grats trois Incendiaires qui ont avoué à la question qu'ils étoient plus de trois cens , & qu'ils avoient formé le dessein de mettre le feu aux quatre coins de la Ville.

Les deux fils du Prince Ragotzi que l'Empereur a fait élever en cette Ville doivent bien-tôt partir pour l'Italie. L'aîné va à Naples prendre possession d'un fief que Sa Majesté Imperiale lui a donné avec le titre de Comte , l'autre passera en Sicile , où il aura aussi un Fief avec titre de Marquis , & l'Empereur a pourvû aux dépenses de leur voyage.

On a reconnu la fausseté des bruits que les ennemis du Comte de Marfigli avoient répandu ici contre ce General. Il n'a point passé à Constantinople , il ne s'est point fait Mahometan comme on l'avoit publié , il n'a eu aucune part au prétendu complot des Gouverneurs d'Ancone & de Sinigaglia , & l'on vient d'appren-

d'apprendre qu'après avoir passé une partie de l'Hyver en Hollande , il étoit retourné à Boulogne , sa patrie.

On publia au commencement de ce mois une Ordonnance de l'Empereur , qui défend de donner l'aumône à aucun mendiant , se disant ruiné par l'incendie de Bude , S. M. I. ayant pris des mesures pour faire donner des secours à ceux qui ont véritablement eu part à ce malheur.

De Londres , ce 17. Juin.

LE 17. May la Chambre des Communes fit la seconde lecture du Bill , qui a été dressé pour empêcher les sujets du Roy de prendre aucun interest dans la nouvelle Compagnie de Commerce que l'Empereur a dessein d'établir dans les Pays Bas.

On a arrêté un homme qui se dit le Roy des Noirs , troupe de brigands qui commettent de grands desordres dans les Provinces , où ils font contribuer les Villages , tuent les bêtes fauves , dégradent les Forests , & font tête aux troupes du Roy. Ce chef des voleurs appelé Shoster qui avoit été mis à la garde d'un messager d'Etat , se sauva le 23. May au soir par un trou qu'il fit au grenier , dans lequel il étoit enfermé.

On

On prépare à la Tour trois trains d'artillerie, l'un pour le Camp d'Hydepart, l'autre pour Berwick, & le dernier pour l'Ouest d'Angleterre.

Les Communes ont passé à la pluralité de 180. voix contre 172. le Bill portant imposition de cent mille livres sterling sur les terres des Catholiques de ce pays; mais elles ont rejeté la clause qui obligeoit les Catholiques non-jurans d'Ecosse à faire enregistrer leurs noms & leurs biens.

Après bien des délais le sieur Christophe Lawyer a été exécuté à mort le 28. May. Le même jour on donna la liberté au sieur Jeffreys, Gentil-homme du pays de Galles, & au sieur Mathieu Plunket, Sergent dans les Invalides de Plymouth. L'Evêque de Rochester doit passer incessamment dans les Pays Etrangers, le sieur Moris son gendre & sa femme ont obtenu la permission de le suivre, & de rester avec lui quelques temps.

Les Seigneurs ont passé sans aucun changement le Bill de la taxe sur les terres des Catholiques du Royaume.

Le 7. Juin le Roy se rendit avec les ceremonies usitées à la Chambre des Pairs, & les Communes ayant été mandées, Sa Majesté donna son consentement Royal à plusieurs Actes passez par les deux Cham-

Chambres qu'elle remercia des mesures qu'elles ont prises pour la seureté du Royaume, & pour la gloire de son gouvernement ; le Roy ayant cessé de parler , le Grand Chancelier prorogea par son ordre le Parlement jusqu'au 13. Juillet prochain.

Le 8. le Duc de Norfolk , le Lord North & Grey , le sieur Denis Kelly & le sieur Thomas Cockram, prisonniers d'Etat qui étoient à la Tour, ont été élargis sous caution.

Le pardon que le Roy a accordé depuis peu au Vicomte de Bullingbrook , Secrétaire d'Etat sous le Regne de la feuë Reine a été scellé du grand Sceau le 8.

Le 14. de ce mois le Roy s'embarqua à Greenwich vers les sept heures du soir , & mit hier à la voile sur les huit heures du soir , le vent s'étant tourné au Sud. Le Roy avant son départ a donné au Lord Waldgrave , petit-fils naturel du feu Roy Jacques II. & qui s'est fait Protestant depuis peu , la Charge de Gentil-homme de la Chambre du feu Duc de Richemond. S. M. Brit. a créé Baron de la Grande Bretagne le fils aîné de M. Walpoole , Chancelier de l'Echiquier , & la survivance du titre a été donnée à ses deux freres puînez , & après leur mort

mort à leur pere. L'Evêque de Rochester fut déposé le 12. de tous ses Benefices en vertu de l'Acte qui le condamne à sortir du Royaume. Il ne partira pour les Pays Etrangers que le 6. Juillet, & restera prisonnier dans la Tour jusqu'au jour de son départ. Ses amis ont néanmoins obtenu la permission de le voir, & plusieurs personnes de distinction contribuent à lui fournir de quoi vivre honorablement dans le lieu qu'il choisira pour sa retraite.

De Lisbonne, ce 20. May.

LE 17. de ce mois la Flote destinée pour la Baye de tous les Saints, mit à la voile; elle est composée cette année de seize Vaisseaux Marchands, escortez par deux Vaisseaux de Guerre. Il y a actuellement dans le Port de cette Ville 18. Navires François, 63. Anglois, 10. Hollandois, 5. Hambourgeois, 4. Suedois, 2. Espagnols, & un Danois.

De Madrid, ce 2. Juin.

LE Roy a rendu depuis peu une Ordonnance contre l'irreverence dans les Eglises, & on en a envoyé des copies dans les Diocèses, avec injonction aux

G Evê-

Evêques de tenir la main à l'exécution. Le Colonel Stanhope, Ambassadeur d'Angleterre, dont la santé se rétablit difficilement, a écrit à Londres pour demander son rappel, & le bruit court que Sa Majesté Britannique le lui a accordé.

On écrit de Cadix qu'on a commencé d'y charger les Vaisseaux qui doivent partir pour les Indes Orientales, vers le commencement du mois de Juillet prochain. Ces Lettres ajoutent qu'on avoit fait publier que ceux qui porteroient volontairement aux Hôtels des Monnoyes des matieres d'or & d'argent qu'ils ont reçûes par les derniers galions jouïroient d'un benefice de six pour cent.

On écrit de Ceutá que les Maures avoient recommencé à pousser leurs tranchées, & que la garnison de la place avoit été repoussée dans deux sorties.

Le 29. le Roy fit Chevalier les trois Infants, ses fils puînez, & leur donna l'Ordre de la Toison d'Or, en presence de tous les Chevaliers de cet Ordre, invitez à cette ceremonie.

Les dernieres Lettres de Cadix portent que le Marquis de Mary avoit mis à la voile le 10. May avec les quatre Vaisseaux de Guerre & les deux Fregates qui composent l'Escadre que le Roy a fait armer cette année pour croiser contre les Corsaires de Barbarie. On

DE JUIN 1723. 1137

On a donné des ordres pour faire équiper quatorze ou quinze Vaisseaux de Guerre dans differens Ports de ce Royaume, & on a mandé à plusieurs Regimens de s'assembler aux environs de Malaga.

De Rome , ce 26. May.

LE Pape arriva de la Catena le trois May vers les cinq heures du soir. Son retour fut célébré par la joye du peuple, & par le concours de la Noblesse qui se trouva sur son passage. Sa Sainteté a accordé aux habitans de la petite Ville de Poli, & aux Vassaux du Fief de Guadagnola une exemption pour dix années de tout ce qu'ils étoient obligez de payer par an à la Chambre Apostolique. Le Vicaire Apostolique qui réside à Constantinople a mandé que les Turcs continuoient leur armement. Mais qu'il ne croyoit pas qu'ils fussent en état de faire aucune entreprise cette année.

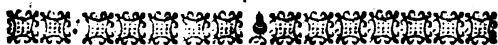
L'Empereur a donné à la Princesse Barberin l'investiture des terres que le feu Prince Barberin son pere possédoit dans le Royaume de Naples, ainsi le fils naturel de ce Prince a perdu l'esperance de s'en mettre en possession en vertu des Brefs favorables qu'il avoit obtenus de Sa Sainteté.

Gij On

On mande de Venise que le nouveau Baile de la République auprès du Grand Seigneur s'étoit embarqué sur l'Hydre pour passer à Constantinople, d'où l'on apprenoit que sa Hauteſſe a proposé une trêve de trois ans au Grand Maître de Malthe, & qu'elle doit faire partir incessamment un Agent avec vingt esclaves Malthois pour commencer l'échange des prisonniers faits de part & d'autre. On dit que le Grand Maître a fait part au Pape de cette proposition qui doit être examinée dans une Congregation particulière, & que comme il y a des exemples de semblables traitez entre la Religion de Malthe, & la Turquie, on ne doute pas que Sa Sainteté n'approuve cette trêve qui procureroit le calme à l'Italie.

On mande encore de Venise que le Lundy 24. May après-midi plusieurs Nobles Venitiens donnerent un Regatte à Venise, (a) composé de quatre sortes de Barques, la premiere de Batelets à une rame, la seconde de Gondoles à une rame, la troisième de Batelets à deux rames, & la quatrième de Gondoles à deux rames. Il y eut un grand concours de Noblesse & de peuple à cette course, qui fut honorée de la presence du Prince & de la Princesse de Modene.

(a) Prix que l'on court avec les Barques.



*DIGNITEZ , BENEFICES ,
& Charges des Pays Etrangers.*

Allemagne.

MR le Comte Charles de Gaschin ,
Chambellan de l'Empereur a été
nommé Conseiller au Conseil d'Etat.

M. le Baron de Destrendt , Lieutenant
Colonel du Regiment de Bettendorf , a
obtenu le Commandement de la Forte-
resse de Brod sur la Save , vacante par
démission du Baron de Petrasch.

Don Marin Marie Carraccioli , Prince
d'Avellino , & le Comte Michel Des-
paur , Evêque de Rossa dans la Natolie,
ont été nommez Conseillers ordinaires au
Conseil d'Etat de l'Empereur.

Angleterre.

Le nouvel Evêque de Londres a été
élû Gouverneur de l'Hôpital de la Char-
treuse.

Le Roy a nommé pour gouverner le
Royaume pendant son séjour en Allema-
gne l'Archevêque de Cantorbery , Pri-
mat d'Angleterre , le Lord Parker ,
Grand Chancelier de la Grande Breta-

G iiij gne ,

gne, le Lord Carleton, President du Conseil, le Duc de Kingston, Garde du Sceau privé, le Duc d'Argile, Grand Maître de la Maison du Roy. Le Duc de Newcastle, Grand Chambellan, le Duc de Grafton, Viceroy d'Irlande, le Duc de Roxburg, Secrétaire d'Etat pour l'Ecosse, M. Walpole, premier Secrétaire de la Trésorerie, le Lord Townsend, Secrétaire d'Etat, le Lord Cartwright, aussi Secrétaire d'Etat, & l'Evêque de Londres.

M. le Comte de Godolphin a obtenu la Charge de Premier Gentil-homme de la Chambre, vacante par la mort du Comte de Sunderland.

M. le Docteur Bradfort, Evêque de Carlile a été nommé à l'Evêché de Rochester, & au Doyenné de Westminster.

Le Docteur de Wang, Doyen de Gloucester a été nommé Evêque de Carlile.

M. de S. André, membre de la Société Royale de Londres, & le plus célèbre Anatomiste d'Angleterre, a obtenu une Charge d'Anatomiste Royal, créée en sa faveur.

Portugal.

Le R. Pere Joseph de l'Expectation, Docteur en Theologie, & l'un des Qualificateurs du Saint Office, a été élu
pour

D E JUIN 1723. 1207

pour Provincial par les Religieux Trinitaires de Lisbonne.

Le R. Pere Bernard de Castel Branca a été élu Abbé General par les Religieux de Saint Bernard dans leur Chapitre, tenu dans leur Monastere Royal de Alcobaca ; il étoit déjà Abbé & Recteur du College de Saint Bernard de Coimbre, Qualificateur du Saint Office, Grand Chronologiste du Royaume, & l'un des membres de l'Académie Royale de l'Histoire. Il a exercé la Charge de Grand Aumônier de Sa Majesté, & il a demeuré treize ans à Rome pour la Beatification de Donna Therese & Donna Sanche, Reines de Portugal.

Italie.

Le R. Pere Charles Lodi a été élu General de l'Ordre par les Clercs Sommasques, Congregation particuliere de Clercs Reguliers qui doivent leur origine à Jérôme Emiliani, Noble Venitien, dans leur Chapitre General, tenu à Milan.

Le R. Pere Jean Chrifostome Bertazzoli a été élu dans le même Chapitre leur Procureur General. Il étoit Recteur du College Clementin de Rome.

M. Charles Antoine Donadoni, nouvel Evêque de Sebenico en Dalmatie, a

G liij été

été Sacré le 25. Avril dans l'Eglise des Saints Apôtres par le Cardinal Gualtieri, assisté de l'Archevêque d'Apamée, & de l'Evêque de Sarline.

Le R. Pere François Laurent de Saint Laurent de Groste, cy-devant Gardien de la Terre Sainte, & depuis Vice-Commissaire General de l'Ordre de Saint François, a été élu General de l'Ordre, le 15. May dans le Chapitre General, tenu au Monastere d'*Araceli*. Le Pape a assisté à cette élection, où il se rendit accompagné du Cardinal Paulucci, Vicaire, du Cardinal Corsini, Protecteur des Franciscains, & du Cardinal Conti, frere de Sa Sainteté.

Le 12. May le Pape tint au Palais du Quirinal un Consistoire, il proposa pour le Pere d'Aragona, l'Evêché de Milets dans la Calabre.

L'Abbé Louïs Forni, l'Evêché de Reggio dans les Etats du Duc de Modene.

Le sieur Dominique Condolmero, Noble Venitien, l'Evêché de Lesina en Dalmatie.

Dom Diegue Marsillo, cy-devant Archevêque de Plata, l'Archevêché de Lima, Ville Capitale du Perou.

Dom Jean de Necolalde pour l'Archevêché de Plata.

Le

DE JUIN 1723. 1203

Le R. Pere François Escandon Theatin, l'Evêché de la Conception au Chili.

Le Cardinal Cienfuego proposa pour Dom Paul de Vilana Perla, qui a été Archevêque de Brindisi dans le Royaume de Naples, l'Archevêché de Salerno.

Le Cardinal Ottoboni Protecteur des Affaires de France, proposa pour le R. Pere Leontre Religieux de l'Ordre de Cîteaux, l'Abbaye de Grosboc dans le Diocèse d'Angoulême.

M. l'Abbé Michel, l'Abbaye de Notre-Dame de l'Escala-Dieu, après quoi il préconisa M. l'Abbé de la Fare pour l'Evêché de Viviers, & M. l'Abbé de Vascon pour celui d'Apt; ensuite Sa Sainteté accorda le *Pallium* pour l'Archevêque de Lima & celui de la Plata.



*MORTS, BAPTÊMES
& Mariages des Pays Etrangers.*

UN Juif nommé Simon Salomon Crabat, a été baptisé à Vienne en Autriche le 19. May jour de la Pentecôte dans l'Eglise des Cordeliers. Il a été tenu sur les Fonts Baptismaux par le Comte Louis-Thomas Raimond de Harrach, Grand Ecuyer Hereditaire d'Autriche.

G v Le

Le Marquis Charles-Antoine-François Acciaïoli Torriglioni , épousa le 28. May la Marquise Therese Serlup , fille unique du Marquis de ce nom. Le Cardinal Barberin leur donna la Benediction nuptiale.

M. Jean-Ignace Verpgi Baron de Beintem , Conseiller & Medecin ordinaire de l'Empereur , est mort à Vienne en Autriche le 1. Juin , âgé de soixante & quinze ans.

On a baptisé dans la même Ville , dans l'Eglise des Franciscains un Juif nommé Volf Moyse Oppenheim , qui fut tenu par le Prince de Capricio , Marquis de Rofrano , Conseiller d'Etat Ordinaire de l'Empereur.

M. Charles Lenox , Duc de Richmond , Chevalier de l'Ordre de la Jarretiere , est mort le 7. Juin dans son Château de Goodwood au Comté de Suffex. Charles Comte de Manh son fils , lui succede dans ses Biens & dans ses Titres.

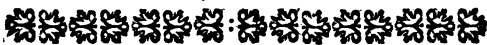
M. Charles Townsend , fils aîné du Vicomte de Townsend Secrétaire d'Etat , a épousé à Londres la fille unique de M. Harrisson , après avoir obtenu du Roy d'Angleterre une Charge de Gentilhomme de sa Chambre , & avoir pris place dans la Chambre des Pairs ,
sous

sous le Titre de Baron de Townsend de Lynne dans le Comté de Nortfolk.

Le 3. de ce mois le Prince Hereditaire de Saxe Eisenach , épousa à Berlin la Princesse fille aînée du Margrave Albert-Frederic de Brandebourg , en présence de toute la Cour & des Ministres Etrangers. Après la Benediction Nuptiale faite par M. Jablonski Ministre de la Cour , on fit une triple Salve de 50. pieces de Canon. Le Roy conduisit ensuite la nouvelle épousée dans un appartement où l'on avoit dressé une table de 20. couverts pour la Famille Royale. Cette Princesse fut placée entre le Roy & le Prince son Epoux qui étoit à sa droite , & qui avoit à son côté la Reine , les deux Princes Royales , la Margrave Philippe & la Margrave Albert. Le Roy avoit à sa gauche le Margrave Albert , le Prince Royal , le Margrave Christian Louïs , le Prince de Dessau , le Prince Henry Frederic fils de la Margrave Philippe , les trois Princes fils du Margrave Albert , & les deux jeunes Princes de Dessau. On avoit mis dans un autre appartement une grande table pour les Ministres du Roy & pour ceux des Puissances Etrangères , pour les Generaux & les Colonels. Dans un troisième appartement on avoit dressé sept tables

pour tous les autres Officiers & même jusqu'aux Lieutenans & Enseignes des 14. Bataillons & cinq Escadrons qui ont passé en revûe. Il y avoit dans un quatrième appartement deux grandes tables pour les Dames de distinction qui avoient été invitées. Toutes ces tables qui contenoient 360. couverts, furent servies avec beaucoup de magnificence.

Cette Fête fut continuée les deux jours suivans avec la même somptuosité. Il y avoit au dernier festin, deux tables en forme d'une H & d'une S, qui signifioient Henry & Sophie, qui sont les noms des deux Epoux.



JOURNAL DE PARIS.

Nous sommes bien aises d'avertir qu'il y a quelques erreurs à la page 981. article trois du Journal de Paris du précédent Mercure, au sujet d'un Courier arrêté, &c. Tout cet article a été fait sur des Memoires peu exacts, & nous prions le Public de n'y avoir aucun égard.

On a chargé aux Ports de l'Orient & de Brest vingt-trois Vaisseaux pour aller dans la Colonie de la Compagnie de France aux Indes. On a apperçu à la
hauteur

DE JUIN 1723: 1207

hauteur de Bourdeaux, de Nantes & de Brest quelques Corsaires de Barbarie.

Quatre voleurs de la Compagnie du fameux Cartouche qui étoient détenus dans les prisons de la Conciergerie, ont trouvé le secret de se fauver la nuit du seize au 17 du mois de May après avoir forcé une grille de fer. On dit qu'on leur avoit porté des limes dans du pain long. Le nommé *Belle humeur* infigne brigand étoit de cette bande, ainsi qu'un Prêtre scelerat qui devoit être brûlé pour ses impietez.

On mande de Madrid que la Reine d'Espagne a fait present à la Princesse des Asturies d'un étuy d'or garni de Diamans, & à la Princesse d'Orleans future épouse de l'Infant Dom Carlos d'un autre semblable pour la matiere & pour les enrichissemens.

On écrit de Noyon que le Tonnerre est tombé sur l'Eglise Paroissiale de la Neuville, qu'il l'a entierement brûlée, de même que le Presbytere; les Cloches de cette Eglise ont été fonduës par la foudre.

Le trente May M. Morosini Ambassadeur Ordinaire de la Republique de Venise, fit son entrée publique; M. le Maréchal de Matignon & M. de Remond Introduceur des Ambassadeurs allerent le prendre dans le Carosse du Roy au

Mon

Monastere de Picpus , d'où la Marche
 partit dans l'ordre suivant. Le Carosse de
 l'Introducteur , celui de M. le Maréchal
 de Montesquiou precedé de deux Ecuyers
 à cheval , la suite de l'Ambassadeur à
 cheval , la Livrée à pied , l'Ecuyer &
 six Pages à cheval , le Carosse du Roy ,
 ceux de Monsieur le Duc d'Orleans , de
 Madame la Duchesse d'Orleans , du Duc
 de Chartres , de la Duchesse de Bourbon
 Doüairiere , du Duc de Bourbon , du
 Comte de Clermont , de la Princesse de
 Conti Doüairiere , de la Princesse de
 Conti seconde Doüairiere , du Prince de
 Conti , du Duc , de la Duchesse du Mai-
 ne , du Comte de Toulouse & du Cardi-
 nal du Bois premier Ministre , & enfin les
 quatre Carosses de l'Ambassadeur. Dès
 qu'il fut arrivé à son Hôtel , il y fut
 complimenté de la part du Roy par le
 Duc de Gevres , premier Gentilhomme de
 la Chambre de Sa Majesté ; de la part de
 Monsieur le Duc d'Orleans , par le Mar-
 quis de Ségur , Maître de la Garderobe
 de Son Altesse Royale , & de la part de
 Madame la Duchesse d'Orleans , par le
 Marquis de saint Pierre son premier
 Ecuyer. Le premier jour de Juin le
 Prince de Pont & M. de Remond In-
 troducteur allerent prendre l'Ambassa-
 deur en son Hôtel , & le conduisirent
 dans

dans le Carosse du Roy à Versailles , où il eut sa premiere Audience publique de Sa Majesté. Dans l'avant-Cour du Château ce Ministre trouva à son passage les Compagnies des Gardes Françoises & Suisses sous les Armes & les Tambours appellant ; dans la Cour les Gardes de la Porte & ceux de la Prevôté sous les Armes à leurs postes ordinaires & sur l'Escalier les Cent Suisses en habit de ceremonie , la Hallebarde à la main. En dedans de la Salle des Gardes il fut reçu par le Marquis d'Ancenis Capitaine des Gardes du Corps , qui étoient en haye & sous les Armes ; après l'Audience du Roy , l'Ambassadeur fut conduit par M. de Remond à celle de Monsieur le Duc d'Orleans ; & après avoir été traité par les Officiers du Roy il fut reconduit à Paris avec les ceremonies usitées. Il alla à toutes ces Audiences en Robe ; conformément à l'usage des Ambassadeurs de Venise.

Le 6. de Juin un Courier extraordinaire apporta la nouvelle de la mort du Prince Leopold Clement , fils aîné du Duc de Lorraine , causée par la petite Verole le quatre de ce mois à dix heures du matin. Ce jeune Prince n'avoit que dix-sept ans , étant né le 25. Avril 1707. Le onze M. de Rolinville Envoyé extraordinaire

dinaire du Duc de Lorraine, eut Audience particulière du Roy, où il fut conduit par M. de Remond Introduceur, & fit part à Sa Majesté de cette mort. Il fut conduit le même jour par le même Introduceur pour le même sujet à l'Audience de Monsieur le Duc d'Orleans, & le Roy prit le deuil le treize.

Le quinze, Sa Majesté alla courir le Cerf dans le bois de Boulogne, avec la meute de M. le Prince de Conti.

Le trente-un May les Reverends Peres de la Doctrine Chrétienne, tinrent dans leur Maison de saint Charles leur Chapitre General, & ils élurent Superieur General de leur Congregation le R. Pere Griffon qui a déjà joui de cette Dignité.

Le quatre de Juin le Roy courut le Cerf dans la Forêt de Marly, & alla le même jour coucher au Château de Meudon, où Sa Majesté doit séjourner quelque temps.

Les Erats de Bearn qui jusqu'à present n'avoient pas encore rendu leurs hommages, & fait le Serment de fidélité qu'ils doivent au Roy à son Avenement à la Couronne, s'acquitterent de ce devoir le trente-un May. Ils furent conduits à l'Audience par le Marquis de Dreux, Grand Maître des Ceremonies, & par M. Desgranges Maître des Ceremonies, & présentés

ſentés à Sa Maieſté par le Duc de Grammont Gouverneur de la Province , & par le Marquis de la Vrilliere Miniſtre & Secretaire d'Etat. La députation étoit compoſée de M. l'Evêque de l'Eſcar qui porta la parole , de M. d'Eſpaungue Baron d'Arres , de M. de Navailles Baron de Mirepoix , de M. le Vicomte de ſaint Martin Abbé d'Orni, Députés de la Nobleſſe ; de M. de Peberge Jurat de Morlès , de M. d'Andonis Jurat d'Oleron , de M. de Latrille Jurat de Lambey , & de M. de la Mothe Jurat de Bruges, Députés du Tiers-Etat ; de M. le Baron de Sus Syndic General , & de M. de Vitau Caniton Secretaire en ſurvivance , & M. de Day Treſorier des Etats. Ils prêtèrent ſerment de fidelité au Roy qui leur promit de les maintenir dans leurs privilèges.

Le quatre Juin après midi , M. le Cardinal premier Miniſtre , alla tenir l'Assemblée de la Compagnie des Indes.

On a fait jouer les Eaux à Marly pour Madame la Palatine de Vilna , & à Verſailles pour M. Morosini Ambaſſadeur de la Republique de Veniſe.

On doit repreſenter inceſſamment un Ballet Heroïque intitulé *Les Fêtes Grecques & Romaines*. Les paroles ſont de M. Fuzelier , & la Muſique eſt de M. Colſin de Blamont Surintendant de la Muſique

que de la Chambre du Roy. L'Auteur a cherché une route nouvelle & a tiré ses sujets de l'Histoire. On en parlera plus amplement après la premiere Representation.

On a présenté au Roy le 9. de ce mois un Poisson extraordinaire, qu'on a pris auprès de Dieppe ; on l'appelle un Tigre Marin. Il est gros comme un Veau de trois à quatre mois , & long de plus de cinq pieds, la tête pas extrêmement grosse, avec deux moustaches comme un Chat. Il pese 200. Il a deux pates assez courtes , & une large queue qui lui sert de nageoire. S. M. l'a fait porter à la Menagerie , & on l'a mis dans un bassin fait exprès pour les animaux amphibies , où il y a une pente douce pour faciliter leur sortie quand ils veulent aller brouter l'herbe , &c. On le nourrit avec des Anguilles & autres petits Poissons , & on espere qu'on conservera cet animal qui est aussi rare que curieux.

Le Roy a été plusieurs fois se promener à Vennes, tres-belle maison à M. le Duc ; S. M. a aussi été à celle de Madame la Princesse de Conti à Issy , aussi bien qu'à Puteaux , chez M. le Duc de Grammont , & à Clamart chez M. de Champenay , Premier Valet de Chambre de S. M.

La

DE JUIN 1723. 1213

Le 18. de ce mois le Roy alla se promener à la Muette. Le 19. S. M. courut le Dain dans le Parc de Meudon. Le 20. à Clamar. Le 21. à la Muette. Le 22. au bois de Boulogne, où S. M. chassa le Cerf avec l'Equipage du Prince de Conti.

Le 28. du mois dernier, M. de la Jonchere, Tresorier General de l'Extraordinaire des Guerres, fut conduit à la Bastille par ordre du Roy.



RELATION de la prise de la Patrone de Tripoly, par la Fregate saint Vincent, commandée par le Chevalier de Chambray, le 13. May 1723. dans les Eaux de la Pantellerie.

LE Grand Maître ayant eu divers avis de la course que faisoit un Vaisseau Turc, & une Tartane qui étoit sa conserve, entre le maretime & la Pantellerie, & qu'ils avoient pris une Barque Genoïse & une Sicilienne chargées de Sel. Son Eminence expedia dans le moment des ordres par divers bâtimens à ses Vaisseaux qui escortoient dans les Eaux de la Licante, les bâtimens du transport du bled pour Malte. Les ordres portoient d'aller à la découverte de ces Corsaires, ce qui fut

fut executé sur le champ par le Vaisseau saint Jean & la Fregate saint Vincent , lesquels se trouvant dans les Eaux de la Pantellerie découvrirent à cinq lieues d'eux le 12. May un Vaisseau & une Tartane. Par la manœuvre ils jugerent que c'étoient les ennemis ; mais comme il étoit déjà fort tard , ils ne trouverent pas à propos de les aller reconnoître. La nuit étant survenue , ils concerterent ensemble que le Commandant navigeroit vers la Lampedouze , & la Fregate continueroit sa route sur la Sicile. A la pointe du jour le Vaisseau ennemi se trouvant éloigné de la Fregate de deux lieues , fit force de Voile sur elle en prolongeant sa civadiere pour faire croire qu'il vouloit l'aborder : la Fregate dans ce moment fit carguer sa grande Voile pour l'attendre , & l'ennemi s'étant approché a une lieue fit Pavillon Turc en tirant un coup de Canon , & mit son Pavillon. La Fregate répondit par un autre coup de Canon & mit son Pavillon. L'ennemi l'ayant reconnu revira de bord , & prit chasse en forçant de Voile. Alors la Fregate lui donna chasse , & l'ayant arrivé à 9. heures du matin à portée de pistolet , le combat commença vivement , & après quatre heures d'un feu reciproque & continuel , l'ennemi se rendit.

Le

Le feu a fort endommagé les deux Vaisseaux ; l'ennemi a été démâté de son grand mât & de son artimon, & toute la mature de l'avant a été fracassée, & la Fregate a été extrêmement incommodée dans ses manœuvres & la mature.

La Fregate a remorqué le Vaisseau ennemi qui est la Patrone de Tripoli portant Pavillon de Vice-Amiral, & est entrée dans le Port de Malte le 16. May. Cette Patrone avoit été donnée il y a quelque temps par le Grand Seigneur au Roy de Tripoly ; elle étoit sortie de ce Port depuis vingt jours, ayant environ 400. hommes d'Equipage, quoiqu'elle eut navigué autrefois avec 700. Elle n'avoit pû en dernier lieu former cet Equipage par le manque des gens du país.

Ce Vaisseau est plus Navire que Fregate, & est percé pour 60. pieces de Canon ; mais il n'en a que 48. montées & 14. Pierriers de bronze sur le Gail-lard. Il s'y est trouvé 267. Turcs, dont 20. bleffez mortellement, 33. Chrétiens sains & saufs de différentes nations, le reste de l'Equipage a été tué dans le combat. Il n'est mort des nôtres que 4. Matelots, & 10. bleffez dangereusement.

La prise de ce Vaisseau n'est pas moins avantageuse à la Religion, que glorieuse

au

Grand Maître ; car ce Vaisseau qui est excellent Voilier , sortoit toutes les années pour faire la course , au grand préjudice des Chrétiens , & faisoit nombre de prises.

On doit attribuer cet heureux succès à la miséricorde de Dieu , qui a donné au Chevalier de Chambray une si belle occasion de faire éclater sa valeur & son expérience. Son exemple a animé son Equipage , qui ne s'est point démenti de la bravoure qu'il a fait paroître dans toutes les autres occasions.

La Tartane Turque conserve de cette prise ayant toujours resté en vûe pendant le combat , fit route vers Tripoly ; le Vaisseau saint Jean ayant ensuite paru lui donna chasse , & après quelque temps , on entendit tirer huit coups de Canon ; c'est ce que le Chevalier de Chambray assure. On a lieu d'espérer que le saint Jean l'aura prise pour rendre l'action complete.



ASSEMBLÉE DU CLERGE.

L'Assemblée Generale du Clergé de France , tint sa premiere Seance le 25. du mois de May dernier , à Paris
chez

DE JUIN 1723. 1217
chez l'Archevêque d'Aix, qui est le plus
ancien des Prélats Députés. On lut la
Lettre du Roy du 24. Janvier dernier,
adressée aux Agens du Clergé pour la
Convocation de l'Assemblée Generale,
dont voici la teneur.

DE PAR LE ROY.

TRES-CHERS ET BIEN AMEZ :
La permission que les Rois nos Pre-
decesseurs ont depuis long-tems accor-
dée au Clergé de nôtre Royaume, de
s'assembler pour donner moyen à ceux
qui le composent de délibérer de leurs
affaires, ayant toujours produit beaucoup
d'avantages au bien de leur service ; &
les raisons qui nous ont empêché de per-
mettre ladite Assemblée dans le tems or-
dinaire ne subsistant plus, Nous voulons
bien à present leur accorder cette même
grace : C'est pourquoy nous vous faisons
cette Lettre de l'avis de nôtre très-cher
& bien aimé Oncle le Duc d'Orleans Re-
gent, pour vous dire que nous voulons
& entendons que l'Assemblée Générale
soit convoquée en nôtre bonne Ville de
Paris au vingt-cinquième jour du mois
de May prochain ; & que suivant le de-
voir de vos Charges, vous en donniez
avis de nôtre part aux Archevêques de
nôtre

nôtre Royaume, afin qu'ils aient à convoquer promptement leurs Assemblées Provinciales ; & que ceux qui seront députez pour l'Assemblée générale étant avertis, puissent préparer les Memoires de ce qui devra y être traité, & se rendre en nôtre dite Ville de Paris au jour cy-dessus désigné : Nous voulons de plus que vous leur fassiez sçavoir que nôtre intention est que cette Assemblée ne puisse durer que le tems de deux mois, suivant les anciens Reglemens ; qu'il n'y ait que deux Députez de chaque Province ; sçavoir, un du premier & un du second Ordre, sous quelque prétexte que ce puisse être ; & que les Reglemens qui ont été faits par les Assemblées précédentes, soient regulierement observez. C'est de quoy nous vous chargeons de les avertir, si n'y faites faute : CAR tel est nôtre plaisir. DONNE' à Versailles le vingt-quatrième Janvier mil sept cent vingt-trois. Signé, LOUIS ; *Et plus bas*, PHELYPEAUX. *Et au dos est écrit* : A nos très-chers & bien amez les Agens Généraux du Clergé de France.

Chaque Député remit aux Agens la Procuration en vertu de laquelle il se presentoit avec les pouvoirs de sa province.

Le Clergé de France est composé de seize

Seize Metropoles ou Provinces Ecclesiastiques : chacune de ces Provinces envoie à l'Assemblée Generale un Archevêque ou un Evêque, & un Député du second Ordre, qui doit être au moins Soudiacre, & qui doit avoir un Benefice dans l'étendue de la Metropole qui lui donne procuration.

Députez à la presente Assemblée, suivant l'ordre des Provinces.

Province d'Aix.

M. Charles-Gaspard-Guillaume de Vintimille des Comtes de Marseille Du Luc, Archevêque d'Aix.

L'Abbé de Villeneuve Chanoine, Grand Vicaire, & Official d'Aix.

Province de Narbonne.

M. René-François de Beauveau, Archevêque de Narbonne.

L'Abbé Caulet de Granague, Abbé de Chatrices, Aumônier du Roy, & Grand Vicaire de Nantes.

Province de Bordeaux.

M. François-Elye de Voyer de Paulmy d'Argenson, Archevêque de Bordeaux.

L'Abbé de la Crote de Bourzac, Prieur de S. Sauveur d'Angoulême.

Province de Sens.

M. Denys-François Bouthilier de Chavigny, Archevêque de Sens.

H L'Abbé

L'Abbé de Beringhen , Archidiacre
& Grand Vicaire de Sens , Prevôt de
Pignans , & Abbé de Sainte Croix de
Bordeaux.

Province d'Ambrun.

M. Jean-François-Gabriel de Henin
Lietard , Archevêque d'Ambrun.

L'Abbé Michel , Chanoine d'Ambrun.

Province de Vienne.

M. Henry Oswald de la Tour d'Au-
vergne , Archevêque de Vienne.

L'Abbé de Roye la Rochefoucault ,
Abbé de Beauport & de Saint Romain
de Blaye.

Province de Lion.

M. François Madot , Evêque de Châ-
lon sur Saone.

L'Abbé Bouhyen de Savigny , Archi-
diacre & Grand Vicaire de Langres.

Province de Paris.

M. Charles François des Montyets de
Merinville , Evêque de Chartres.

L'Abbé Le Normant , Chanoine de
Saint Honoré.

Province de Rouen.

M. Jean Le Normant , Evêque d'Evreux.

L'Abbé Le Berceur de Fontenay , Grand
Vicaire de Lizieux.

Province d'Alby.

M. Charles-Alexandre le Filleul de
la Châpelle Evêque de Vabres.

DE JUIN 1723. 1121

L'Abbé de Cotiolys , Abbé de Saint Michel de Gaillac.

Province d'Anch.

M. Gabriel Olivier de Lubieres du Bouchet , Evêque de Cominges.

L'Abbé Montmorin de Saint Herm ,
Abbé de Bonnevaux.

Province de Reims.

M. François-Firmin Trudaine , Evêque de Senlis.

L'Abbé de Sainte Hermine , Chanoine & Grand Chantre de l'Eglise de Reims.

Province de Tours.

M. Louïs Montheynard de la Vergne de Trezzan , Evêque de Nantes.

L'Abbé Blossac de la Bourdonnaye , Grand Vicaire de Treguyer.

Province de Toulouse.

M. Gabriel-Florent de Choiseul , Evêque de S. Papoul.

L'Abbé de Choiseul , Chanoine de S. Michel de Castelnau-Dary.

Province d'Arles.

M. François-Joseph de Simianes de Gordez , Evêque de S. Paul Trois-Châteaux.

L'Abbé Forbin d'Oppede.

Province de Bourges.

M. Louïs-Jacques de Chapt de Rastignac , Evêque de Tulles.

H L'Abbé

L'Abbé de la Roche Aimon.

Ancien Agent du Clergé.

L'Abbé de Broglie, Abbé de Baume, des Vaux, de Cernay & du Mont Saint Michel, qui a été nommé en l'année 1710. Agent par la Province d'Ambun, & en 1715. par la Province d'Alby.

Nouveaux Agens du Clergé.

L'Abbé de Brancas Aumônier du Roy, Doyen de Lizieux, Abbé de Saint Pierre de Melun, nommé en 1720. par la Province de Reims.

L'Abbé de Macheco de Premeaux ; Abbé de S. Paul de Narbonne & de Sainte-Marguerite, nommé en 1720. par la Province de Narbonne.

Les Provinces de Bourges & de Vienne seront en tour de nommer les Agens du Clergé en 1725.

Le Samedi 29. May 1723.

L'Assemblée étant formée par la validité des Procurations de tous les Députés, ils prêterent serment en la forme ordinaire.

Ils choisirent ensuite les Présidens. Le Clergé ne reconnoît pour Présidens, que ceux qu'il se donne par son choix : la Dignité des personnes, ni la prééminence des Sieges n'attribuent aucun droit pour présider : le nombre comme le choix
des

des Presidens, dépend de la détermination de l'Assemblée.

Les Archevêques d'Aix & de Narbonne, & les Evêques de Châlon sur Saone & de Chartres, ont été nommez Presidens de l'Assemblée.

L'Abbé de Broglie ancien Agent, a été nommé Promoteur, & l'Abbé de Brancas a été élu Secrétaire.

Sur la proposition que l'Archevêque d'Aix fit de prier M. Cardinal Du Bois Premier Ministre de venir presider à l'Assemblée, toute la Compagnie applaudit & le nomma par acclamation. Les Archevêques de Narbonne & de Vienne, les Evêques d'Evreux & de Nantes, & les Abbez de Beringhen, de Roye, de la Roche-Aimon & de S. Herm, furent députez pour aller à Versailles faire cette priere à Son Eminence.

On regla le jour de la Messe solennelle du Saint-Esprit au Lundy suivant. L'Archevêque de Narbonne fut prié d'officier, & l'Evêque de Châlon de faire le Sermon : l'Abbé de Brancas fut chargé d'aller demander à cet effet la permission necessaire à M. le Cardinal de Noailles Archevêque de Paris.

L'Abbé de Magheco de Premeaux, fut envoyé à Versailles pour recevoir les Ordres du Roy sur le jour & l'heure
Hij qu'il

qu'il plairait à Sa Majesté de donner audience à la Compagnie; & pour demander à Monseigneur le Duc d'Orleans, qu'il lui plût de recevoir ensuite les respects du Clergé.

Le Lundy 31. May 1723.

L'Archevêque de Narbonne fit le rapport de l'accueil favorable & de la politesse avec laquelle les Députés avoient été reçus de M. le Cardinal Du Bois, qui acceptoit la place de Président de l'Assemblée.

L'Abbé de Premeaux rendit compte du sujet de son voyage à Versailles : il dit que le Roy avoit marqué l'heure de l'audience au Mercredi 2. Juin à neuf heures & demie du matin, & que le Clergé seroit reçu avec les honneurs accoutumés : Que Monseigneur le Duc d'Orleans donneroit le même jour audience à la Compagnie sur le midy après le Conseil,

L'Abbé de Premeaux ajouta : Que l'on expedieroit suivant l'usage, des Lettres d'Erat pour les Députés qui en auroient besoin.

L'Assemblée se rendit dans le Chœur de l'Eglise des Augustins; l'Archevêque de Narbonne celebra la Messe pontificallement. Après l'Evangile, l'Evêque de Châlon monta en Chaire; il prit pour
texte

texte ce Verset du Pseaume 92. *Testimonia tua credibilia facta sunt nimis.* Il en fit l'application aux témoignages & aux preuves éclatantes que Dieu a donné dans tous les temps de la Divinité de la Foy & de la Religion Chrétienne ; il cita les principaux exemples qui sont répandus dans l'Ancien & le Nouveau Testament , & dans l'Histoire Ecclesiastique ; ce fut son premier Point. Dans le second , il refuta les objections & les illusions des impies & des libertins , qui combattent l'évidence de la Religion plutôt par le dereglement de leur cœur , que par l'aveuglement de leur esprit. Il remplit une si grande matiere avec toute la solidité , la force & l'éloquence qu'elle demande ; & les Auditeurs ont reconnu dans ce Discours l'érudition & l'élevation de genie qu'ils avoient admiré lorsque le même Prélat prononça l'Oraison Funebre du feu Roy à l'Assemblée du Clergé de 1715.

Tous les Prélats & les Députez de l'Assemblée communierent de la main de l'Archevêque de Narbonne officiant.

Le Mercredi 2. Juin à Versailles.

Les Députez de l'Assemblée s'étant rendus à Versailles dans la Salle des Ambassadeurs , le Comte de Maurepas Secrétaire d'Etat , qui a le département du

H iij Clergé ,

Clergé , vint les avertir que le Roy étoit prêt de leur donner audience : ils allerent dans l'Appartement de Sa Majesté , étant conduits par le Comte de Maurepas , le Marquis de Dreux Grand Maître des Ceremonies , & par M. Des Granges Maître des Ceremonies. Les Gardes du Corps étoient dans leur Salle en haye , sous les armes , ayant leurs Brigadiers à leur tête : les deux battans des portes furent ouverts par les Huissiers. M. le Cardinal Du Bois premier Ministre & President de l'Assemblée joignit la Compagnie dans la premiere Antichambre du Roy , & il se mit entre les Archevêques d'Aix & de Narbonne ; l'Archevêque d'Aix porta la parole. Après la Harangue , M. le Cardinal Du Bois presenta & nomma au Roy les Prélats , les Députez & les Agens du Clergé : ils furent ensuite reconduits par les mêmes personnes & avec les mêmes honneurs dans la Salle des Ambassadeurs.



HARANGUE



*HARANGUE faite au Roy à Versailles
par M. l'Archevêque d'Aix, Président
de l'Assemblée Generale du Clergé de
France le 2. Juin 1723.*

SIRE,

Le Clergé de France le premier des trois Etats de vôtre Royaume , vient rendre ses hommages à V. M. & en implorer la protection.

Il ose , SIRE, se flatter de s'en être toujours montré digne , par la fidelité constante dont il a donné dans tous les temps les preuves les plus éclatantes aux Rois vos Predecesseurs ; & V. M. le trouvera également rempli du parfait desir de lui plaire.

Animé de l'esprit & du zele dû sage Cardinal qu'il a choisi pour son President , il se prêtera aux besoins de l'Etat avec empressement , comme il vous exposera avec confiance ceux de l'Eglise qui demande un puissant secours , & qu'elle ne peut attendre que de V. M.

Le grand Prince qui vous a remis le Gouvernement du Royaume , après une

H v glo-

glorieuse Regence, & qui par sa profonde sagesse l'a maintenu en paix contre les ennemis du dehors, n'a pas eu le temps de réprimer absolument l'inquietude de quelques esprits qui le troublent au dedans par leur opiniâtre résistance à une Loy de l'Eglise & de l'Etat:

C'est une gloire que la Divine Providence a réservé, SIRE, au temps de votre Majorité, & à laquelle elle semble vous avoir préparé par le fond de piété qui a éclaté en Vous dès l'enfance, & qui a toujours pris de nouveaux accroissemens avec l'âge.

Toutes les autres qualitez éminentes, SIRE, que Vous avez reçues de la nature, & que des mains également habiles & soigneuses ont sçu si heureusement cultiver, pourront vous rendre grand aux yeux des hommes; la Religion seule peut vous rendre grand aux yeux de Dieu.

Solide & véritable grandeur, dont doit être sur tout jaloux le Roy, qui ne partage avec aucun Roy de la terre, le glorieux Titre de Roy Tres-Chrétien.

C'est principalement par son zèle pour la pureté de la foy & les intérêts de l'Eglise, que l'incomparable Prince auquel vous succédez mérita le Surnom de Grand, & qu'il s'attira d'en haut cette suite de prosperitez, qui ont distingué le plus long des Regnes.

C'est

C'est principalement par là qu'il vous fera glorieux, SIRE, de le faire revivre en Vous.

C'est par là que vous nous consolerez de la perte de V^{otre} Auguste Pere, qui promettoit à la France le plus sage, & le plus religieux des Rois.

Mais c'est aussi à quoy V. M. se trouve engagée, par le Serment solennel qu'elle a fait en recevant l'Onction Sainte.

Voilà, SIRE, le principal objet des vœux que nous ne cesserons de former pour vous, & ce qui fera de V. M. un Roy selon le cœur de Dieu, & selon le cœur d'une Nation aussi jalouse de la Religion de ses Peres, que fidele à ses Princes.

Sur le midy, le Marquis de Dreux Grand Maître des Cérémonies, vint prendre la Compagnie pour la conduire chez Monseigneur le Duc d'Orléans. Le Marquis de la Fare Capitaine des Gardes de S. A. R. reçut l'Assemblée dans la Salle des Gardes qui étoient en haye sous les Armes. M. le Cardinal Du Bois se joignit à la Compagnie dans l'Antichambre. Le Marquis de Clermont & le Marquis d'Armentieres conduisirent le Clergé dans le grand Cabinet. Son A. R. reçut la Compagnie debout & découvert. Sa réponse à la Harangue de

Gvj l'Arche.

vêque d'Aix fut remplie de termes qui marquoient la protection, & la bienveillance de S. A. R. pour le Clergé. Tous les députez ayant été presentez & nommez à Monseigneur le Duc d'Orleans, furent reconduits par les mêmes personnes ; il y eut seulement cette différence que le Marquis de Dreux s'étoit retiré, lorsque le Marquis de la Fare avoit voulu prendre la droite sur lui dans la Salle des Gardes ; ce qui fut cause que la compagnie retourna sans garder de rangs, à la Salle des Ambassadeurs.

*HARANGUE à Monseigneur le Duc
d'Orleans par M. l'Archevêque
d'Aix.*

MONSEIGNEUR,

Nous venons avec empressement porter à V. A. R. les assurances de nos profonds respects, & c'est avec joye que nous nous acquittons en Corps d'un devoir qu'exige votre auguste naissance, & le rang que vous tenez.

Nous n'y sommes pas moins engagez, Monseigneur, par nôtre zele pour le bien du Royaume, qui vous doit un repos peu connu dans le cours d'une longue
minorité,

minorité , & dont vous avez sçu le faire jouir par la profondeur & la sagesse de vos conseils , avec un succès jusqu'ici sans exemple.

Que ne vous doit-il point encore , Monseigneur , pour tous les glorieux soins que vous prenez à lui former un Roy digne du Trône de ses Peres.

Instruit par V. A. R. dans le grand art de Regner , nous le verrons redoutable à ses ennemis , aimable à ses sujets faire la gloire & le bonheur de la France.

Vous lui inspirerez sur tout , Monseigneur , l'amour de la paix , & vous lui apprendrez ce que vous sçavez si parfaitement , à la maintenir dans ses Etats , en faisant également respecter l'autorité Royale , & celle de l'Eglise.

Nous priérons sans cesse le Seigneur , qu'en prolongeant les jours de V. A. R. jusqu'aux temps les plus reculez , il veuille combler de graces & de benedictions un Prince , qui par sa bonté est l'objet de nôtre amour , & celui de nôtre admiration par les vertus dont il est rempli.

Tous les Députez furent invitez chez M. le Cardinal , Premier Ministre qui les traita à dîner avec beaucoup de magnificence.

Le 4. Juin 1723.

L'Assemblée ayant été avertie de l'arrivée de M. le Cardinal du Bois, Premier Ministre, députa six Archevêques qu'Evêques, & six Députés du second Ordre pour aller le recevoir ; il étoit entré dans l'Eglise des Augustins, & il faisoit sa prière dans le Sanctuaire. Les Députés le joignirent à la porte de l'Eglise qui donne du Cloître dans le Sanctuaire, & ils le conduisirent dans la Salle, il se plaça comme Président au fauteuil du milieu de la séance ; il prêta le serment ordinaire, étant debout & découvert, & ayant la main sur la poitrine ; ensuite s'étant assis, il dit,

MESSIEURS,

J'ai attendu avec impatience le jour où je pouvois marquer à cette auguste Assemblée la vive reconnoissance que je sens de la grâce que vous m'avez faite : vous avez bien voulu m'associer au Clergé de France, & je sçai à combien de mérite, & à quelle gloire vous m'associez ; mais j'ose dire que ce qui est si glorieux pour moi, l'est aussi pour vous-même : vous auriez pû craindre un Ministre, qui, quoi qu'honoré du Sacerdo-

ce

te eût pû être disposé dans quelques occasions à le sacrifier à l'Empire ; ce penchant n'est que trop grand à croire les intérêts de l'un plus importants, & plus pressans que ceux de l'autre ; mais votre zele pour l'Etat ne vous a pas permis une crainte qui pouvoit paroître légitime, & en n'admettant dans l'interieur de vos délibérations, vous prouvez de la manière la plus authentique la droiture & la sincérité de vos intentions pour le service du Roy. Je sens de mon côté à quoi m'engage cette confiance ; il faut qu'un Ministre à qui le Clergé fait l'honneur de ne le redouter pas, s'en rende digne, en redoublant ses soins pour les avantages du Clergé ; tout ce que peut l'autorité du Ministre, je le dois à vos intérêts, ainsi loin que les devoirs dont j'étois chargé, & ceux que vous m'imposez de nouveau viennent jamais à se combattre, la place que j'occupe dans l'Etat me fournira les moyens de satisfaire à celle que vous me donnez dans l'Eglise ; je suis sûr, Messieurs, & je vous outragerois par le moindre doute, que vous ne me donnerez à porter au Roy dans le cours de cette Assemblée que d'anciennes, ou plutôt d'éternelles preuves de l'attachement des Eglises du Royaume pour leur protecteur, que des gages nouveaux & certains

certain du dévouement du Clergé à la Couronne, & de la tendresse respectueuse pour la personne de Sa Majesté, tandis que je ne vous porterai que les précieuses assurances de l'attachement du Roy à la Religion; que ses maximes dont il est instruit & pénétré sur le respect dû au Sanctuaire, que ses sentimens en faveur de la plus illustre portion de l'Eglise universelle, que des témoignages de la préférence qu'il lui donne au dessus de tous les autres objets de son affection. Je n'aurai rien ni de part ni d'autre à dissimuler, ni à affoiblir, ni à exagérer: je ne dois m'étudier qu'à être précis, & à transmettre si fidelement les sentimens du Roy, & de son Clergé, qu'il ne reste aucun doute sur ce que le Souverain doit attendre du zèle & de la fidélité de ses sujets, & sur ce que le Clergé peut espérer de la Religion, de la prudence & de l'affection du Roy.

L'Archevêque d'Aix témoigna à son Eminence la joye que la compagnie ressentoit de sa presence, les sentimens de respect que le Clergé avoit pour elle, & les esperances qu'il concevoit de sa protection & de sa bienveillance.

Le Secrétaire lut la distribution des differens Bureaux, dans lesquels on examine, & on discute les affaires, dont
l'Assem-

L'Assemblée prend connoissance.

On fit suivant l'usage , la lecture des Reglemens qui concernent les Assemblées generales : on fixa l'heure des séances , pour le matin depuis huit heures jusqu'à midi , & après midi , depuis trois heures & demie jusqu'à sept heures du soir.

Le 8. Juin 1723.

M^{rs} le Pelletier des Forts & Fagon , Conseillers d'Etat , & au Conseil Royal , M^s le Comte de Maurepas , Secretaire d'Etat & Dodun , Contrôleur General des Finances , Commissaires du Roy , allerent à l'Assemblée ; ils furent reçûs à l'Angle du Cloître , qui est près de la porte du Sanctuaire , par quatre Archevêques ou Evêques , & quatre Députez du second Ordre ; ils se placerent dans des fauteuils adossez au Bureau , vis-à-vis les Presidens.

Le Comte de Maurepas remit une Lettre de Creance du Roy qui fut lûë par le Secretaire.

M. le Pelletier des Forts , dit :

MESSIEURS ,

Le Roy vous ayant assemblé dans la Capitale de son Royaume , nous ne pouvons

vous être chargez d'une commission plus agreable , & qui nous fit plus d'honneur que de venir vous asseurer de sa part , de son estime & de son affection pour le premier Ordre de son Etat.

Ces sentimens ont été inspirez à Sa Majesté dès son enfance par les personnes illustres , chargées de son éducation , & à mesure que la raison s'est développée dans ce jeune Monarque , un Prélat aussi respectable par sa capacité & par sa vertu , que par son amour si desintéressé pour la verité , n'a cessé de lui enseigner que la Religion est la baze & le fondement des Empires , & que l'amour des peuples est la plus grande force des Souverains.

Que ne pouvons-nous pas attendre , Messieurs , d'une si heureuse éducation , & quelles esperances l'Eglise de France n'en doit-elle pas concevoir.

Il est le fils d'un pere que la pieté & les vertus rendoient si digne de commander ; le petit-fils d'un Prince dont nous avons admiré la tendresse pour les peuples , & dont nous regrettons encore la bonté.

Enfin l'arriere-petit-fils du plus grand de nos Rois , qui après avoir consommé soixante années de son Règne à combattre au dedans & au dehors les ennemis de

de la Religion , a employé les derniers instans de la vie à donner à son successeur ces sages conseils qui ont formé dans son ame les principes du plus solide , & du plus équitable gouvernement.

Le grand Prince qui par la supériorité de son génie , autant que par les droits de sa naissance , fut appelé à l'administration de l'Etat pendant la minorité , a commencé même avant le temps de la majorité à exposer aux yeux du Roy le tableau des trois Ordres qui composent cette Monarchie.

D'un côté il lui a fait un portrait fidèle des actions memorables , de la valeur , & de l'intrepidité de cette genereuse Noblesse qui a tant de fois répandu son sang pour défendre nos frontieres & plus souvent encore pour les étendre , & Sa Majesté n'a pû le voir sans étonnement.

D'un autre côté il lui a représenté l'assiduité & la nécessité indispensable du service des Magistrats , qui n'épargnent ni leurs soins , ni leurs veilles pour entretenir la paix dans les familles , par une sage application des Loix , fondement le plus inébranlable des Etats , & l'amour naturel du Roy pour la justice s'en est augmenté.

Mais le point le plus essentiel de ses instructions a été le compte exact qu'il a rendu

rendu à Sa Majesté de ce que doivent nos Rois au premier Ordre de leur Royaume.

Il a été secondé par les travaux d'un Ministre, chargé du poids immense des affaires de l'Etat qui joint aux principes d'une sage économie, si nécessaire pour maintenir le bon ordre au dedans, cette vaste étendue de lumières & de connoissances avec laquelle il porte si efficacement ses vûes au dehors.

Sa Majesté est parfaitement instruite Messieurs, des sommes considérables, dont le Corps du Clergé a secouru l'Etat dans ses nécessitez les plus pressantes.

Elle connoît votre zele, & votre attachement pour le bien de son service.

Elle n'est pas moins informée des lumières & du mérite de chacun de ceux qui composent cette auguste Assemblée, des soins & de l'application continuelle qu'ils apportent pour instruire les peuples de leur devoir envers le maître des Rois, & de leurs obligations envers leur Souverain, & la fermeté avec laquelle l'illustre Prélat que nous voyons à votre tête vient de s'exposer aux perils les plus certains pour le salut d'une grande Province, est une preuve si éclatante, & si singulière de son zele, & de sa piété, que l'impression ne s'en effacera jamais de la mémoire de nôtre jeune Roy.

Ca

Ce Prince est à peine parvenu à la Majorité, qu'il a crû devoir vous faire part, Messieurs, des dispositions dans lesquelles il prend les rênes du Gouvernement.

Héritier du titre de Fils Aîné de l'Eglise, il sent qu'il en contracte toutes les obligations ; & Sa Majesté persuadée qu'elle trouvera en vous la même fidélité dont vous avez donné des preuves si constantes aux Rois ses prédécesseurs, nous commande de vous apporter les assurances de sa parfaite considération pour le Clergé, de son affection pour les membres de cette illustre Assemblée, & de sa puissante protection pour vos Eglises.

L'Archevêque d'Aix, Président de l'Assemblée répondit :

MESSIEURS,

L'Assemblée reçoit avec un profond respect l'honneur qu'il plaît au Roy de lui faire.

Les assurances de la continuation de sa protection pour le Clergé, montrent qu'il est héritier de la piété de son auguste Bisayeul, aussi bien que de sa Couronne, & nous assurent du même fonds de Religion, qui a toujours animé le grand Prince,

Prince, qui lui a donné le jour.

Cette piété que nous voyons tous les jours croître avec joye, Messieurs, & qui est le fruit de l'heureuse éducation qu'il a reçüe, fait nôtre esperance.

Quel avantage, en effet, ne doit point attendre l'Eglise de France, du gouvernement d'un Roy guidé par la Religion, & soutenu des avis du grand Cardinal qu'il a mis à la tête de ses Conseils.

Par là, Messieurs, nous verrons se cimenter l'union si nécessaire du Sacerdoce, & de l'Empire; nous les verrons se prêter mutuellement la main, pour faire respecter l'une & l'autre puissance.

Il ne nous restera alors qu'à jouir tranquillement dans nos Diocèses de la paix que le Ciel nous aura renduë, & bénir le Seigneur de nous avoir donné un Roy, qui édifie autant son Eglise par ses exemples, qu'il la soutient par son autorité.

Nous avons, Messieurs, un surcroit de joye dans l'honneur que nous recevons aujourd'hui, c'est de voir qu'il nous soit porté par des personnes si distinguées par leur vertu, leur merite, & les places importantes que vous remplissez si dignement.

Usez, Messieurs, nous vous en conjurons, de l'accès, & de la confiance que vous donnent auprès de S. M. ces mêmes places, pour lui persuader, que si sa piété nous

nous rassure, & nous console, la Religion, dont nous sommes les premiers Ministres, nous portera toujours à lui être plus fidels, & plus soumis que le reste de ses sujets.

Les Commissaires du Roy furent reconduits par les mêmes personnes, & dans le même Ordre, jusqu'à l'endroit où ils avoient été reçûs.

Le 10. Juin 1723.

Les Commissaires du Roy retournèrent à l'Assemblée pour la demande du don gratuit de 8. millions; tout se passa dans le même Ordre que la première fois. Après la lecture de la Lettre de Creance du Roy, M. le Pelletier des Forts dit :

MESSIEURS,

Lorsque nous eûmes l'honneur d'entrer il y a quelques jours dans votre Assemblée pour vous apporter au nom du Roy les témoignages de son estime, & de sa bienveillance pour le Clergé, nous vîmes avec une satisfaction extrême celle que vous aviez de suppléer à la foiblesse de nos expressions, par des idées proportionnées à la Noblesse des sentimens de celui qui nous envoie.

Mais aujourd'hui que nous sommes
chargez

chargez de vous exposer les besoins de l'Etat , & de demander une partie des secours necessaires pour le soulager ; nous croyons , Messieurs , que nous n'avons qu'à vous rappeler vôtre amour si naturel pour le Roy , & vôtre affection tant de fois éprouvée pour ses sujets.

Vos dons doivent être proportionnez à la situation presente des affaires du Clergé , & nous n'avons garde d'exiger de vous de les mesurer sur les necessitez de l'Etat.

Le feu Roy n'avoit pû se dispenser de contracter des dettes immenses pour soutenir pendant une longue suite d'années les guerres que lui avoit suscitées la jalousie de toutes les puissances de l'Europe liguées contre lui.

Vous sçavez quel étoit l'épuisement du Royaume pendant les dernieres années de son Regne , combien sa tendresse pour ses peuples le pressoit d'y remedier , & quels furent les regrets de ce grand Prince dans les tristes instants où les decrets de la Providence rendirent toutes ses mesures inutiles.

Monsieur le Duc d'Orleans n'a rien oublié pour acquitter le Roy de cette importante obligation.

Il a maintenu par sa sagesse la tranquillité dans toutes les Provinces du Royaume ,

Royaume , & dans les Etats les plus disposés à la troubler , il a sçu par son habileté menager differens traitez , dont il a assuré l'execution par les alliances qu'il a contractées.

Les premieres années de sa Regence ont été employées à connoître , & ensuite à diminuer les dettes de l'Etat.

Il a écouté avec une attention continue , & examiné avec un travail assidu , les differens expediens qui lui ont été proposez pour y remedier ; il avoit crû même pouvoir ceder au goût presque general de la nation pour en tenter quelques-uns ; mais le Ciel en a bientôt arrêté les succès trop précipitez.

Ceux qu'ont eu les recouvremens des revenus du Roy sont plus solides , Messieurs , ils ont passez de beaucoup nos esperances. L'application de chaque espece de recette à chaque differente nature de dépense facilite & assure le bon ordre dans l'administration des Finances.

Mais il reste une partie considerable de dettes à payer , & le Roy ne peut esperer d'y parvenir que par le concours du zele , de la fidelité , & de l'affection de tous les ordres de son Royaume.

Vous en êtes le premier , Messieurs , & vous vous êtes toujours empressez de donner l'exemple aux deux autres , toutes

I. les

les fois que l'occasion vous a été offerte de plaire au Roy, & de secourir l'Etat par vos liberalitez.

Celle de huit millions que Sa Majesté nous ordonne aujourd'hui de vous demander, pour être payée en differens termes jusques à la prochaine Assemblée de 1725. doit être d'autant moins onereuse au Clergé, que ses charges ont été considérablement diminuées par la réduction au denier 50. des Rentes dont il se trouve redevable.

D'ailleurs, Messieurs, vous ne vous êtes point assemblez depuis 1715. & tout le temps de la minorité s'est non-seulement écoulé, sans qu'il vous ait été demandé aucuns secours; mais même M. le Duc d'Orleans toujours attentif à vos interets, vous a délivré pendant la Regence d'une multitude d'Officiers inutiles infiniment à charge au Clergé.

Ceux qui ont été conservez ne jouissent plus de leurs gages ou augmentations de gages qu'au denier 50. & aussi-tôt que Sa Majesté a été informée que l'effet des differens Arrests rendus en 1719. & 1720. soit pour la suppression des Charges, soit pour le remboursement ou pour la réduction des Rentes au même denier, avoit été suspendu par la résistance de quelques-uns des Officiers & des Rentiers, elle

elle a prévenu par la sagesse de ses décisions les justes représentations qu'auroit pû lui faire le Clergé assemblé.

Elle a même fixé par une Declaration authentique vôtie situation pour le passé, & assuré l'Etat des Rentiers pour l'avenir, en ce qui concerne les arrerages de ces anciennes Rentes, dont l'incertitude donnoit depuis si long-temps lieu à tant de remontrances & de contestations.

Jugez, Messieurs, par ces differens avantages que le Roy vous a procuré depuis qu'il est parvenu à la Couronne, de la tendresse de ses sentimens pour le Clergé; mais jugez encore mieux de sa pieté, par la protection avec laquelle il a soutenu l'autorité du premier Ordre dans les affaires de l'Eglise, & continuez en lui accordant des secours qu'exigent les besoins indispensables de l'Etat, à lui donner de nouvelles preuves de vôtie zele, & de vôtie respectueuse reconnoissance.

L'Archevêque d'Aix, President répondit :

MESSIEURS,.

Nous ne sommes pas moins sensibles aux témoignages de confiance que le Roy nous donne, en nous faisant connoître

I ij les

les besoins de son Etat, que nous le fûmes, lorsque de sa part vous nous portâtes les assurances de la continuation de sa protection.

Sur quel Corps, à la vérité, de son Royaume, Messieurs, pourroit-il avec plus de justice mettre sa confiance, que sur celui qui tient tout de la piété, & de la libéralité de ses Rois, & dont les Ministres obligés d'inspirer aux peuples la soumission & l'obéissance, doivent autant par religion que par reconnoissance leur en donner l'exemple.

Nous connoissons, Messieurs, parfaitement l'étendue de ces devoirs, & nous osons nous flater de les avoir rempli sans menagement.

Les dons excessifs & fréquens faits au feu Roy, pour l'aider à soutenir, & à finir une guerre, qui interessoit également l'Eglise & l'Etat, en sont une juste preuve, aussi bien que de nôtre zele.

Le desir ardent de nous remettre en état de suivre les mouvemens de ce même zele, nous faisoit envisager la tranquillité dont jouit le Royaume par les soins du grand Prince qui nous a gouverné pendant la Regence, comme un temps propre à nous en fournir les moyens.

Nos dettes, Messieurs, sont toujours immenses, & si nous jouissons de quel-

que

que soulagement par la réduction de nos Rentes , nous avons la douleur de voir nôtre nouveau Clergé ruiné par les différentes operations , que le seul besoin de l'Etat a causé.

Par là nôtre credit est affoibli , & le Service Divin dans differens endroits prêt à manquer , faute de subsistance pour ses Ministres.

Dans cette triste situation , nous ne pourrions offrir au Roy , qu'une impuissance réelle , si le Clergé n'avoit en lui un fonds inépuisable , que le desir de plaire à S. M. & de la servir nous fournira toujours.

L'Assemblée, Messieurs, va se mettre en état de répondre à vôtre demande, elle va pour cet effet tirer le rideau sur ses propres miseres , pour n'envisager que le seul bien qui nous tient le plus à cœur , & que nous voulons nous conserver ; bien que nous faisons consister dans les bonnes graces , les bontez , & la protection de Sa Majesté.

Mais, Messieurs, tandis que nous tirons le rideau sur nôtre triste situation , ouvrez-le, s'il vous plaît, au Roy, afin que S.M. & son Conseil connoisse le veritable état du Clergé , & combien un Corps qui se prête toujours avec tant de desintéressement , merite d'être menagé , po-

regé & délivré de ces tristes contreven-
tions qui l'affligent , & qu'une fausse ja-
lousie de Jurisdiction n'enfante que trop
souvent.

Les Commissaires du Roy s'étant reti-
rez , l'Abbé de Broglie , Promoteur don-
na ses conclusions sur leur demande , &
l'Assemblée délibéra d'accorder huit
millions de don gratuit , payables en qua-
tre termes.

Les Députés qui avoient reçu les Com-
missaires du Roy , allèrent leur faire le
rapport de la délibération que l'Assem-
blée venoit de prendre ; ils promirent d'en
rendre un compte fidele à S. M.

L'Archevêque d'Aix écrivit au Roy
pour l'informer du zèle & de l'empresse-
ment avec lequel l'Assemblée s'étoit por-
tée à se conformer aux intentions de
S. M. La lettre fut portée par l'Abbé de
Brancas , qui rapporta la réponse suivante
du Roy à l'Archevêque d'Aix.

MR l'Archevêque d'Aix , j'ai une
parfaite satisfaction du témoigna-
ge que l'Assemblée du Clergé de mon
Royaume vient de me donner de son zèle
pour mon service ; je vois par la conduite
des Députés qui la composent , que tou-
tes les Provinces ont été animées du mê-
me esprit , & également touchées des
besoins

besoins de l'Etat, & de l'envie que je sois content d'elles. Rien n'étoit plus propre à me faire connoître l'intérêt que j'ai de soutenir l'autorité, que le caractère & la charité des Evêques leur donnent sur mes peuples ; je sçai ce que vôtre exemple auroit pû faire sur les députez dans cette occasion, s'ils en avoient eu besoin ; mais sans rien diminuer de l'estime & de la confiance que je dois à vôtre sagesse si souvent éprouvée ; vous serez ravi que je vous avouë que je ne puis aujourd'hui m'appercevoir dans l'unanimité des suffrages, de ceux qui auroient voulu se faire remarquer, puis que tous les députez se sont également distinguez ; assurez-les du gré que je leur sçais, aussi bien qu'à vous, & que je suis très-disposé à leur donner toutes les marques de protection qu'ils peuvent desirer pour l'avantage des Eglises de mon Royaume ; sur ce je prie Dieu qu'il vous ait ; M. l'Archevêque d'Aix, en sa sainte garde. A Meudon le 10. Juin 1723. signé, Loüis ; & au dos est écrit à M. l'Archevêque d'Aix.

Les Commissaires du Roy ont dîné chez l'Archevêque d'Aix les deux jours qu'ils sont allez à l'Assemblée ; ce Prélat a donné dans cette occasion comme dans toutes les autres, des marques de sa magnificence.

LE 22. de ce mois M. le Comte de Morville, Secrétaire d'Etat, fils de M. le Garde des Sceaux, fut reçu à l'Académie Française, à la place de feu M. l'Abbé Dangeau; il prononça un très-beau Discours qui fut généralement applaudi dans l'Assemblée qui étoit nombreuse, & composée de personnes illustres. M. Mallet, Chancelier, lui répondit au nom de l'Académie.

A M. Fagon, Conseiller au Conseil Royal.

V E R S.

MEs premiers ans s'écoulerent en paix,
 La fortune m'avoit fait grace;
 Mais hélas ! sa faveur comme un ombre s'efface,
 De sa haine bien-tôt je ressentis les traits.
 Par vous j'ai retrouvé la trace,
 D'un bien évanouï qui caufoit mes regrets;
 Chaque instant heureux que je passe,
 Est l'ouvrage de vos bienfaits.
 L'heureux loisir qui m'environne,
 Par un hommage par vous assure mon cœur;
 Je

Je vous dois ma fortune , & peut être l'honneur.

Eh ! quel courage ne s'étonne ,

Quand le destin s'obstine à nous desesperer !

Cet amour de l'honneur qui doit nous inspirer ,

L'heureuse naissance le donne ;

L'infortune peut l'alterer ;

Trop de richesse ou d'indigence ,

Prepare à la vertu des écueils dangereux ;

Je puis couler mes jours au sein de l'innocence ;

Le destin que m'a fait vôtre cœur genereux ,

M'offre de richesse & d'aisance ,

Trop peu pour m'égarer , assez pour être heureux.

Le nommé Cheret , qui étoit détenu aux prisons du Fort-l'Evêque depuis quelques mois , pour avoir diverti une somme considerable d'effets , qui lui avoient été confiez par plusieurs particuliers , fit rebellion à Justice dans la prison le 11. de ce mois ; en sorte que quelques Archers tirèrent sur lui , & le ruerent. Il fut ordonné par Sentence du Châtelet , confirmée par Arrest du Parlement , que le cadavre dudit Cheret seroit traîné sur la claye , & pendu ensuite par les pieds en place de Grève , ce qui fut executé.

connu ladite Galliot que très-âgée.

Geoffroy de Valbelle , Mestie de Camp de Cavalerie , premier Enseigne des Gendarmes de la Garde ordinaire du Roy , fils unique de Cosme de Valbelle , Marquis de Rians , Seigneur de Metargues , Cadarache , &c. Lieutenant de Roy de Provence au Département d'Arles , & de Marie-Therese d'Oraison , épousa le premier de ce mois à Aix en Provence , Mademoiselle de Sainte Tulle , fille unique de Cosme-Maximilien-Louis-Joseph de Valbelle , Marquis de Tourvès , Comte de Sainte Tulle , &c. & de Dame Anne-Marie de Demandols. Alphonse-Joseph de Valbelle , cy-devant Aumônier du Roy , Coadjuteur de Saint Omer , Oncle de la nouvelle mariée , a fait la ceremonie.

M. Jean-François de Valderie de Lescure , Evêque de Luçon , est mort dans son Diocèse.

M. Jacques Maboul , Evêque d'Alet , est aussi mort dans son Diocèse.

M. Pierre-Armand Bloüin , Prêtre , Abbé des Abbayes Daniane & Saint Sauveur Dobazine , est mort à Paris le 7. de ce mois , âgé de 58. ans.

Le 8. Dame Catherine-Barbe de Turgis de Cantelen , Dame de la Ferté Fernelle , de Longthui , &c. épouse de M.

I vj Bon-

Bonher de Castelu, Chevalier, Seigneur, Marquis de Saint Pierre, &c. Capitaine des Gendarmes d'Anjou, est morte le 8. de ce mois, âgée de 25. ans.

Le même jour est morte à Paris, dans la quarante-deuxième année de son âge, Dame Marie-Charlotte de Noailles, fille du Maréchal de Noailles, & épouse de M. Malo Auguste, Marquis de Coetquen, Comte de Combourg, Baron des Baronies d'Aubigné & de Bonne-Fontaine, Seigneur Châtelain d'Uzel, de la Motte-Daunon, Gaugray, Godheu, Boulet, Pleffis-l'Epine, Maletroit, Dol, &c. Lieutenant General des Armées du Roy, Commandant dans les Pays & Duché de Bretagne, Gouverneur des Ville & Citadelle de Saint Malo.

Le 24 Dame Jeanne-Therese de Rocfeuille, Epouse de M. Ferdinand, Marquis de Lunaty, Visconti, Colonel de la Garde Suisse de S. A. R. de Lorraine, est morte à Paris de la petite verole, âgée de 34. ans.

Dame Marie-Jeanne Barberic de Courteille, Epouse de M. Peirene de Saint Cir, Gentilhomme ordinaire chez le Roy, est morte à Paris le 17. de ce mois, âgée de 23. ans.

M. Antoine-Nicolas Portail de Vaudreuil, Conseiller du Roy en sa Cour de

DE JUIN 1723. 1235

de Parlement, & Commissaire aux Requêtes du Palais, fils de M. Portail Président à Mortier, est mort le 20. de la petite verole, âgé de 21. ans.

M. Pierre-Joseph Gon de Vassigni, Chevalier, Conseiller du Roy en ses Conseils, & Président en sa Cour des Aydes, est mort le 8. âgé de 62. ans.

Dame Marie-Suzanne Guyhou, veuve de Paul Poisson Bourvalais, Ecuyer, Conseiller, Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, est morte le 9. âgée de 63. ans.

M. Henry-Philippe de Beaumont, Chevalier, Marquis de Ptulay, Mestre de Camp de Cavalerie, Sous-Lieutenant des Gendarmes Dauphins, est mort le 17. âgé de 31. ans.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux le *Mercur* du mois de juin, & j'ay crû qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le 3. Juillet 1722.

HARDION.

TABLE



T A B L E.

GENERALE DES SIX PREMIERS mois de l'année 1723.

A

A Cadémie Françoisé. Sujet des prix proposez.	
129. Nomination 301. Reception. <i>ibid.</i> &	
	551. 1250
— Des Sciences.	765
— Des Inscriptions 131.	759
— De Peinture & Sculpture.	960
— Des Arcadiens ; à Rome.	126
— D'Histoire, à Lisbonne. 126. 315. 565.	768
— Problematique de Scrubal.	131
— Des Anonimes, à Lisbonne.	565
— Des Appliquez, à Lisbonne. 963. 1037. 1176	
— De Verone.	119
— Des Sciences, à Peteribourg.	962
— De Musique, à Avignon.	310
Agathe Onyce du Trésor de S. Denis.	87
Age extraordinaire.	831. 1252
Alexandre, Discours sur ses conquêtes,	868
Angleterre., Histoire de ce Royaume.	115
Antinous, le culte qu'on lui a rendu.	550
Antiquitez de Narbonne. 528. 536. trouvées en	
Portugal. 768. trouvées près de Montpellier.	1169
Aquilius & Florus, Tragedie des Jésuites.	336
Arlequin au Banquet des sept Sages, Comedie.	
119. Critique.	335
Arles. v. France.	

Arnaud,

Arnaud, fameux Chirurgien, sa mort.	392
Aubervilliers (Village)	69
Avertissement des Auteurs du Mercure.	202

B.

B Afîle & Quitterie, Comedie. 157.	404
Baptêmes faits à Londres en 1722. 169. à Vienne.	198
Baviere (Conte de) Ceremoni: de la Grandesse accordée à ce Prince.	822
Beaujolois (la Princesse de) son passage en Espagne. 369.	596
Beringhen (M. Jacques-Louis de) sa mort. 1006	
Bibliothèque Chartraine, remarques sur ce Livre.	252
Bibliothèque des Philosophes.	753
Bissoni (Jean) Comedien Italien, sa mort.	967
Bouquet à Mlle du V.	40
Bourgogne, v France.	
Bouts rimez. 20. 51. 250. 261. 285. 445. 470. 688. 698. 699. 909. 924. 937. de M. de la Mothe.	790
Brayne, petite Ville.	73
Bude entierement brûlée.	842

C.

C Allot (Jacques) ses ouvrages.	561
Campistron (Jean Galbert de) sa mort. 1009	
Camps (Abbé de) v. Sacre.	
Canal proposé pour Paris.	306
Cantate, la belle Hollandoise. 927. l'Amour fugitif.	1059
Caracteres inconnus.	472
Carriere de Morintru, ouvrier qui y a été enterré pendant cinq jours.	235

Châlons,

Châlons , si cette Ville est Capitale de Champagne. 246.	853
Chançons. 48. 103. 298. 740. 947.	1163
Chapelle (Jean de la) sa mort.	1169
Charbon , la fumée en est mortelle.	375
Chartes qui ne sont point dattées.	1176
Chrétien , en quel temps les Rois de France ont pris le titre de très-Chrétien.	265
Cleopatre , Tragedie.	157
Clergé , Assemblée du Clergé. 1216. Lettre du Roy à ce sujet.	1217
Ce qui compose cette Assemblée.	1218
M. le Cardinal du Bois nommé President.	1213
Ouverture de l'Assemblée.	1224
Harangue au Roy.	1227
A M. le Duc d'Orleans.	1230
Harangue de M. le Cardinal du Bois.	1232
De M. le Pelletier des Forts.	1235. 1241
Réponses de l'Archevêque d'Aix.	1239. 1245
Lettre du Roy à l'Archevêque d'Aix.	1248
Condé (Me la Princesse de Condé) sa mort. 589.	
sa pompe funebre. 637. 614. son éloge.	718
Conte , la jeune femme en couche 66. Contes Tartares. v. Gueulette.	
Cosroes , Opera.	210
Coster (Laurent) inventeur de l'Imprimerie 1172. sa Statue élevée à Haërlem. <i>ibid.</i>	
Courtenai (Prince de) sa mort	1005
Cretus , Opera.	339
Criminels qu'on a exceptez du pardon au Sacre.	86
Cybele Pessinunte.	529
D	
Acier , son éloge à l'Académie des Inscriptions.	759
Daniel (Jesuite) critiqué au sujet d'une Medaille inserée	

inferée dans son Histoire de la Milice Française.	1062
Davel condamné à mort, sa fermeté.	991
Declaration concernant les peines & les reparations d'honneur.	1018
Delrio critiqué.	19
Denis d'Halicarnasse. v. le Jay.	
Desbrosses, Comedienne, sa mort.	198
Diamant antique gravé.	925
Dictionnaire Heraldique.	957
Dictionnaire universel de la France, ancienne & moderne.	951
Duchefne a fait une faute qui en a jeté bien d'autres en erreur.	449
Duels, Edit contre les Duels.	522

● E.

E Glogue de M. d'Est Adens.	1114
Elegie à la Marquise de....	1131
Enfant d'une figure extraordinaire. 37. Réflexions sur ce Monstre.	734
Enigmes, 101. 295. 544. 738. 945.	1161
Entrée de leurs Majestez Czariennes, à Moscou.	349
— De la Princesse de Beaujolois, à Bayonne.	367
Epigramme contre les Poësies Satyriques.	45
Epitalame.	527
Epître en vers à M. le Cardinal du Bois.	23
— A M. de la R. sur son Rossignol.	1120
Espagne. v. Mariana.	
Eugene (le Prince) son portrait gravé par Picard.	964

F.

- F** Able, la Majesté & l'Amour 1. Le fruit d'un bon avis. 36. Les Cignes & les Grenouilles. 25. sur la Majorité du Roy. 478. Le Papillon & la Violette. 731. La Linotte Coquette. 920. Le Rouffin Oisif. 1097
- Fer, l'art de le convertir en Acier. v. Reaumur.
- Fête donnée à Poitiers. 45. A Cambrai. 191. A Paris, par M. Couvai. 193. A Chamron. 208
- La Fortune reconciliée avec le merite. 244
- France, Souveraineté de cette Couronne sur les Royaumes de Bourgogne Transjurane & d'Arles. 635

G.

- G** Autier. v. Bibliothèque des Philosophes.
- S. Germain des Prez, diverses explications des Statues du Portail de cette Abbaye. 895. 1170
- Gesvres (le Duc de) sa reception en qualité de Gouverneur. 187
- Gonelle, Bourg. 69
- Grenan (Benigne) sa mort. 960
- Gueulette 740. & suiv.

H.

- H** Autefeuille (l'Abbé de) v. Pendule.
- Histoire Galante, les deux amis rivaux. 52
- Horloge d'une nouvelle invention. 1147
- Houteville (l'Abbé de) critiqué par Rabi Ismaël. 104
- Hymne à la Paresse. 88

I.

I.

Dille sur la majorité du Roy.	713
Jettons de l'année 1723.	132
Incendie, Machine propre à l'éteindre.	962
Incendie de Bude. 841. De Stokolm. 1028.	1187
Ines de Castro, Tragedie.	777
Joblot (Louis) sa mort.	960

L.

LA double inconstance, Comedie.	771
La Mare (Commissaire de) sa mort.	844
son éloge.	938
Languedoc, Histoire de cette Province.	724
Laverne, Déesse honorée par les Romains.	762
La Villette, Village.	68
Legitimé, rangs & honneurs des Princes légitimez.	1020
Les Haquais (François) sa mort.	394
Le Jay, Critique de sa traduction de Denis d'Halicarnasse. 21. 218. 430. 700. 910. Réponse.	948
Lettre du Roy sur la mort de Madame. 50. sur la cessation de la peste, au Cardinal de Noailles.	292
Ode de M. Foncemagne aux Auteurs du Mercure.	1150
Lettre originale aux Auteurs du Mercure.	922
Loterie de Tableaux.	119

M.

MACaty, Singe de M. le C. de Clermont.	
1152. Invitation à ses funerailles.	1155.
Son Epitaphe. 1157. & suiv. Machine pour remettre à flot les Vaisseaux ensablez.	1169
Madaillan	

Madaillan , origine de cette Maison.	1070
Majorité du Roy. 381. 383. 484. Tems de la Majorité des Rois de France. 481. Discours Latin sur la Majorité du Roy.	766
Malaval (François) son éloge & ses ouvrages.	1091
Mandement de l'Evêque de Marseille au sujet de la cessation de la peste.	1159
Mariana , traduit en François. 299. Autre traduction de l'Abbé de Vayrac.	745
S. Martin d'Angers.	192
Matthieu , son éloge à l'Académie des Inscriptions.	761
Medailles du Roy. 314. 965. sur la peste de Marseille. 689. 1124. du P. de Grainville.	1098
Medecine Stalique.	955
Monstre. v. Enfant.	
Moriniere (Claude de) v. Science.	
Morts , état des morts à Londres pendant l'année 1722. 169. à Vienne.	198
Moulin à poudre.	127
Mouvement extraordinaire.	1167
Multipliers de Montpellier.	995

N.

Nantes , Origine de sa Mairie.	311
Naples , Histoire de ce Royaume.	962
Nitetis , Tragedie.	567
<i>Notitia Galliarum.</i>	759
Le Nouveau Monde , Comedie. 134. Critiqué. 135. desavoué & critiqué , par M. Fuzelier. 287.	819

O.

Ode , la pauvreté. 425. Sur la paix. 847. Le jugement dernier. 876. La retraite d'Alcipe.	
---	--

cipe. 1088. La grandeur de Dieu dans ses ouvrages.	1142
Oeil , Maladies de l'Oeil.	930
Opera de Venise. 585. Opera Italien qui doit s'établir à Paris.	770
Oracle de Delpnes defavœüé par M. Fuzelier.	819
Orette , Opera.	210
Orleans (Madame d') son éloge. 90. Abregé de sa vie. 91. Son service à S. Denis. 375. à Laon.	620.
Otages de la Sainte Ampoule.	989
Othon , Roy de Germanie , Opera.	82
Ovide , ses Heroides en vers François.	338
	113

P.

Les Paniers , Comedie.	566
Parodie , Comedie aux Italiens.	967
Partenope , Opera.	159
Pendule nouvelle de l'Abbé de Hautefeuïlle.	958
Percy , particularitez sur cette Maison. 41.	476
Sainte Perine , Abbaye Royale.	68
Perse Miriveits , Roy de Perse. 587.	1186
Phenomene apperçu à Bragance.	768
Philomele , Opera, 770. Critique aux Italiens.	1184
Piémont (Princesse de) sa mort.	615
Pierre , Operation de la Pierre.	959
Pirithous , Opera. 158	321
Police observée à Rheims au tems du Sacre.	78
Porte-malle du Roy , ce que c'est.	75
Possession , réflexion sur les possédez. 5. 6. possession de Loudun.	16
Protée , Statuë de Sébastien Slodts.	960

Q.

Q.

Quinaut, Comedien, son discours à la
clôture du Theatre. 531

R.

Rapin Thoyras. v. Angleterre.
Reaumur, Art de convertir le fer en Acier. 112

Recreations literaires. 301

Regnier le Poète n'est pas fils d'un Tripotier. 257

Remercement à M. le Cardinal du Bois. 290. à

M. l'ancien Evêque de Frejus. 291

Richer. v. Ovide.

Riencourt. v. Antinous.

Rigord fait Chevalier de S. Michel, son éloge. 1125

• Robert, Roy de France, combien il a eu de fem-
mes. 446

S.

Sacre de Loüis XV. additions & corrections.
67. Discours de M. Crevier sur ce Sacre. 128.

Quel jour doit se faire le Sacre des Rois de
France. 397

Saintes (Claude de) Evêque d'Evreux. 255

Science qui est en Dieu, par M. de Moriniere. 950

Secousse. v. Alexandre.

Serdeau des Theatres, Comedie aux Italiens. 336

818

Singe. v. Macaty.

Soissons (Evêque de) son discours au Roy. 70

Soleil donné à l'Eglise de Rheims par le Roy. 75

T.

T.

T Ableaux. v. Loterie. Exposez à la Fête-Dieu.	1173
T errasson (Père de l'Oratoire) sa mort.	832
T erre, nouveau Systeme du Globe de la Terre.	755
T heatre Anglois. 970. Flamand, Hollandois & Allemand.	978
T hrasilaus ou le riche imaginaire, Comedie.	1177
T igre Marin.	1212
T raducteur, les devoirs d'un bon traducteur.	949
T rajan, Opera.	339
T royes, si cette Ville est Capitale de Champagne. 246.	853

V

V Arignon (Pierre) sa mort.	125
V ayrac (Abbé de) v. Mariana.	
V ergi la Comtesse de) Histoire Galante & Tragique.	319
V ers trouvé dans les reins.	39
V ers à la Marquise de Joyeuse. 294. A la Duchesse d'Hanovre. 475. sur l'Amour interessé. 57.	
Sur le Rhume de M ^{re} du M.... 722. Sur la Majorité du Roy. 864. Le Rossignol. 883. Réponse à ces Vers. 1120. De M. de la Font à M. le Comte de Morville. 893. Le Portrait du P. Eugene. 964. A Iris en lui envoyant un Serin. à M. Dagon.	1128. 1250
V ieillesse extraordinaire.	379
V ision, nouveau Systeme pour découvrir l'erreur des Philosophes sur la maniere dont se fait la vision.	1134
V ivant (Abbé) son éloge.	721
V iviers (le P. Emanuel de) v. Vision.	

Univer-

Université, Procession du Recteur.	602
Urne, antique de Vespasien.	769
Vvoolhouse, avis qu'il donne au public.	124

Errata du mois de May dernier.

- P** Age 888. lig. 1. te prête, *lisez* t'aprete.
 Page 905. lig. dernière, tome 1. p. 169. *lisez*
 tome 3. p. 121.
 Page 939. lig. 1. surpris, *lisez* surprit.
 Page 946. lig. 4. campagnes, *lisez* compagnes.
 Page 975. lig. 10. justice, *lisez* justesse.
 Page 1025. lig. 3. observoit, *lisez* observeroit.
 Page 1034. lig. Lefvveu, *lisez* de Vare.
 Page 1044. lig.... Honfpech, *lisez* Hompesch.
 Page 1100. lig. 20. Tilliers, *lisez* Tillieres.
-

Fautes survenües pendant l'Impression de ce Livre.

- P** Age 3. lig. 3. du bas part ajoutez à.
 Page 1125. lig. 10. monde & sçavant, *lisez*
 monde sçavant.
 Page 1130. lig. 3. du bas d'azure, *lisez* d'azur.
 Pag. 1166. lig. 18. & pieces, *lisez* & des pieces.

L'air noté doit regarder la page 1163.

